RAPPORT ANNUEL DE GESTION CALQ Conseil des arts et des lettres du Québec



Québec, août 2017

Monsieur Luc Fortin
Ministre de la Culture et des Communications,
ministre responsable de la Protection et de la
Promotion de la langue française et ministre
responsable de la région de l'Estrie
225, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5G5

Monsieur le Ministre,

Au nom des membres du conseil d'administration, c'est avec plaisir que je vous transmets le rapport annuel de gestion du Conseil des arts et des lettres du Québec ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2017.

Ce document a été produit conformément aux dispositions de la loi de notre société et est présenté selon le Plan stratégique 2012-2016, qui a été reconduit et bonifié, à la demande de votre ministère, jusqu'au 31 mars 2018.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

MARIE CÔTÉ

Marie Gle

TABLE DES MATIÈRES

6 8 10 11 12 14 16 18 20	Message de la présidente du conseil d'administration Message de la présidente-directrice générale Déclaration attestant la fiabilité des données et des contrôles afférents Rapport de validation de la vérification interne Présentation du Conseil des arts et des lettres du Québec Organigramme Faits saillants 2016-2017 Plan stratégique 2012-2016 prolongé - Tableau synoptique 2016-2018 Sommaire des résultats Résultats liés au Plan stratégique
22	Enjeu 1: La création, levier du développement culturel
30	Enjeu 2: Le virage numérique
32	Enjeu 3: L'intervention culturelle concertée
36	États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2017
36	Rapport de la direction
37	Rapport de l'auditeur indépendant
38	État des résultats et de l'excédent cumulé
39	État de la situation financière
40	État de la variation de la dette nette
41	État des flux de trésorerie
42	Notes complémentaires
52 52 56 56 59 59 61 64 65 78 79 80 83 87 89	Exigences législatives et gouvernementales Présentation des résultats relatifs à la Déclaration de services aux citoyens Utilisation des ressources Ressources humaines Règles pour les bonis au rendement Ressources budgétaires et financières Ressources informationnelles Allégement réglementaire et administratif Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de services Développement durable Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration Gouvernance des sociétés d'État Renseignements concernant le fonctionnement des comités Renseignements concernant les membres du conseil d'administration Renseignements concernant la rémunération Accès aux documents et protection des renseignements personnels Politique de financement des services publics Recommandation du Vérificateur général du Québec
09	necommandation du vernicateur general du Quebec
90	Annexe 1 - Tableaux complémentaires
102	Annexe 2 - Déclaration de services aux citoyens
107	Annexe 3 - Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs

Appendice 1 - Subventions et bourses aux organismes et aux artists professionnels en 2016-2017 **Appendice 2 -** Composition des comités consultatifs, des jurys et des comités de sélection en 2016-2017

Les appendices sont disponibles en verison PDF à la page suivante:

www.calg.gouv.gc.ca/actualités-publications/rapport-annuel-de-gestion

Tableaux

- 17 Tableau 1 : Revenus et dépenses du Conseil des arts et des lettres du Québec
- Tableau 2: Sommaire des résultats liés au Plan stratégique 2012-2016 et à sa prolongation 2016-2018
- Tableau 3: Prix et reconnaissances accordés par le Conseil
- Tableau 4: Ententes territoriales du Conseil en 2016-2017
- 27 Tableau 5: Soutien à la circulation au Québec
- 29 Tableau 6: Nombre de pays visités par les artistes et les organismes
- Tableau 7: Taux de respect des délais pour accuser réception d'une demande à info@calq.gouv.gc.ca en 2016-2017
- Tableau 8: Taux de respect des délais de traitement des demandes déposées dans l'ensemble des programmes du CALQ en 2016-2017
- Tableau 9: Effectif en poste au 31 mars 2017
- Tableau 10: Heures rémunérées en 2016-2017
- Tableau 11 : Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel par champ d'activité
- Tableau 12: Évolution des dépenses de formation
- Tableau 13: Jours de formation selon les catégories d'emploi
- Tableau 14: Nombre d'employés ayant pris leur retraite par catégorie d'emploi
- Tableau 15: Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel régulier
- Tableau 16:Bonis au rendement accordés en 2016-2017 pour la période d'évaluation du rendement du 1e avril 2015 au 31 mars 2016
- Tableau 17: Dépenses et évolutions par secteur d'activité ou par orientation stratégique
- Tableau 18: Pourcentage de la dépense sur le budget total
- Tableau 19: Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles en 2016-2017
- Tableau 20: Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles
- Tableau 21: Liste des principaux projets en ressources informationnelles et ressources affectées
- Tableau 22: Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web en 2016-2017 Site Web informationnel du Conseil
- Tableau 23: Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web en 2016-2017 Développement de la prestation électronique de services (PES)
- Tableau 24:Contrats de services comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1er avril 2016 et le 31 mars 2017
- Tableau 25: Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017
- 78 Tableau 26: Comité permanent et mandataire
- 78 Tableau 27 : Étapes de l'élaboration ou de l'approbation de la politique linguistique institutionnelle
- 79 Tableau 28: Implantation de la politique linquistique institutionnelle adoptée après mars 2011
- 87 Tableau 29: Assiduité des membres aux séances du conseil d'administration et de ses comités en 2016-2017
- Tableau 30: Rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés

Tableaux de l'Annexe 1

- Tableau 31: Répartition de l'aide financière du Conseil selon la discipline artistique
- 90 Tableau 32: Répartition de l'aide financière aux artistes et aux organismes selon la région administrative
- Tableau 33: Répartition de l'aide financière aux artistes et aux écrivains selon la discipline artistique
- 91 Tableau 34: Répartition de l'aide financière aux artistes et aux écrivains selon la région administrative
- 92 Tableau 35: Répartition de l'aide financière aux artistes et aux écrivains selon le type de soutien
- Tableau 36: Répartition de l'aide financière aux organismes selon la discipline artistique
- Tableau 37: Répartition de l'aide financière aux organismes selon la région administrative
- Tableau 38: Répartition de l'aide financière aux organismes selon la nature du soutien

Répartition de l'aide financière par discipline artistique selon le programme ou le volet en 2016-2017

- 95 Tableau 39: Arts du cirque
- 95 Tableau 40: Arts multidisciplinaires
- 96 Tableau 41 : Arts numériques
- 96 Tableau 42: Arts visuels
- 96 Tableau 43: chanson
- 97 Tableau 44: Cinéma et vidéo
- 97 Tableau 45: Danse
- 98 Tableau 46: Littérature et conte
- 98 Tableau 47 : Métiers d'art
- 99 Tableau 48: Musique
- 99 Tableau 49: Pluridisciplinaire
- 100 Tableau 50: Recherche architecturale
- 100 Tableau 51:Théâtre
- 100 Tableau 52: Autres secteurs d'activités
- 101 Tableau 53: Projets soutenus pour des activités internationales

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cette année, le conseil d'administration a été largement mobilisé par l'adoption des orientations destinées à guider la prochaine évaluation de l'ensemble des organismes. Il a pris des décisions basées sur ce que le milieu avait exprimé sans ambiguïté lors de la vaste consultation ayant associé 1 700 personnes à la réflexion du Conseil : la priorisation de l'excellence, la répartition équitable des ressources budgétaires, sans égard à l'historicité, et une meilleure accessibilité des programmes et des œuvres en constituaient le fondement. Ces décisions affirment notre volonté de continuer de travailler avec le Québec artistique pour générer des retombées structurantes pour le développement durable des arts et des lettres afin de répondre aux besoins présents, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Le rayonnement international des arts et des lettres revêt une dimension économique devenue incontournable, et l'action visant à l'appuyer doit être concertée afin d'en maximiser la portée. À cet effet, le C.A. a adopté le Cadre d'intervention en matière d'action internationale qui orientera les actions du Conseil afin de soutenir la présence continue des artistes, des écrivains et des organismes artistiques à l'étranger. Nous pouvons être fiers de ces magnifiques ambassadeurs qui contribuent à promouvoir l'image d'un Québec épaulant le dynamisme de ses créateurs et la diversité des expressions artistiques.

Pour réaliser ses activités au cours de cet exercice, le Conseil disposait d'un budget de 110,6 M\$. De ce montant, 93,3 % ont été investis en aide financière, dont 92,4 M\$ en subventions à 788 organismes artistiques et littéraires, et plus de 10,2 M\$ en soutien à 1 216 projets d'artistes et d'écrivains professionnels. Le budget accordé à l'administration pour réaliser l'ensemble des fonctions liées à la mission du Conseil tout en répondant aux exigences gouvernementales qui balisent sa gestion représente 6,7 % des dépenses totales. L'exercice s'est terminé avec des états financiers équilibrés. Le Conseil investit judicieusement les fonds publics qui lui sont confiés.

Pour assouplir ses processus de consultation tout en maintenant des liens privilégiés avec l'ensemble du milieu artistique, le C.A. a décidé de remodeler ses instances de consultation. Je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont participé aux travaux des commissions consultatives pour leur dévouement et leur contribution à la bonne marche de leurs activités.

En 2016, la composition du conseil d'administration a été modifiée par l'arrivée d'un nouvel administrateur, Larry Karass, et le départ de Sylvie Cotton. Je tiens à remercier sincèrement tous les membres du C.A. pour leur engagement passionné et l'impressionnante somme de travail et de temps qu'ils ont consacrée bénévolement à la cause du soutien aux arts et aux lettres.





Témoignage de notre reconnaissance à des êtres d'exception qui ont enrichi notre culture par leurs réalisations exemplaires, la remise de l'insigne de l'Ordre des arts et des lettres du Québec est l'un des aspects les plus agréables de mes fonctions. En 2016, 18 personnalités ont reçu le titre de Compagne ou de Compagnon des arts et des lettres du Québec. Nous avons malheureusement dû dire adieu à trois membres de cette illustre famille de gens de cœur qui ont touché tous les Québécois par la puissance de leur talent : Leonard Cohen, André Melançon et Janine Sutto.

Le legs culturel de ces figures stellaires nous rappelle l'importance de soutenir la création et constitue une source intarissable d'inspiration attisant la flamme qui nous anime.

MARIE CÔTÉ

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Ma première année complète à la barre de cet extraordinaire vaisseau qu'est le Conseil a été axée sur le développement durable des arts et des lettres.

Le développement culturel est un enjeu collectif même si les contextes et les dynamiques varient d'un territoire à l'autre. C'est extrêmement stimulant de travailler avec des gens qui croient comme nous que les arts sont essentiels à la société et bénéfiques aux communautés qui les soutiennent. Au terme de l'exercice 2016-2017, 18 ententes territoriales sont en vigueur, associant 76 partenaires – villes et MRC – qui se sont engagés avec enthousiasme et conviction avec le Conseil.

Le Conseil a préparé avec rigueur et transparence l'évaluation quadriennale de l'ensemble des organismes demandant un soutien à leur mission. L'exercice a mobilisé à la fois les administrateurs, qui lui ont donné ses orientations, et l'équipe du Conseil, qui a adapté les mécanismes de soutien, prévu les outils pour l'analyse des demandes, constitué les comités et communiqué l'information aux organismes. Je remercie tous ceux et celles qui se sont engagés avec nous dans ce processus.

Afin d'insuffler une vitalité durable aux organismes, deux nouveaux programmes d'aide financière ont été offerts aux organismes de création, de production et de diffusion, adaptés à leur niveau d'activités, à leur mission et à la taille de leur structure. Le Conseil a annoncé la mise en place d'un mécanisme flexible de fluidité budgétaire, afin d'avoir une marge de manœuvre pour soutenir les organismes qui se distinguent par leur qualité artistique, leur rayonnement, leur saine gestion et leur bonne gouvernance, en tenant compte du contexte dans lequel ils évoluent. Par ailleurs, les organismes peuvent désormais faire une demande en tout temps pour leurs activités.

Les arts nous stimulent sur le plan émotionnel, intellectuel et spirituel. Ils renforcent la cohésion sociale et s'érigent en rempart contre la peur, l'isolement et l'appauvrissement des valeurs. Le développement durable des arts repose sur leur présence au quotidien, dès le plus jeune âge. L'ajout de 5 M\$ de crédits annoncé dans le budget 2016-2017 du gouvernement du Québec s'est traduit par un engagement envers 180 artistes et organismes professionnels répartis dans seize régions pour qu'ils réalisent des projets destinés au jeune public, élargissant son accès à l'imaginaire des artistes et des écrivains qui œuvrent à son intention. La répartition des fonds s'est effectuée assez rapidement pour que les organismes puissent en profiter dès la rentrée scolaire.

La culture au Québec est singulière et plurielle. Sa force repose sur le dynamisme, l'audace, le talent, le travail et l'imagination de tous ses créateurs. Les artistes et les organismes issus de l'immigration et des communautés culturelles enrichissent et renouvellent la culture québécoise. Favoriser leur participation à la vie artistique et littéraire ainsi que leur représentation sur les scènes et les écrans est un enjeu d'équité et d'avenir. Le bilan de la mise en œuvre de notre Plan d'action pour la diversité culturelle est positif. En plus d'avoir attribué 1,6 M\$ en bourses à 183 artistes ou écrivains s'identifiant à une communauté ethnoculturelle autre que française, anglaise ou autochtone, le Conseil a soutenu 50 organismes qui sont liés à la diversité par leurs activités. Il a intégré davantage de personnes de la diversité culturelle à ses comités et à ses jurys ainsi qu'à son équipe. Les réalisations des créateurs et des travailleurs culturels issus de la diversité ont fait l'objet de 95 actions de promotion. Le Conseil a participé à quinze rencontres d'information sur ses programmes ou événements organisés dans les réseaux de la diversité culturelle.





La création québécoise a l'art de franchir les frontières par son originalité, ses propositions souvent avant-gardistes et audacieuses. Que ce soit en tournée, lors d'expositions ou d'autres activités professionnelles, en recevant un prix, en étant nommés ou invités par des institutions prestigieuses, créateurs, interprètes et organismes québécois s'illustrent à travers le monde. Le Conseil a adopté le Cadre d'intervention en matière d'action internationale pour orienter son soutien à cet impressionnant rayonnement. Il a également poursuivi le développement du réseau de résidences, un modèle du genre, proposant cette année une nouvelle résidence de recherche et création au Brésil.

Par-delà la vigueur des interventions régionales et internationales qui ont marqué l'année, je suis particulièrement fière du travail amorcé de concert avec des représentants des Premières Nations et des collectivités métisses et inuites du Canada afin d'élaborer un véritable outil de développement artistique, accessible et adapté à la réalité de leurs cultures ainsi qu'à leurs modes de création et de diffusion. En attendant sa mise en œuvre, des précisions ont été apportées aux programmes existants afin de mettre en valeur l'admissibilité des artistes autochtones. Le Conseil s'est engagé à ce que les demandes des artistes autochtones qui le désirent soient évaluées par leurs pairs.

Souplesse et ouverture ont caractérisé les ajustements aux programmes et aux services du Conseil. Fer de lance de la modernisation de la gestion du Conseil, la prestation électronique de services offerte aux artistes est un franc succès, avec près de 5 700 adhésions et une augmentation de la proportion de demandes transmises en ligne, qui atteint maintenant 65 %.

L'équipe de direction s'est enrichie de deux nouveaux membres. Véronique Fontaine a été nommée directrice du soutien aux organismes de création et de production après le départ à la retraite d'un artisan de la première heure du Conseil, Alain Filion. Honorine Youmbissi est devenue directrice des communications et de la promotion des arts et des lettres. La réputation du Conseil et son aptitude à relever le défi de servir un milieu culturel en perpétuelle évolution reposent sur l'expertise, le dynamisme et le dévouement des membres de son personnel. Je les remercie sincèrement. Grâce à leurs efforts, nous agissons depuis plus de 20 ans dans une dynamique conjuguant passion et volonté, écoute et action, rigueur et souplesse.

ANNE-MARIE JEAN

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

Québec, août 2017

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information, des données contenues dans le rapport et des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2016-2017 du Conseil des arts et des lettres du Québec donne une fidèle description de la mission, des mandats, des valeurs et des orientations stratégiques de celui-ci. Ce rapport présente les résultats par rapport aux engagements pris par le Conseil dans son plan stratégique, dans son plan annuel de gestion, dans sa déclaration de services aux citoyens et dans son plan d'action de développement durable. Ce rapport précise aussi les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats obtenus.

Je déclare que les données et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion, de même que les contrôles qui leur sont afférents, sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2017.

ANNE-MARIE JEAN

Présidente-directrice générale

Shuffel

RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Madame Anne-Marie Jean

Présidente-directrice générale

Conseil des arts et des lettres du Québec

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2016-2017 du Conseil des arts et des lettres du Québec. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Conseil des arts et des lettres du Québec.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué en s'appuyant sur les normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les informations contenues dans le Rapport annuel de gestion 2016-2017 du Conseil des arts et des lettres du Québec ne sont pas, à tous égards importants, plausibles et cohérentes.

La responsable de l'audit interne,

Smite Tournay

GINETTE TANGUAY, CPA, CGA

Québec, juin 2017

11

PRÉSENTATION DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

MISSION

Dans une perspective de développement culturel, le Conseil a pour mission de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques ainsi que de la recherche architecturale. Il soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres au Québec, ailleurs au Canada et à l'étranger.

PRINCIPES ET VALEURS

Le Conseil souscrit à des principes et à des valeurs qui sont partagés par la communauté artistique et littéraire, et qui inspirent ses orientations :

- Le respect de l'autonomie et de la liberté de création des artistes et des écrivains;
- Le respect de l'indépendance artistique et administrative des organismes artistiques;
- La reconnaissance du mérite artistique par les pairs;
- · La concertation avec les milieux artistique et littéraire;
- La rigueur et la transparence des modes d'attribution de l'aide financière.

ORIENTATIONS

- 1. Soutenir la création d'œuvres originales, en tenant compte de la diversité des expressions.
- 2. Favoriser le rayonnement et la promotion des productions artistiques et littéraires au Québec, ailleurs au Canada et à l'international.
- 3. Appuyer le développement de nouveaux modèles de création, de diffusion et de gestion liés au virage numérique.
- 4. Développer les orientations du CALQ en synergie avec les milieux artistique et littéraire.

CLIENTÈLES

- Les artistes et les écrivains professionnels
- · Les organismes québécois sans but lucratif actifs dans les domaines relevant de la mission du Conseil
- Les professionnels des arts visuels, de l'architecture et des arts médiatiques tels que les commissaires indépendants

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Le Conseil est assujetti à sa loi constitutive, la Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec, à la Loi sur l'administration publique ainsi qu'à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Il applique les règles de gouvernance prescrites par ces lois.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Il est composé de quinze membres incluant la présidente du conseil d'administration et la présidente-directrice générale. Au 31 mars 2017, un poste est vacant.
- Sept membres, dont la présidente du conseil d'administration, se qualifient comme indépendants.
- Dix membres sont issus des domaines culturels dans lesquels le Conseil exerce ses attributions.
- Deux membres sont issus d'autres domaines d'activités.
- Trois membres viennent de diverses régions du Québec, autres que celles de Montréal et de la Capitale-Nationale (Gaspésie, Montérégie, Saguenay–Lac-Saint-Jean).
- Le conseil d'administration est composé de sept femmes et de sept hommes.

LES COMITÉS

Les comités suivants soutiennent le conseil d'administration dans ses travaux :

- · Comité de gouvernance et d'éthique;
- Comité de vérification;
- Comité des ressources humaines;
- Comité des programmes;
- Comité ad hoc pour le Plan stratégique;
- · Conseil de l'Ordre des arts et des lettres du Québec.

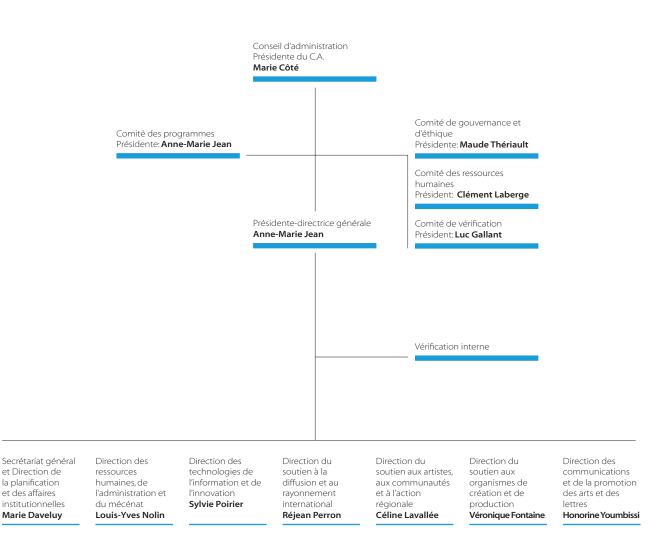
STRUCTURE ADMINISTRATIVE AU 31 MARS 2017

- Présidence-direction générale (PDG)
- Secrétariat général et Direction de la planification et des affaires institutionnelles (SPAI)
- Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale (DACAR)
- Direction du soutien aux organismes de création et de production (DOCP)
- Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international (DDRI)
- Direction des ressources humaines, de l'administration et du mécénat (DRHAM)
- Direction des technologies de l'information et de l'innovation (DTII)
- Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres (DCPAL)

MANDAT, PRODUITS ET SERVICES

- Offrir aux écrivains, aux artistes professionnels et aux architectes des bourses destinées à soutenir la recherche et la création, le perfectionnement, les résidences au Québec et à l'étranger, les déplacements, la promotion, la commande d'œuvre et les spectacles littéraires ou de contes.
- Contribuer à la reconnaissance des créateurs par la remise de prix à la création et à l'excellence artistiques, et d'autres distinctions.
- Offrir aux organismes artistiques sans but lucratif et aux commissaires indépendants des programmes de subventions pour soutenir leur mission, leur programmation et leurs projets de création et de production, de promotion, de numérisation, de développement de marchés ou de diffusion, de circulation d'œuvres au Québec et hors Québec, d'accueil d'œuvres étrangères, d'organisation d'événements nationaux et internationaux et de développement de publics.
- Soutenir des associations professionnelles d'artistes, des regroupements nationaux d'organismes et des organismes de services œuvrant dans le domaine des arts et des lettres.
- Attribuer des bourses et des subventions en s'appuyant sur une évaluation au mérite effectuée par des jurys, des comités consultatifs et des comités de sélection formés de pairs des milieux artistique et culturel.
- Offrir à ses clientèles des services en ligne en développant sa prestation électronique de services (PES).

Ministre de la Culture et des Communications, ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française et ministre responsable de la région de l'Estrie Luc Fortin



14

et Direction de

la planification

et des affaires

institutionnelles

Marie Daveluy



102,7 M \$ accordés en bourses et subventions dans l'ensemble du Québec:

10,2 M \$ 92,4 M \$

10,2 M \$ en soutien à 1 216 projets d'artistes et d'écrivains professionnels;

en subventions à 788 organismes artistiques et littéraires.

40 prix et reconnaissances publiques:

prix à la création artistique répartis sur le territoire;

prix pour le développement de publics et de marchés;

prix pour la meilleure tournée internationale;

nouveaux Compagnons et Compagnes de l'Ordre des arts et des lettres du Québec.

4,8 M\$ attribués en soutien au développement de l'offre artistique pour le jeune public.

GOUVERNANCE

Le conseil d'administration a accueilli la nomination de monsieur Larry Karass, à titre de membre indépendant.

ORGANISATION ET PROGRAMMES

- À la demande du ministre de la Culture et des Communications, le Conseil a prolongé et bonifié son Plan stratégique 2012-2016 jusqu'au 31 mars 2018.
- Le Conseil a annoncé la création de deux nouveaux programmes d'aide financière aux organismes, soit le soutien à la mission (sur quatre ans) et le soutien à la programmation spécifique (en tout temps).
- Il a mis en œuvre différents programmes ou mesures visant à soutenir des créneaux particuliers, soit :
 - l'exploration et le déploiement numérique (en lien avec le Plan culturel numérique du Québec);
 - les projets d'acquisition et de mise en marché en arts visuels (jusque-là administrés par la SODEC);
 - le renforcement et le rayonnement de l'offre culturelle destinée à la jeunesse (notamment aux enfants de quatre à onze ans).
- Il a consulté les communautés autochtones quant à la planification d'un nouveau programme à leur intention.
- Il a dévoilé son Plan d'action pour la diversité culturelle 2016-2019.
- Il a élargi ses partenariats :
 - à l'international, en bonifiant son réseau de studios et d'ateliers-résidences par l'ajout d'une nouvelle résidence en Amérique du Sud (Brésil);
 - sur la scène régionale, par la signature de treize nouvelles ententes de partenariat territorial, portant à 18 le nombre d'ententes actives impliquant 76 partenaires locaux.
- Il a adopté le nouveau Cadre d'intervention en matière d'action internationale.
- Il a poursuivi la mise en œuvre de sa prestation électronique de services (PES):
 - 5 700 adhésions à Mon dossier CALQ;
 - 65 % des demandes adressées au Conseil via son site Web.

10

RAYONNEMENT INTERNATIONAL DES CRÉATEURS QUÉBÉCOIS

Le Conseil a soutenu la présence d'artistes, d'écrivains et de productions québécoises dans 66 pays, notamment dans le cadre de plusieurs événements internationaux d'envergure.

Il a appuyé la participation de l'artiste en arts visuels Hajra Waheed, sélectionnée pour l'exposition centrale de la Biennale de Venise (Italie), ainsi que la présence de la Compagnie Marie Chouinard au MilanOltre (Italie) pour une rétrospective de ses œuvres dans le cadre du 30° anniversaire de ce festival.

Le Conseil a également soutenu la présence d'écrivains, de bédéistes et d'organismes au Salon du livre et de la presse de Genève (Suisse), à la Foire du livre de Bruxelles (Belgique), à la Biennale DANCE Munich (Allemagne), à MUTEKJP (Japon) et aux Jeux de la Francophonie à Abidjan (Côte d'Ivoire).

En outre, il a accordé 486 bourses de déplacement hors Québec et a soutenu 141 projets de diffusion d'œuvres à l'étranger. Enfin, 48 artistes ont pu séjourner dans l'un des studios ou des ateliers-résidences répartis à travers le monde.

Tableau 1

REVENUS ET DÉPENSES DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC							
	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013		
DISPONIBILITÉ POUR ENGAGEMENTS	\$	\$	\$	\$	\$		
Gouvernement du Québec	109 946 896	107 713 446	94 717 964	90 008 572	89 967 354		
- Aide financière	102 906 425	100 921 800	87 850 948	83 414 776	83 326 528		
- Administration	7 040 471	6 791 646	6 867 016	6 593 796	6 640 826		
Intérêts et autres revenus	355 255	352 346	356 195	501 066	480 143		
Revenus totaux	110 302 321	108 065 792	95 074 159	90 509 638	90 447 497		
Retours de bourses ou de subventions des années antérieures¹	261 810	320 816	602 495	2 492 038	3 054 000		
Total Disponibilité pour engagements	110 564 131	108 386 608	95 676 654	93 001 676	93 501 497		
ENGAGEMENTS							
Aide financière	103 168 235	101 244 616	88 453 444	85 905 543	86 361 306		
- Bourses aux artistes et aux écrivains professionnels	10 246 934	9 986 785	10 263 436	10 440 836	10 487 886		
- Subventions aux organismes	92 414 070	90 806 673	77 329 509	69 711 477	68 095 529		
- Subventions d'appariement dans le cadre du programme Mécénat Placements Culture ²	0	0	250 000	5 156 507	7 067 481		
 Programme des classes d'entraînement dans le domaine de la danse professionnelle³ 	96 178	83 042	0	0	0		
- Comités et jurys	411 053	368 116	610 499	596 723	710 410		
Administration	7 395 745	7 141 311	7 222 608	7 089 318	7 103 509		
TOTAL ENGAGEMENTS	110 563 980	108 385 927	95 676 052	92 994 861	93 464 815		
(Déficit) / excédent d'exercice	151	681	602	6 815	36 682		
Excédent cumulé au début	62 196	61 515	60 913	54 098	17 416		
Excédent cumulé à la fin	62 347	62 196	61 515	60 913	54 098		

¹ Les retours de bourses ou de subventions accordées au cours des exercices antérieurs sont présentés en annulation des dépenses de l'exercice 2016-2017 aux états financiers.

² Depuis 2015-2016, le versement de l'aide financière est effectué par le MCC. La gestion du programme Mécénat Placements Culture relève du MCC depuis le 11 janvier 2016.

³ En 2015-2016, le MCC a transféré au Conseil le Programme des classes d'entraînement dans le domaine de la danse professionnelle.

PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016 PROLONGÉ TABLEAU SYNOPTIQUE 2016-2018*

MISSION DU CALO:

Dans une perspective de développement culturel, le CALQ a pour mission de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques ainsi que de la recherche architecturale. Il soutient également le rayonnement des artistes, des écrivains, des organismes artistiques et de leurs œuvres au Québec, ailleurs au Canada et à l'étranger.

VISION:

La création artistique et littéraire au cœur d'un univers culturel en mutation

ENJEU 1

La création, levier du développement culturel

ORIENTATION 1

Soutenir la création d'œuvres originales, en tenant compte de la diversité des expressions

AXE 1

Un soutien financier adapté et diversifié

OBJECTIF 1: SOUTENIR LA CRÉATION ET LA PRODUCTION ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE PAR DES INVESTISSEMENTS CIBLÉS

Indicateur 1.1 : Nature et ampleur de l'aide accordée à la création-production

Cible 1.1.1: 135 projets ciblés soutenus, au 31 mars 2018

OBJECTIF 2: ENCOURAGER L'EXCELLENCE ARTISTIQUE, L'INNOVATION ET LE SUCCÈS DES MEILLEURES PRODUCTIONS QUÉBÉCOISES PAR DES MESURES DE RECONNAISSANCE

Indicateur 2.1 : Nombre et nature des mesures de reconnaissance accordées

OBJECTIF 3 : CONSOLIDER LES PARTENARIATS FAVORISANT LA DIVERSIFICATION DES INVESTISSEMENTS ET LA VITALITÉ CULTURELLE DES TERRITOIRES

Indicateur 3.1 : Nombre et nature des initiatives prises en matière d'action territoriale concertée

Cible 3.1.2 : Un nouveau programme territorial en œuvre au 31 mars 2017

Cible 3.1.3 : Des discussions sur le nouveau programme territorial entreprises dans chacune des régions au, 31 mars 2018

ORIENTATION 2

Favoriser le rayonnement et la promotion des productions artistiques et littéraires au Québec, ailleurs au Canada et à l'international

AXE 2

Une présence artistique affirmée sur différentes plateformes et dans les pôles majeurs de diffusion culturelle

OBJECTIF 4 : MISER SUR LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET LA PRÉSENCE DE PRODUCTIONS QUÉBÉCOISES DANS LES PÔLES MAJEURS DE DIFFUSION

Indicateur 4.1 : Nature du soutien accordé à la circulation des artistes et des productions

Cible 4.1.1 : Au moins deux projets structurants en matière de circulation et de diffusion au Québec soutenus, au 31 mars 2018

Cible 4.1.2 : Soutien à la présence collective québécoise hors Québec dans le cadre de trois événements majeurs, par année

Cible 4.1.3 : Des projets soutenus en partenariat avec des pôles de diffusion majeurs au Québec

Indicateur 4.2 : Nombre de pays visités par les artistes et les organismes découlant d'un soutien du CALQ aux activités internationales

Indicateur 4.3 : Processus d'encadrement de l'action internationale du CALQ

Cible 4.3.1 : Un cadre d'intervention internationale adopté au 31 mars 2017

^{*} Prolongation pour les exercices 2016-17 et 2017-18 adoptée par le CA du 9 mai 2016.

ENJEU 2

Le virage numérique

ORIENTATION 3

Appuyer le développement de nouveaux modèles de création, de diffusion et de gestion liés au virage numérique

AXE3:

De nouvelles mesures de soutien et de nouveaux services pour les clientèles

OBJECTIF 5 : FAVORISER L'INTÉGRATION DES TECHNOLOGIES NUMÉRIQUES PAR DES MESURES DE SOUTIEN DANS L'ENSEMBLE DES DISCIPLINES

Indicateur 5.1 : Nombre et nature des mesures mises en œuvre par le CALQ en vue d'adapter son soutien au virage numérique

Cible 5.1.4: Un soutien à des projets novateurs découlant du Plan culturel numérique du Québec **Cible 5.1.5:** Premiers impacts du virage numérique documentés au 31 mars 2017

OBJECTIF 6 : METTRE À PROFIT L'UTILISATION DES SERVICES EN LIGNE POUR LES CLIENTÈLES DU CALQ

Indicateur 6.1 : Développement d'outils relatifs à la prestation électronique de services (PES)

Cible 6.1.2: Une gestion en ligne des demandes de soutien aux projets pour les organismes, au 31 mars 2018

ENJEU 3

L'intervention culturelle concertée

ORIENTATION 4

Développer les orientations du CALQ en synergie avec les milieux artistique et littéraire

AXE 4:

La concertation et la documentation des réalités du milieu

OBJECTIF 7 : CONCERTER ET PARTAGER
L'INFORMATION SUR LES ENJEUX DES ARTS ET DES
LETTRES AVEC LES MILIEUX CONCERNÉS

Indicateur 7.3 : Les mesures découlant des chantiers de réflexion du CALQ

Cible 7.3.1 : Des mesures misant sur la souplesse en faveur des clientèles, en œuvre au 31 mars 2018

Cible 7.3.2 : Une mesure en soutien aux modèles innovants et au partage de services, en œuvre au 31 mars 2018

Cible 7.3.3 : Un plan d'action sur la diversité culturelle rendu public et en vigueur au 31 mars 2017

Cible 7.3.4 : Une structure consultative renouvelée au 31 mars 2018

OBJECTIF 8 : POURSUIVRE LES COLLABORATIONS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES, NOTAMMENT SUR LES CONDITIONS DE PRATIOUE DES CRÉATEURS

Indicateur 8.1: État d'avancement des projets en cours Cible 8.1.2: Participation du CALQ aux comités consultatifs et de concertation de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) et de l'OPSAC, le réseau des Organismes publics de soutien aux arts du Canada

Tableau 2 : SOMMAIRE DES RÉSULTATS LIÉS AU PLAN STRATÉGIQUE 2012-2016 ET À SA PROLONGATION 2016-2018

Objectif	Indicateur (no cible)	Cible prévue dans le Plan stratégique	Résultats 2016 2017	Résultats 2015 2016	Résultats 2014 2015	Résultats 2013 2014	Résultats 2012 2013	Cible atteinte en %	Page
AXE 1									
Objectif 1	Indicateur 1.1 (1.1.1)	135 projets	18	38	49	10	5	89	22
Objectif 2	Indicateur 2.1 (2.1.1)	4 nouveaux prix	_	2	0	0	3	100	23
Objectif 3	Indicateur 3.1 (3.1.1)	3 ententes	_	0	2	1	2	100	_
	Indicateur 3.1 (3.1.2)		Réalisé	_	_	_	_	100	25
	Indicateur 3.1 (3.1.3)	Discussions/ régions	15 régions	_	_	_	_	88	25
	Indicateur 3.2 (3.2.1)	8 journées	_	1	0	1	6	100	_
	Indicateur 3.3 (3.3.1)	0,5 M\$	_	0*	585 390\$	612 885\$	374 649 \$	100	_
AXE 2									
Objectif 4	Indicateur 4.1 (4.1.1)	2 projets	1 sur 2	0	0	0	1	50	27
	Indicateur 4.1 (4.1.2)	3 événements	7	7	6	6	5	100	28
	Indicateur 4.1 (4.1.3)	Des projets	7 projets	_	_	_	_	100	28
	Indicateur 4.2	S.O.**	66	63	63	65	68	s.o.**	28
	Indicateur 4.3 (4.3.1)	1 cadre	1	_	_	_	_	100	29
AXE 3									
Objectif 5	Indicateur 5.1 (5.1.1)	1 discipline	_	3	3	2	1	100	_
	Indicateur 5.1 (5.1.2)	11 disciplines	_	S.O.*	S.O.*	1	6	64	_
	Indicateur 5.1 (5.1.3)		_	0	1	0	2	100	_
	Indicateur 5.1 (5.1.4)	Des projets	20 projets	_	_	_	_	100	30
	Indicateur 5.1 (5.1.5)	1 rapport	Rapport déposé	_	_	_	_	100	30
Objectif 6	Indicateur 6.1 (6.1.1)		_	_	_	_	_	s.o.**	_
	Indicateur 6.1 (6.1.2)	Demandes en ligne (proj. org.)	En cours	_	_	_	_	s.o.**	31
AXE 4		ngrie (proj. org.)							
01: .:	Indicateur 7.1 (7.1.1)	10 activités	_	1	4	3	4	100	_
Objectif 7	Indicateur 7.2	S.O.**	_	38	38	31	31	s.o.**	
	Indicateur 7.3 (7.3.1)	Des mesures	4	_	_	_	_	100	32
	Indicateur 7.3 (7.3.2)	1 mesure	Réalisé (16 projets)	_	_		_	100	32
	Indicateur 7.3 (7.3.3)	1 plan	Réalisé		_		_	100	33
	Indicateur 7.3 (7.3.4)	1 structure	En cours					s.o.**	34
Objectif 8	Indicateur 8.1 (8.1.1)	5 ans	_	s.o.*	s.o.*	1	3	80	_
	Indicateur 8.1 (8.1.2)	Des participations	Réalisé	_	_	_	_	100	34

^{*} Ne s'applique plus en raison de l'abolition de la mesure en question.

^{**} Cet indicateur ne comprend pas de cible chiffrée.

Non documenté dans le cadre de cet exercice financier (en référence à la prolongation du plan stratégique pour les exercices 2016-2017 et 2017-2018).



MILLE BATAILLES, ŒUVRE CHORÉGRAPHIQUE PRODUITE PAR FOU GLORIEUX, AVEC LOUISE LECAVALIER ET ROBERT ABUBO.

RÉSULTATS LIÉS AU PLAN STRATÉGIQUE¹

À la demande du ministère de la Culture et des Communications du Québec, le Conseil a prolongé et bonifié son Plan stratégique 2012-2016 jusqu'au 31 mars 2018. Certaines cibles ont été ajoutées et certains indicateurs, revus. Les cibles déjà atteintes et les autres éléments caducs ont été retirés. Les résultats ici présentés ne concernent que les objectifs, les indicateurs et les cibles retenus dans le cadre de la prolongation du plan pour les exercices 2016-2017 et 2017-2018, avec leur numérotation correspondante, comme ils figurent au tableau synoptique présenté à la page 18.

ENJEU 1: La création, levier du développement culturel

ORIENTATION 1 : Soutenir la création d'œuvres originales en tenant compte de la diversité des expressions

AXE 1: Un soutien financier adapté et diversifié

OBJECTIF 1: Soutenir la création et la production artistique et littéraire par des investissements ciblés

INDICATEUR 1.1 – Nature et ampleur de l'aide accordée à la création-production **CIBLE 1.1.1 –** 135 projets ciblés soutenus, au 31 mars 2018

CIBLE ATTEINTE À 89 %

RÉSULTATS

Le Conseil apporte un soutien financier structurant à la création artistique et littéraire par ses différents programmes. Globalement, il consacre 61 % de son aide financière ou 62,3 M\$ à la création et à la production d'œuvres québécoises réalisées par les créateurs du domaine des arts et des lettres.

Les bourses de recherche et création et le soutien à la commande d'œuvre, aux spectacles littéraires ou de contes, à la création et au développement de contenus culturels numériques originaux ainsi qu'aux séjours de création en studios et en ateliers-résidences répondent à cet objectif. Quant aux prix à la création, ils visent, au-delà de la reconnaissance des pairs, à encourager l'artiste à poursuivre ses projets de création.

Pour l'exercice 2016-2017, le Conseil a ainsi consenti 9,1 M\$ ou 89 % de l'enveloppe des bourses réservées aux artistes en soutien direct à des projets de création-production.

Par ailleurs, le soutien au fonctionnement d'organismes de création et de production en arts de la scène et en arts multidisciplinaires permet le déploiement d'une offre artistique riche et diversifiée dans l'ensemble du Québec. Le Conseil appuie également les organismes en soutenant leurs projets de production. L'aide à la création et à la production s'étend aux arts de la scène, aux arts visuels et numériques, au cinéma et à la vidéo. Par leurs activités et leurs services, les organismes professionnels représentant ces secteurs favorisent la recherche et la réalisation des différentes étapes de la production d'œuvres. Les subventions de fonctionnement accordées à certains organismes de services sont aussi considérées dans ce soutien à la création.

En matière de soutien aux organismes, les sommes consacrées à la création-production représentent 58 % des montants totaux accordés ou 53,2 M\$.

Dans un souci d'allégement, les montants et les pourcentages apparaissant dans les textes peuvent être arrondis.

Les projets ciblés

Afin de favoriser la diversité des pratiques de création dans toutes les régions du Québec, le Conseil s'est donné pour objectif de cibler 135 projets de création et de production reliés à des enjeux précis.

Les enjeux ciblés pour l'exercice 2016-2017 sont : les projets dont la réalisation est dans une autre langue que le français ou l'anglais (trois projets retenus), le soutien à des projets de création ou de production qui prolongent la durée de vie des œuvres par une adaptation dans une autre langue ou dans une autre forme d'art (quatre projets) ainsi que des projets de création en littérature et en cinéma de genre – policier, fantaisie ou science-fiction (dix projets). Un projet de photographie documentaire a aussi été soutenu en tant que projet ciblé.

Le Conseil a donc repéré, au cours de l'exercice, un total de 18 projets contribuant à la diversité des expressions. Le décompte de la cible, désormais établie à 135 projets, s'élève à 120 projets ciblés au 31 mars 2017 (89 %).

OBJECTIF 2: Encourager l'excellence artistique, l'innovation et le succès des meilleures productions québécoises par des mesures de reconnaissance

INDICATEUR 2.1 - Nombre et nature des mesures de reconnaissance accordées¹

RÉSULTATS

Le Conseil favorise la promotion des arts et des lettres grâce à différentes catégories de prix. Ces prix peuvent récompenser une œuvre marquante dans une discipline ou un champ d'intervention précis, désigner un créateur, une créatrice ou une œuvre de l'année dans une région, ou reconnaître le succès d'une tournée ou les efforts déployés pour développer les publics.

Ainsi, le Conseil a remis, au cours de l'exercice, 192 000 \$ en prix et reconnaissances pour souligner la qualité des œuvres, des démarches artistiques exceptionnelles et des projets de création, de production et de rayonnement. La liste des lauréats suit le tableau 3.

¹ Cet indicateur ne comprend pas de cible pour l'exercice 2016-2017.

Tableau 3

PRIX ET RECONNAISSANCES ACCORDÉS PAR LE CONSEIL

	20	16 2017	20	15 2016	20	14 2015	20	12 2014	20	12 2012
	Nbre	16-2017 \$	Nbre	15-2016 \$	N ^{bre}	14-2015 \$	N ^{bre}	13-2014	N ^{bre}	12-2013
	IV	\$	INSIG	\$	IV	,	IN	<u> </u>	IV	\$
Bourses de carrière	2	60 000	5	150 000	5	220 000	6	250 000	5	220 000
Prix dans une discipline artistique ou un champ d'intervention	4	40 000	4	35 000	4	35 000	6	42 000	6	42 000
Prix à la création artistique en région :	-	-	-	_	_	-	2	10 000	16	80 000
Prix du CALQ – Œuvre de l'année	9	45 000	7	35 000	9	45 000	7	35 000	-	-
Prix du CALQ – Créateur ou créatrice de l'année	7	35 000	9	45 000	7	35 000	7	35 000	-	_
Prix du CALQ – Meilleure tournée internationale ou au Canada et aux États-Unis (en alternance)	1	10 000	1	10 000	1	10 000	1	10 000	1	10 000
Prix du CALQ – Développement de publics et de marchés	1	2 000	1	2 000	_	-	_	_	_	_
TOTAL	24	192 000	27	277 000	26	345 000	29	382 000	28	352 000

LAURÉATS DES PRIX ET RECONNAISSANCES DU CONSEIL EN 2016-2017

Prix du CALQ – Créateur ou créatrice de l'année en région (5 000 \$ par prix)

- Richard Blackburn (théâtre) / Montérégie
- Odette Caron (théâtre) / Abitibi-Témiscamingue
- Philippe David Gagné (cinéma et vidéo) / Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Louis-Philippe Hébert (littérature) / Laurentides
- Monique Juteau (littérature) / Centre-du-Québec
- Denis Massé (chanson) / Mauricie
- Emilie Rondeau (arts visuels) / Bas-Saint-Laurent

Prix du CALQ – Œuvre de l'année en région (5 000 \$ par prix)

- De cuivre d'os, ostéologie débridée et revisitée exposition de sculptures de Claude Bourque (métiers d'art) / Îles-dela-Madeleine
- Le Vœu spectacle de conte de folklore urbain d'Arleen Thibault (littérature) / Chaudière-Appalaches
- CR!ONS projet multidisciplinaire de Philippe Garon (arts multidisciplinaires) / Gaspésie
- Le petit caillou de la mémoire roman de Monique Durand (littérature) / Côte-Nord
- Un film de chasse de filles documentaire de Julie Lambert (cinéma et vidéo) / Capitale-Nationale
- Blind date spectacle multidisciplinaire de Mélissandre Tremblay-Bourassa et Gabriel Girouard (arts multidisciplinaires) / Lanaudière
- Lettre pour Éléna pièce de théâtre d'Érika Tremblay-Roy (théâtre) / Estrie
- Le nouvel atelier exposition de sculptures et de peintures géantes de Jennifer Lefort (arts visuels) / Outaouais
- Machinari installation vidéo de Léna Mill-Reuillard (arts visuels) / Œuvre de la relève à Montréal

Prix du CALQ dans une discipline artistique ou un champ d'intervention (10 000 \$)

- Daina Ashbee (danse) Prix du CALQ pour la Meilleure œuvre chorégraphique
- André Hamel (musique) Prix Opus du compositeur de l'année
- Pascal Brullemans (théâtre) Prix Michel-Tremblay Meilleur texte dramatique porté professionnellement à la scène
- Anaïs Barbeau-Lavalette (littérature) Prix des libraires du Québec dans la catégorie « Roman québécois »

Prix du CALQ - Meilleure tournée internationale (10 000 \$)

La troupe DuBunker pour sa tournée 2015 du spectacle Le NoShow

Prix du CALQ - Développement de publics et de marchés (2 000 \$)

Diffusion Mordicus

Bourses de carrière

- Walter Boudreau Bourse de carrière en musique (second versement d'une bourse de 60 000 \$ attribuée sur deux ans)
- Odette Drapeau Bourse de carrière en métiers d'art (second versement d'une bourse de 60 000 \$ attribuée sur deux ans)

Objectif 3: Consolider les partenariats favorisant la diversification des investissements et la vitalité culturelle des territoires

INDICATEUR 3.1 – Nombre et nature des initiatives prises en matière d'action territoriale concertée **CIBLE 3.1.2** – Un nouveau programme territorial en œuvre au 31 mars 2017

CIBLE ATTEINTE À 100%

RÉSULTATS

Le nouveau programme territorial du Conseil a été lancé en février 2016, comme en témoigne le rapport annuel 2015-2016 (p. 27).

CIBLE 3.1.3 – Des discussions sur le nouveau programme territorial entreprises dans chacune des régions, au 31 mars 2018

CIBLE ATTEINTE À 88%

RÉSULTATS

Dans un esprit de transition vers le nouveau programme territorial, des pourparlers conduisant vers la signature d'une ou de plusieurs ententes par territoire ont eu lieu. Les ententes en cours dans les régions de Laval et de l'Outaouais ont été conclues avant l'arrivée du nouveau programme territorial, et l'entente sur le territoire de Montréal a été reconduite pour une année. Ainsi, au cours de l'exercice 2016-2017, des discussions sur le nouveau programme territorial ont été entreprises dans quinze régions sur dix-sept, donnant lieu à la signature de treize nouvelles ententes.

Au 31 mars 2017, au moins une entente entre le Conseil et ses partenaires territoriaux était en vigueur ou en discussion dans chacune des régions administratives du Québec. En voici le détail :

Tableau 4: ENTENTES TERRITORIALES DU CONSEIL EN 2016-2017

Région	État d'avancement	Période couverte par l'entente
Bas-Saint-Laurent*	Nouvelle entente signée	2016-2019
Saguenay–Lac-Saint-Jean*	Projet d'entente en discussion	2017-2020
Capitale-Nationale*	Nouvelle entente signée (MRC)	2017-2020
	Nouvelle entente signée (Ville de Québec)	2016-2019
Mauricie*	Nouvelle entente signée	2016-2019
Estrie*	Entente Sherbrooke déjà en cours	2014-2017
	Projet d'entente en discussion (Estrie)	2017-2020
Montréal*	Entente déjà en cours, prolongée et signée	2016-2017
	Projet d'entente en discussion	n.d.
Outaouais	Entente déjà en cours	2015-2018
Abitibi-Témiscamingue*	Nouvelle entente signée	2016-2019
Côte-Nord*	Nouvelle entente signée	2016-2019
Nord-du-Québec*	Nouvelle entente signée (secteur Jamésie)	2016-2017
	Entente Nunavik déjà en cours	2014-2017
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*	Projet d'entente en discussion (Gaspésie)	2017-2020
	Nouvelle entente signée (Îles-de-la-Madeleine)	2016-2019
Chaudière-Appalaches*	Nouvelle entente signée	2017-2020
Laval	Entente déjà en cours	2015-2018
Lanaudière*	Nouvelle entente signée	2016-2019
Laurentides*	Nouvelle entente signée	2017-2020
Montérégie*	Nouvelle entente signée (Montérégie-Ouest)	2017-2020
	Projet d'entente en discussion (Montérégie-Est)	2017-2020
Centre-du-Québec*	Nouvelle entente signée	2017-2020

^{*} En 2016-2017, ces régions ont entrepris des discussions avec le Conseil sur le nouveau programme territorial. n.d.: information non disponible.

ORIENTATION 2: Favoriser le rayonnement et la promotion des productions artistiques et littéraires au Québec, ailleurs au Canada et à l'international

AXE 2 : Une présence artistique affirmée sur différentes plateformes et dans les pôles majeurs de diffusion culturelle

OBJECTIF 4: Miser sur la mobilité des artistes et la présence de productions québécoises dans les pôles majeurs de diffusion

INDICATEUR 4.1 – Nature du soutien accordé à la circulation des artistes et des productions

CIBLE 4.1.1 – Au moins deux projets structurants en matière de circulation et de diffusion au Québec soutenus, au 31 mars

2018

CIBLE ATTEINTE À 50 %

RÉSULTATS

Le soutien du Conseil en matière de circulation des artistes et des créations sur l'ensemble du territoire québécois s'élève à 1,4 M \$. Cette aide se décline principalement en deux programmes, présentés au tableau suivant.

Tableau 5 **SOUTIEN À LA CIRCULATION AU QUÉBEC**

	20)16-	2017	2015-2016		2014-2015		2013-2014		2012-2013	
Programme	N ^{bre}		\$	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$	N ^{bre}	\$
Bourses de déplacement au Québec (artistes)	11		10 827	21	19 697	43	20 785	26	17 800	30	20 890
Projets de diffusion d'œuvres au Québec (organismes)	113	1 4	416 000	133	1 322 383	142	1 436 688	130	1 400 230	122	1 369 050
Total		1 4	26 827		1 342 080		1 457 473		1 418 030		1 389 940

La cible 4.1.1 est atteinte à 50%, le projet Circulation de la musique du Conseil québécois de la musique (CQM) étant désigné dans le rapport annuel 2012-2013 comme projet structurant.

Par ailleurs, le Conseil apporte un soutien à d'autres organismes dont la mission vise la circulation des productions. Il s'agit notamment de La danse sur les routes du Québec, Les Voyagements – Le théâtre en tournée ainsi que Les Fenêtres de la création théâtrale, un événement porté par le Théâtre de la Ville, à Longueuil.

CIBLE 4.1.2 – Soutien à la présence collective québécoise hors Québec dans le cadre de trois événements majeurs, par année

CIBLE ANNUELLE ATTEINTE À 100 %

RÉSULTATS

Le Conseil a poursuivi son objectif de soutenir la présence de productions québécoises dans les pôles majeurs de diffusion à l'international. Plusieurs événements majeurs ont accueilli nos créateurs et leurs œuvres au cours de l'année, certains inscrivant même le Québec comme invité d'honneur, ce qui en fait une vitrine de choix pour les productions artistiques d'ici. En 2016-2017, le Conseil a donc soutenu la présence d'artistes québécois à l'étranger, notamment dans les événements majeurs suivants :

- Salon du livre et de la presse de Genève (Suisse) Québec invité d'honneur : appui à la présence de neuf écrivains, de deux bédéistes et de deux organismes ;
- La Foire du livre de Bruxelles (Belgique) Montréal, ville à l'honneur : appui à la présence de six écrivains ;
- Les Jeux de la Francophonie à Abidjan (Côte-d'Ivoire): appui à la présence de sept artistes de différentes disciplines;
- La Biennale DANCE de Munich (Allemagne) Vitrine sur la danse québécoise: appui à la présence d'un artiste et de trois organismes;
- MUTEKJP (Japon): appui à MUTEK pour la présentation d'œuvres de six artistes québécois en arts numériques;
- Le Festival BD Colomiers (France): appui à la présence de quatre bédéistes;
- La Foire internationale du livre de La Havane (Cuba) : appui à la présence d'une auteure et appui à l'UNEQ pour la présence de trois autres écrivains québécois.

CIBLE 4.1.3 – Des projets soutenus en partenariat avec des pôles de diffusion majeurs au Québec

CIBLE ATTEINTE À 100 %

RÉSULTATS

Le Conseil s'est associé, en 2016-2017, au Musée de la civilisation dans le cadre du projet Interface, un studio-laboratoire de cocréation numérique. Deux projets d'artistes en arts numériques ont reçu un soutien dans le cadre de cet appel à projets conjoint. De plus, le Conseil a poursuivi son partenariat avec Télé-Québec pour le soutien de cinq projets de création de contenus culturels numériques originaux diffusés sur La Fabrique culturelle.

INDICATEUR 4.2 – Nombre de pays visités par les artistes et les organismes découlant d'un soutien du CALQ aux activités internationales¹

RÉSULTATS

Les artistes et les organismes québécois soutenus par le Conseil ont été présents dans 66 pays en 2016-2017, notamment grâce aux bourses de déplacement, aux possibilités de séjourner dans un studio ou un atelier-résidence, ou grâce aux subventions à la diffusion des œuvres à l'extérieur du Québec. Parmi les pays les plus fréquentés, outre le Canada, on retrouve la France, les États-Unis, l'Allemagne, la Suisse, la Belgique, le Royaume-Uni, l'Italie, la Chine et l'Espagne.

Par ailleurs, le Conseil a bonifié son réseau de studios et d'ateliers-résidences par la signature d'une entente avec le Goethe-Institut Salvador-Bahia, au Brésil (Amérique du Sud).

¹ Cet indicateur ne comprend pas de cible.

Tableau 6

NOMBRE DE PAYS VISITÉS PAR LES ARTISTES ET LES ORGANISMES

Programme	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Bourses de déplacement hors Québec et studios et ateliers-résidences (artistes)	59	54	52	55	61
Programmes de tournées ou de circulation hors Québec (organismes)	43*	44*	46*	47*	43*
Total	66	63	63	65	68

^{*} Pays déjà inclus pour la plupart au nombre indiqué pour les bourses, à quelques exceptions près.

INDICATEUR 4.3 – Processus d'encadrement de l'action internationale du CALQ **CIBLE 4.3.1** – Un cadre d'intervention internationale adopté au 31 mars 2017

CIBLE ATTEINTE À 100%

RÉSULTATS

Depuis plus de vingt ans, le Conseil a soutenu avec constance, à travers l'ensemble de ses programmes internationaux, les efforts qu'ont déployés les artistes, les écrivains et les organismes artistiques afin de développer et d'accroître leur présence à l'étranger. Ainsi, le Conseil a toujours été complice du déploiement de l'excellence artistique québécoise hors des frontières, et cela, autant pour favoriser le développement de carrières artistiques que pour conquérir de nouveaux marchés, aller à la rencontre de nouveaux publics et participer aux grands courants d'émulation artistique à l'échelle planétaire.

Le Conseil s'est doté d'un nouveau cadre d'intervention en matière d'action internationale afin de répondre aux éléments contextuels d'un environnement en mouvance. Par l'adoption de principes visant l'excellence, la diversité, l'accessibilité et l'équité, il souhaite acclamer davantage les succès et assurer le renouvellement des compagnies qui tournent à l'étranger. Il entend aussi poursuivre ses partenariats avec ses alliés naturels à l'étranger, notamment à travers son vaste réseau de studios et d'ateliers-résidences, ainsi que les délégations du Québec, afin de soutenir ses clientèles qui souhaitent ouvrir de nouveaux marchés.

Le Cadre d'intervention en matière d'action internationale du CALQ a été approuvé par son conseil d'administration en décembre 2016.

ENJEU 2: Le virage numérique

ORIENTATION 3 : Appuyer le développement de nouveaux modèles de création, de diffusion et de gestion liés au virage numérique

AXE 3: De nouvelles mesures de soutien et de nouveaux services pour les clientèles

OBJECTIF 5: Favoriser l'intégration des technologies numériques par des mesures de soutien dans l'ensemble des disciplines

INDICATEUR 5.1 – Nombre et nature des mesures mises en œuvre par le CALQ en vue d'adapter son soutien au virage numérique

CIBLE 5.1.4 – Un soutien à des projets novateurs découlant du Plan culturel numérique du Québec

CIBLE ATTEINTE À 100 %

RÉSULTATS

Le Conseil a annoncé en septembre 2016 une nouvelle mesure harmonisée s'inscrivant dans le Plan culturel numérique du Québec et permettant aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques de toutes les disciplines d'explorer et d'exploiter les nouvelles technologies, quel qu'en soit leur degré de connaissance, afin d'investir l'espace numérique. À l'issue de l'exercice, le Conseil a soutenu vingt projets répartis dans sept régions du Québec dans le cadre de la nouvelle mesure Exploration et déploiement numérique, dont neuf projets d'artistes professionnels et onze projets d'organismes, pour un montant total de près de 1 M\$ (998 950\$).

CIBLE 5.1.5 – Premiers impacts du virage numérique documentés au 31 mars 2017

CIBLE ATTEINTE À 100 %

RÉSULTATS

Le rapport intitulé *Cinq ans de soutien du CALQ aux pratiques artistiques numériques – un bilan* a été déposé le 30 mars 2017. Ce rapport met en lumière les investissements de 14,9 M\$ répartis sur cinq ans, soit entre 2011-2012 et 2015-2016, réalisés par le Conseil tant pour la discipline des arts numériques que pour les mesures ponctuelles suivantes, qui ont été créées pour soutenir le virage numérique dans le domaine des arts et des lettres :

- Plateformes et réseaux numériques;
- Création de contenus culturels numériques originaux (incluant le volet Fabrique culturelle);
- Création d'œuvres numériques à l'Espace culturel Georges-Émile Lapalme de la Place des Arts;
- Numérisation de contenus;
- Infrastructures numériques.

À ce bilan viennent s'ajouter les résultats de l'exercice 2016-2017, incluant la nouvelle mesure Exploration et déploiement numérique, portant les sommes totales investies par le Conseil à 18,2 M\$ en six ans.

OBJECTIF 6: Mettre à profit l'utilisation des services en ligne pour les clientèles du CALQ

INDICATEUR 6.1 – Développement d'outils relatifs à la prestation électronique de services (PES) **CIBLE 6.1.2** – Une gestion en ligne des demandes de soutien aux projets pour les organismes, au 31 mars 2018³

RÉSULTATS

Les travaux de développement de la prestation électronique de services (PES) sont officiellement en cours au Conseil depuis 2012. Ils visent à soutenir progressivement, via le Web, les principaux échanges entre le Conseil et sa clientèle. La stratégie de mise en œuvre permet une offre graduelle de différents services électroniques afin de faciliter le dépôt des demandes, les suivis et la reddition de comptes. La PES permet également d'automatiser certaines tâches administratives et de diminuer le délai de traitement des dossiers.

Le Conseil a inauguré Mon dossier CALQ en mars 2014, et ce, d'abord pour les artistes et les écrivains. Depuis, les mises en ligne ont permis de couvrir l'ensemble du processus de gestion des demandes d'aide financière pour ces clientèles : dépôt de formulaires, évaluation par les jurys de pairs, consultation du statut des demandes et reddition de comptes. Lors de l'exercice 2016-2017, le Conseil a ajouté les formulaires pour le nouveau programme territorial ainsi que pour celui des studios et des ateliers-résidences.

Le bilan au 31 mars 2017 dénombre près de 5 700 artistes et écrivains inscrits à Mon dossier CALQ. Depuis la mise en ligne des formulaires électroniques, plus de 3 600 demandes d'aide financière ont transité par la PES, ce qui représente 65 % des demandes adressées au Conseil. Quant aux rapports d'utilisation de bourse, 77 % ont été transmis par l'entremise de la PES.

Le récent exercice a aussi été l'occasion de mettre en place des outils pour intégrer les organismes artistiques à la PES. En lien avec la cible 6.1.2, une analyse d'impact de la solution d'authentification gouvernementale clicSÉQUR Entreprises a été effectuée, en vue de mises en ligne prochaines pour la gestion des demandes d'aide financière des organismes.

ENJEU 3: L'intervention culturelle concertée

ORIENTATION 4: Développer les orientations du CALQ en synergie avec les milieux artistique et littéraire

AXE 4: La concertation et la documentation des réalités du milieu

OBJECTIF 7: Concerter et partager l'information sur les enjeux des arts et des lettres avec les milieux concernés

INDICATEUR 7.3 – Les mesures découlant des chantiers de réflexion du CALO

Le Conseil a donné suite aux préoccupations de ses clientèles, consultées dans le cadre des quatre grands chantiers de réflexion menés entre 2013 et 2015, et portant sur la diversité culturelle, l'interdisciplinarité et la pluridisciplinarité, le renouvellement générationnel et le rayonnement des arts et des lettres. Ces consultations ont fait écho aux profondes mutations que traverse le milieu culturel québécois, dues aux changements démographiques et technologiques ou à la mondialisation des échanges, et ont inspiré de nouvelles cibles dans le cadre de la prolongation du plan stratégique du Conseil.

CIBLE 7.3.1 – Des mesures misant sur la souplesse en faveur des clientèles, en œuvre au 31 mars 2018

CIBLE ATTEINTE À 100 %

RÉSULTATS

Dans un souci d'accessibilité, d'équité et d'allégement administratif, le Conseil a mis en place différentes mesures s'appuyant sur un principe de souplesse en faveur des clientèles, dont :

- la mise en œuvre de l'inscription en tout temps pour le soutien aux activités d'organismes;
- l'annonce de nouveaux programmes de soutien à la mission et à la programmation spécifique;
- l'appel à projets pour le développement d'une offre artistique aux jeunes publics;
- la mesure harmonisée Exploration et déploiement numérique.

CIBLE 7.3.2 - Une mesure en soutien aux modèles innovants et au partage de services, en œuvre au 31 mars 2018

CIBLE ATTEINTE À 100 %

RÉSULTATS

Dans le but d'encourager la réalisation de projets novateurs et de susciter la coopération entre les organismes, le Conseil a lancé, en avril 2016, le programme ponctuel Concertation et innovation. Ce programme vise la mise en commun de ressources, le partage de compétences et la mutualisation afin de favoriser l'amélioration des services, la rationalisation des coûts, l'utilisation optimale des équipements et l'accroissement de la fréquentation des publics. Au cours de l'exercice, seize projets d'organismes ont été soutenus dans le cadre du programme Concertation et innovation, pour un montant de total de 648 820 \$.

CIBLE 7.3.3 – Un plan d'action sur la diversité culturelle rendu public et en vigueur au 31 mars 2017

CIBLE ATTEINTE À 100 %

RÉSULTATS

Le Conseil a dévoilé, le 12 mai 2016, son Plan d'action pour la diversité culturelle 2016-2019 et en a commencé la mise en œuvre. Ce plan est l'aboutissement des travaux réalisés dans le cadre du chantier de la diversité culturelle et de la Commission de la diversité culturelle du Conseil. Il marque une étape importante vers la pleine participation des créateurs de toutes origines à la vie culturelle québécoise.

Voici quelques résultats en cette première année de mise en œuvre:

Orientations	Actions réalisées en 2016-2017						
	Quinze activités réalisées pour assurer la diffusion de l'information dans les réseaux des artistes de la diversité culturelle;						
	Simplification, clarification et allégement de programmes, de formulaires et de processus;						
	Suivi de la répartition des membres de comités et de jurys selon le groupe ethnoculturel : 15 % des membres issus de la diversité comparativement à 9 % en 2015-2016;						
	Une demande de bourse soumise à une analyse adaptée en raison de la langue utilisée;						
Améliorer l'accès aux programmes et au financement du CALQ pour les artistes et les organismes issus de la diversité	Suivi du nombre de bourses accordées selon le groupe ethnoculturel : 16,7 % des boursiers du Conseil déclarent appartenir à la diversité en 2016- 2017, comparativement à 14,6 % lors de l'exercice précédent ;						
et les organismes issus de la diversité	Compilation du nombre d'organismes qui œuvrent au développement ou au rayonnement de la diversité culturelle : 50 organismes soutenus par le Conseil en 2016-2017;						
	Inclusion de critères d'évaluation et de suivi de la gouvernance favorisant la diversité dans le cadre du soutien à la mission des organismes;						
	Renouvellement des volets 1 (Vivacité Montréal) et 3 (Soutien aux organismes œuvrant à l'essor de la diversité) de l'entente Montréal;						
	Douze nouvelles ententes de partenariat territorial signées en 2016-2017 comprenant un objectif visant l'inclusion de la diversité.						
	Ajout d'une mention sur l'égalité en emploi au regard de la diversité dans toutes les offres d'emploi du Conseil;						
Améliorer la représentativité et l'inclusion	Envoi des offres d'emploi du Conseil dans les organismes et les réseaux de la diversité;						
dans le milieu des arts et des lettres	Enrichissement du personnel du Conseil par trois nouvelles employées issues de la diversité;						
	Création d'un groupe de travail interne pour suivre l'évolution du Plan d'action pour la diversité culturelle.						
Améliorer les échanges et le rayonnement des artistes	95 mentions relayées sur le site Web du Conseil, dans ses communiqués, ses bulletins d'information et ses réseaux sociaux afin de faire connaître les projets d'artistes et d'organismes issus de la diversité;						
et des organismes issus de la diversité	Admissibilité des dépenses liées à la promotion dans les programmes de bourses aux artistes, incluant les ententes territoriales;						
	Participation du Conseil aux 10° Rencontres de la Diversité.						

CIBLE SANS OBJET POUR 2016-2017

RÉSULTATS

Le Conseil a entrepris le renouvellement de sa structure consultative, qui se poursuivra en 2017-2018.

OBJECTIF 8: Poursuivre les collaborations en matière de recherche et de développement des connaissances, notamment sur les conditions de pratique des créateurs

INDICATEUR 8.1 – État d'avancement des projets en cours

CIBLE 8.1.2 – Participation du Conseil aux comités consultatifs et de concertation de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) et de l'OPSAC, le réseau des Organismes publics de soutien aux arts du Canada.

CIBLE ATTEINTE À 100 %

RÉSULTATS

Le Conseil a participé à différentes rencontres de concertation, tant au sein de l'OPSAC que des comités consultatifs de l'OCCO.



THE GARDEN
OF EARTHLY DELIGHTS,
INSTALLATION
DE JUAN RAFAEL
ORTIZ-APUY.

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le CALQ reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et l'auditeur indépendant, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du CALQ, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La présidente-directrice générale,

Anne-Marie Jean Québec, le 22 juin 2017



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Conseil des arts et des lettres du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des arts et des lettres du Québec au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Christine Roy, CPA auditrice, CA

Christine Roy, CPA auditrice, CA Directrice générale par intérim

Québec, 22 juin 2017

38

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2017

	2017 BUDGET	2017 RÉFL	2016 RÉÉI
	\$	\$	\$
REVENUS			
Contributions du gouvernement du Québec			
Aide financière	98 294 626	102 703 110	100 785 428
Administration	6 621 974	6 849 401	6 340 216
Virement de contributions reportées (note 9)	99 399	207 404	295 331
Intérêts	330 000	355 255	334 439
Autres revenus (note 3)	194 272	187 151	310 378
-	105 540 271	110 302 321	108 065 792
CHARGES			
Subventions octroyées			
Théâtre	23 028 401	25 252 942	23 665 352
Arts du cirque	4 016 733	4 232 542	4 127 833
Musique	27 681 181	27 976 105	28 446 825
Arts numériques, cinéma et vidéo	7 340 348	7 171 183	7 543 377
Arts visuels	11 185 038	11 270 145	11 494 409
Danse	12 254 146	12 896 780	12 593 088
Littérature	3 523 530	3 379 953	3 620 989
Arts multidisciplinaires	1 752 624	1 786 912	1 801 100
Pluridisciplinaires	6 816 446	8 225 173	7 004 985
Autres activités	921 179	976 500	946 658
	98 519 626	103 168 235	101 244 616
Annulation d'aide financière octroyée au cours des exercices antérieurs	(225 000)	(261 810)	(320 816)
-	98 294 626	102 906 425	100 923 800
Frais d'administration (note 4)	7 363 263	7 395 745	7 141 311
-	105 657 889	110 302 170	108 065 111
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(117 618)	151	681
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE	62 196	62 196	61 515
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	(55 422)	62 347	62 196

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2017	2016 \$
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	11 660 379	11 509 208
Débiteurs	55 134	48 191
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	-	245 300
Intérêts courus à recevoir	10 159	10 679
	11 725 672	11 813 378
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	9 407 193	9 998 705
Provision pour vacances (note 7)	570 070	570 284
Provision pour congés de maladie (note 7)	944 071	923 988
Dettes (note 8)	872 060	570 832
Contributions reportées (note 9)	780 648	589 379
	12 574 042	12 653 188
DETTE NETTE	(848 370)	(839 810)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 10)	894 654	884 945
Charges payées d'avance	16 063	17 061
	910 717	902 006
EXCÉDENT CUMULÉ	62 347	62 196

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

MME MARIE CÔTÉ

Présidente du conseil d'administration

M. Luc Gallant

Président du comité de vérification

39

	2017 BUDGET \$	2017 RÉEL \$	2016 RÉEL \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(117 618)	151	681
Acquisition d'immobilisations corporelles Amortissement des immobilisations corporelles	(540 705) 405 439	(369 287) 359 578	(384 627) 281 497
	(135 266)	(9 709)	(103 130)
Acquisition de charges payées d'avance Utilisation de charges payées d'avance		(19 951) 20 949	(19 343) 24 089
	_	998	4 746
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	(252 884)	(8 560)	(97 703)
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(839 810)	(839 810)	(742 107)
DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE	(1 092 694)	(848 370)	(839 810)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

40

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2017

Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations (369 287) (384 627) ACTIVITÉS DE FINANCEMENT Dettes effectuées 1 247 289 785 958 Dettes remboursées (946 061) (743 411) Flux de trésorerie liés aux activités de financement 301 228 42 547 AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE 151 171 841 614 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE 11 509 208 L'EXERCICE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE 11 660 379 11 509 208 LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT: Encaisse 11 660 379 11 509 208 INFORMATIONS ADDITIONELLES:		2017 \$	2016 \$
Excédent de l'exercice 151 681 Elément sans incidence sur la trésorerie : 2(91128) (405 731) Virement de contributions reportées 359 578 281 497 Amortissement des immobilisations corporeilles 359 578 281 497 Amortissement des passifs reliés au fonctionnement : 68 450 (124 234) Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement : (69 43) (9 260) Débiteurs (69 43) (9 260) Contributions à recevoir du gouvernement du Québec 245 300 73 700 Intérêts courus à recevoir 520 1 044 Charges payées d'avance 520 1 044 Charges payées d'avance (591 512) 799 094 Provision pour vacances (214) (21 453) Provision pour congés de maladie 20 083 90 433 Contributions reportées 482 397 368 923 Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement 219 230 1 183 694 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux 369 287 388 623	ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Element sans incidence sur la trésorerie : Virement de contributions reportées Amortissement des immobilisations corporelles Amortissement des immobilisations corporelles Amortissement des immobilisations corporelles Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement : Débiteurs Contributions à recevoir du gouvernement du Québec Intérêts courus à recevoir Contributions à recevoir Intérêts courus à recevoir Intérêts courus à recevoir Créditeurs et charges à payer Créditeurs et charges à payer Provision pour vacances Intérêts courus à recevoir Créditeurs et charges à payer Provision pour vacances Intérêts courus à recevoir Créditeurs et charges à payer Provision pour vacances Intérêts courus à recevoir Créditeurs et charges à payer Intérêts de maladie Intérêts courus à recevoir Intérêts de maladie Intérêts courus à recevoir Intérêts de maladie		151	681
Virement de contributions reportées (291128) (405 731) Amortissement des immobilisations corporelles 359 578 281 497 Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement : 568 450 (124 234) Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement : 568 450 (124 234) Débiteurs (6 943) (9 260) Contributions à recevoir du gouvernement du Québec 245 300 73 700 Intérêts courus à recevoir 520 1 064 Charges payées d'avance 998 4 746 Créditeurs et charges à payer (591 512) 799 998 Provision pour vacances (214) (21 453) Provision pour congés de maladie 20 083 90 433 Contributions reportées 482 397 368 923 Total de trésorerie liés aux activités de fonctionnement 219 230 1 183 694 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS ACQUISITIONS 369 287) (384 627) ACTIVITÉS DE FINANCEMENT 212 72 289 785 958 285 287 Dettes effectuées 1247 289 785 958 285 287		131	
Amortissement des immobilisations corporelles 359 578 (281 497 68 450 (124 234) (124 2		(291 128)	(405 731)
Agriation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement : Débiteurs (6 943) (9 260) Débiteurs (6 943) (9 260) Débiteurs (6 943) (9 260) Contributions à recevoir du gouvernement du Québec 245 300 73 700 Intérêts courus à recevoir 520 1 064 Charges payées d'avance 998 4 746 Créditeurs et charges à payer (591512) 799 094 Provision pour vacances (214) (21 453) Provision pour congés de maladie 20 083 90 433 Contributions reportées 482 397 368 923 Contributions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations Cartivités D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS Cartivités d'investissement en immobilisations (369 287) (384 627) CACTIVITÉS DE FINANCEMENT Dettes effectuées 1 247 289 785 958 Cattivités d'investissement en immobilisations (946 061) (743 411) Cattivités d'investissement en immobilisations (1743 411) Cattivités d'investissement en immobilisations (184 061) (184 061) (184 061) Cattivités d'investissement en immobilisations (185 062) (186 061) (184 061) (184 061) Cattivités d'investissement en immobilisations (186 061) (184 061) (184 061) Cattivités d'investissement en immobilisations (186 061) (184 061) (184 061) Cattivités d'investissement en immobilisations (186 061) (184 061) (184 061) Cattivités d'investissement en immobilisations (186 061) (184 061) (184 061) Cattivités d'investissement en immobilisations (186 061) (184 061) (184 061) Cattivités d'investissement en immobilisations (186 061) (184 061) (184 061) Cattivités d'investissement en immobilisations (186 061) (184 061) Cattivités d'investissement en immobilisations (186 061) (184 061) Cattivités d'investissement en immobilisations (186 061) (184 061) Cattivités d'investissement en immobilisat			, ,
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement : (6 943) (9 260) Débiteurs (245 300) 73 700 Contributions à recevoir du gouvernement du Québec 245 300 73 700 Intérêts courus à recevoir 520 1 064 Charges payées d'avance 998 4 746 Créditeurs et charges à payer (591 512) 799 094 Provision pour vacances (214) (21 453) Provision pour congés de maladie 20 083 90 433 Contributions reportées 482 397 368 923 Contributions reportées 482 397 368 923 Tibo 629 1 307 247 Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement 219 230 1 183 694 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations (369 287) (384 627) ACTIVITÉS DE FINANCEMENT Dettes remboursées (946 061) (7743 411) Flux de trésorerie liés aux activités de financement 301 228 42 547 AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE 11 509 208 10 667 594 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALE	Amortissement des immobilisations corporelles		
Débiteurs (6 943) (9 260) Contributions à recevoir du gouvernement du Québec 245 300 73 700 Intérêts courus à recevoir 520 1 064 Charges payées d'avance 998 4 746 Créditeurs et charges à payer (591 512) 799 094 Provision pour vacances (214) (21 453) Provision pour congés de maladie 20 083 90 433 Contributions reportées 482 397 368 923 Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement 219 230 1 183 694 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations (369 287) (384 627) ACTIVITÉS DE FINANCEMENT Dettes effectuées 1 247 289 785 958 Dettes effectuées 1 247 289 785 958 Dettes effectuées (946 061) (743 411) Plux de trésorerie liés aux activités de financement 301 228 42 547 AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE 15 1171 841 614 L'EXERCICE 11 509 208	Variation des actifs et des nassifs reliés au fonctionnement :	00 430	(12+25+)
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec 245 300 73 700 Intérêts courus à recevoir 520 1 064 Charges payées d'avance 998 4 746 Créditeurs et charges à payer (591 512) 799 094 Provision pour vacances (214) (21 453) Provision pour congés de maladie 20 083 90 433 Contributions reportées 482 397 368 923 150 629 1 307 247 Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement 219 230 1 183 694 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations (369 287) (384 627) ACTIVITÉS DE FINANCEMENT Dettes effectuées 1247 289 785 958 Dettes remboursées (946 061) (743 411) Flux de trésorerie liés aux activités de financement 301 228 42 547 AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE 151 171 841 614 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE 11 660 379 11 509 208 INFORMATIONS ADDITIONELLES :		(6.043)	(0.260)
Intérêts courus à recevoir			
Charges payées d'avance 998 4 746 Créditeurs et charges à payer (591 512) 799 094 Provision pour vacances (214) (21 453) Provision pour congés de maladie 20 083 90 433 Contributions reportées 482 397 368 923 Contributions reportées 482 397 368 923 Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement 219 230 1 183 694 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations (369 287) (384 627) ACTIVITÉS DE FINANCEMENT Dettes effectuées 1 247 289 785 958 Dettes remboursées (946 061) (743 411) Flux de trésorerie liés aux activités de financement 301 228 42 547 AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE 151 171 841 614 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ALA FIN DE L'EXERCICE 11 509 208 10 667 594 L'EXERCICE 11 660 379 11 509 208 LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT: Encaisse 11 660 379 11 509 208 INFORMATIONS ADDITIONELLES:	-		
Créditeurs et charges à payer Créditeurs et charges à payer Provision pour vacances C214 C21 453 Provision pour vacances C214 C21 453 Provision pour congés de maladie 20 083 90 433 Contributions reportées 482 397 368 923 150 629 1 307 247			
Provision pour vacances Provision pour congés de maladie Provision pour congés de pour po			
Provision pour congés de maladie Contributions reportées AUX de trésorerie liés aux activités de fonctionnement ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations ACTIVITÉS DE FINANCEMENT Dettes effectuées ACTIVITÉS DE FINANCEMENT Dettes effectuées Dettes effectuées 1 247 289 785 958 Dettes remboursées (946 061) (743 411) Flux de trésorerie liés aux activités de financement AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUTDE L'EXERCICE 11 509 208 LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT: Encaisse INFORMATIONS ADDITIONELLES:	- ' '	,	
Contributions reportées 482 397 368 923 150 629 1 307 247 Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement 219 230 1 183 694 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations ACTIVITÉS DE FINANCEMENT Dettes effectuées Dettes remboursées Plux de trésorerie liés aux activités de financement AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUTDE L'EXERCICE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT: Encaisse INFORMATIONS ADDITIONELLES:			
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement 219 230 1 183 694 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations (369 287) (384 627) ACTIVITÉS DE FINANCEMENT Dettes effectuées Dettes remboursées (946 061) (743 411) Flux de trésorerie liés aux activités de financement AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT: Encaisse INFORMATIONS ADDITIONELLES:			
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations (369 287) (384 627) ACTIVITÉS DE FINANCEMENT Dettes effectuées 1 247 289 785 958 Dettes remboursées (946 061) (743 411) Flux de trésorerie liés aux activités de financement 301 228 42 547 AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE 151 171 841 614 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE 11 509 208 L'EXERCICE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE 11 660 379 11 509 208 LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT: Encaisse 11 660 379 11 509 208 INFORMATIONS ADDITIONELLES:	Contributions reportées	482 397	368 923
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations ACTIVITÉS DE FINANCEMENT Dettes effectuées Dettes effectuées Dettes remboursées Dettes remboursées Dettes remboursées AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT: Encaisse INFORMATIONS ADDITIONELLES:	-	150 629	1 307 247
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations ACTIVITÉS DE FINANCEMENT Dettes effectuées Dettes effectuées Dettes remboursées Dettes remboursées Dettes remboursées AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT: Encaisse INFORMATIONS ADDITIONELLES:	Fluy de trécorerie liés aux activités de fonctionnement	219 230	1 183 694
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT Dettes effectuées Dettes remboursées Dettes remboursées Dettes remboursées Dettes remboursées Dettes remboursées Dettes remboursées (946 061) (743 411) 301 228 42 547 AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT: Encaisse 11 660 379 11 509 208 INFORMATIONS ADDITIONELLES:	ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(369 287)	(384 627)
Dettes effectuées Dettes remboursées Dettes dettes dettes dettes faction (743 411) Dettes remboursées Dettes remboursées Dettes remboursées Dettes remboursées Dettes dettes dettes dettes faction (743 411) Dettes remboursées Dettes rembou	_	(002 201)	(0010217
Dettes remboursées Flux de trésorerie liés aux activités de financement AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT: Encaisse INFORMATIONS ADDITIONELLES: (946 061) (743 411) 841 614 151 171 841 614 11 509 208 10 667 594 11 660 379 11 509 208	ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT: Encaisse INFORMATIONS ADDITIONELLES:	Dettes effectuées	1 247 289	785 958
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT: Encaisse INFORMATIONS ADDITIONELLES:	Dettes remboursées	(946 061)	(743 411)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT: Encaisse INFORMATIONS ADDITIONELLES:	Flux de trésorerie liés aux activités de financement	301 228	42 547
L'EXERCICE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT: Encaisse INFORMATIONS ADDITIONELLES:	AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	151 171	841 614
LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT : Encaisse 11 660 379 11 509 208 INFORMATIONS ADDITIONELLES :	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	11 509 208	10 667 594
COMPRENNENT: Encaisse INFORMATIONS ADDITIONELLES: 11 660 379 11 509 208	TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	11 660 379	11 509 208
Encaisse 11 660 379 11 509 208 INFORMATIONS ADDITIONELLES:	LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
INFORMATIONS ADDITIONELLES:	Encaisse	11 660 379	11 509 208
	INFORMATIONS ADDITIONELLES:		
	Intérêts reçus	358 429	323 760

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2017

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) a été constitué en vertu de la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (RLRQ, chapitre C-57.02). Il exerce ses attributions dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires et des arts médiatiques, ainsi qu'en matière de recherche architecturale. Il a pour objet de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production et d'en favoriser le rayonnement au Québec et, dans le respect de la politique québécoise en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et de celle en matière d'affaires internationales, dans le reste du Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes.

En vertu de l'article 985 de la Loi sur les impôts du Québec (RLRQ, chapitre I-3), et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, (L.R.C. (1985), chapitre 1 (5e suppl.)), le CALQ n'est pas assujetti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le CALQ utilise le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers du CALQ, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'encaisse, les débiteurs, les contributions à recevoir du gouvernement du Québec et les intérêts courus à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et charges à payer (sauf ceux relatifs aux avantages sociaux), la provision pour vacances et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût.

REVENUS

Les revenus, y compris les gains, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Les contributions du gouvernement du Québec sont comptabilisées dans les revenus de l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où ils sont autorisés par le cédant, où le CALQ satisfait à tous les critères d'admissibilités et où une estimation raisonnable des montants en cause est possible. Les contributions sont comptabilisées au poste Contributions reportées lorsqu'elles comprennent des stipulations répondant à la définition d'un passif. La comptabilisation aux revenus se fait au fur et à mesure que le passif est réglé.

CHARGES

L'aide financière octroyée est comptabilisée lorsqu'elle est autorisée et que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Les annulations d'aide financière octroyée sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont annulées ou remboursées.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse.

PASSIFS FINANCIERS

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers du CALQ sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, selon une méthode logique et systématique, en fonction de leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service. Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Catégorie	Méthode	Durée
Mobilier	Linéaire	5 ans
Audiovisuel	Linéaire	5 ans
Équipement informatique	Linéaire	3 ans
Développement informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du CALQ de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

3. AUTRES REVENUS

	2017 \$	2016 \$
Revenus sur maintien d'actifs	81 011	66 492
Autres	106 140	243 886
	187 151	310 378

4. FRAIS D'ADMINISTRATION

	2017	2016
	\$	\$
Traitements et avantages sociaux	5 717 264	5 649 143
Loyer	600 576	597 965
Amortissement des immobilisations corporelles	359 578	281 497
Honoraires professionnels	312 042	249 616
Publicité et communication	156 876	162 465
Frais de déplacement et représentation	142 622	120 664
Fournitures et approvisionnements	74 638	64 956
Ordre des arts et des lettres du Québec	22 221	5 600
Frais financiers	8 126	7 323
Entretien et réparations	1 802	2 082
	7 395 745	7 141 311

5. RÉGIME D'EMPRUNT

Le CALQ est autorisé par le décret numéro 936-2016 du gouvernement du Québec à emprunter à court terme, par marge de crédit ou à long terme un maximum de 1 952 799 \$, et ce, jusqu'au 31 octobre 2017, auprès d'institutions financières ou du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. Au 31 mars 2017, le total des billets à court terme s'élève à 699 475 \$ (2016 : 399 217 \$). Le total de la dette à long terme s'élève à 172 585 \$ (2016 : 171 615 \$). Le détail des emprunts est présenté à la note 8.

6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2017 \$	2016 \$
Traitements	275 959	170 236
Avantages sociaux	263 799	240 201
Autres dépenses	175 050	136 133
Aide financière	8 692 385	9 452 135
	9 407 193	9 998 705

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les employés participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes sont des régimes interemployeurs à prestations déterminées, administrés par Retraite Québec, et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2017, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 11,12 % à 11,05 % de la masse salariale admissible et celui du RRPE et du RRAS qui fait partie du RRPE est passé de 14,38 % à 15,03 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 4,94 % au 1^{er} janvier 2017 (5,73 % au 1^{er} janvier 2016) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRPE et au RRAS et un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi, le CALQ doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2017 correspondant à 9,88 % de la masse salariale admissible (2016 : 11,46 %).

Les cotisations du CALQ, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux opérations courantes s'élèvent à 536 090 \$ (2016 : 521 870 \$). Les obligations du CALQ envers ces régimes se limitent aux cotisations à titre d'employeur.

Provision pour allocation de transition

Conformément aux modalités prévues à la section 5 du chapitre II des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein, le CALQ a inscrit une provision pour allocation de transition de 31 836 \$ (2016:0\$), incluse dans les créditeurs et charges à payer.

Provision pour congés de maladie et vacances

Les employés du CALQ peuvent accumuler des journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. De plus, les employés peuvent utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

Ce programme a été modifié en fonction de la convention collective 2015-2020 intervenue au niveau des conditions salariales des employés de soutien. À compter du 1^{er} avril 2017, ces employés pourront accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable au 30 septembre 2017. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires seront appliquées au cours des prochains exercices.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, notamment sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars :

	2017	2016
Taux d'indexation	0,8 % à 1,25 %	0,8 % à 1,3 %
Taux d'actualisation	0,99 % à 2,73 %	1,01 % à 3,31 %
Durée résiduelle moyenne des salariés actifs	1 à 20 ans	2 à 20 ans

	201	7	201	6
	\$	\$	\$	\$
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début de l'exercice	570 284	923 988	591 737	833 555
Charges de l'exercice	430 588	198 990	429 879	191 733
Prestations versées au cours de l'exercice	(430 802)	(178 907)	(451 332)	(101 300)
Solde à la fin de l'exercice	570 070	944 071	570 284	923 988

8. DETTES

				2017	2016
	\$	%		\$	\$
	Valeur nominale	Taux d'intérêt	Échéance		
Billet à court terme (versement unique)	39 853	0,969 %	2017-05-12	39 853	74 600
Billet à court terme (versement unique)	414 622	1,162 %	2017-09-29	414 622	324 617
Billet à court terme (versement unique)	245 000	1,162 %	2017-09-29	245 000	-
				699 475	399 217
Dette à long terme*	95 500	1,724 %	2017-12-01	19 150	38 267
Dette à long terme*	67 000	2,698 %	2018-10-01	26 861	40 261
Dette à long terme*	59 600	2,016 %	2019-03-01	23 885	35 799
Dette à long terme*	71 600	1,289 %	2019-12-01	43 001	57 288
Dette à long terme*	74 600	1,436 %	2020-12-01	59 688	-
				172 585	171 615
				872 060	570 832

^{*} Les dettes ont été contractées auprès du Fonds de financement

Les montants des versements à effectuer sur les dettes à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2018	73 984\$
2019	54 801 \$
2020	29 366\$
2021	14 434\$

9. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

	2017	2016
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	589 379	626 187
Contributions de l'exercice :		
Aide financière et Administration	449 090	251 358
Apport des partenaires	3 307	59 324
Autres apports	30 000	58 241
	482 397	368 923
Virements de l'exercice :		
Aide financière et Administration	(207 404)	(295 331)
Apport des partenaires	(59 324)	(102 800)
Autres apports	(24 400)	(7 600)
	(291 128)	(405 731)
Solde à la fin de l'exercice	780 648	589 379

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Mobilier	Audiovisuel	Équipement informatique	Développement informatique	Améliorations locatives	Total 2017
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au début	148 324	109 186	440 646	1 703 242	409 435	2 810 833
Acquisitions	-	22 853	41 188	305 246	-	369 287
Solde à la fin	148 324	132 039	481 834	2 008 488	409 435	3 180 120
Amortissement cumulé						
Solde au début	120 181	93 121	373 584	941 973	397 029	1 925 888
Amortissement	15 020	9 402	37 805	293 327	4 024	359 578
Solde à la fin	135 201	102 523	411 389	1 235 300	401 053	2 285 466
Valeur comptable nette	13 123	29 516	70 445	773 188	8 382	894 654

	Mobilier	Audiovisuel	Équipement informatique	Développement informatique	Améliorations locatives	Total 2016
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au début	148 324	109 186	651 005	1 359 055	409 435	2 677 005
Acquisitions	-	-	40 440	344 187	-	384 627
Radiations	-	-	(250 799)	-	-	(250 799)
Solde à la fin	148 324	109 186	440 646	1 703 242	409 435	2 810 833
Amortissement						
cumulé						
Solde au début	104 150	80 824	580 262	736 949	393 005	1 895 190
Amortissement	16 031	12 297	44 121	205 024	4 024	281 497
Radiations	-	-	(250 799)	-	-	(250 799)
Solde à la fin	120 181	93 121	373 584	941 973	397 029	1 925 888
Valeur						
comptable nette	28 143	16 065	67 062	761 269	12 406	884 945

11. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des procédés en matière de gestion qui l'assurent de gérer les risques et de minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque associé aux débiteurs et aux contributions à recevoir sont réduits puisque ces actifs financiers proviennent principalement du gouvernement du Québec. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du CALQ au risque de crédit. L'échéance des débiteurs est de 30 jours. Il n'y a pas de provision pour mauvaises créances. Le risque de crédit lié à la trésorerie et aux intérêts courus à recevoir est minime puisque le CALQ investit ses excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le CALQ ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'ils arrivent à échéance. Il considère qu'il détient suffisamment d'encaisse et de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. L'aide financière est versée au fur et à mesure que le bénéficiaire a respecté les modalités de versement inscrites dans la lettre d'entente, ce qui peut s'échelonner entre 10 jours et une année, dépendamment du programme. Pour les autres créditeurs, le délai de paiement est de 30 jours, à l'exception de la provision vacances qui sera payée dans la prochaine année. Le CALQ établit des prévisions budgétaires afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations. Pour l'échéancier du versement des dettes à long terme, l'information est présentée à la note 8.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les billets à court terme et les dettes à long terme du CALQ portent un taux d'intérêt fixe réduisant ainsi au minimum les risques liés aux flux de trésorerie et au taux d'intérêt car ils sont détenus jusqu'à échéance.

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Certains membres du conseil d'administration font partie du personnel cadre d'organismes artistiques subventionnés par le CALQ. Les subventions octroyées à ces organismes l'ont été dans le cours normal des affaires du CALQ et ont été comptabilisées à la valeur d'échange. Ces subventions totalisent 558 144\$ (2016:3 550 985\$).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le CALQ est apparenté avec tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le CALQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.



LES GÉANTS DE L'ÉTANG, UNE CRÉATION DU THÉÂTRE DE LA DAME DE COEUR, MISE EN SCÈNE PAR RICHARD BLACKBURN, LAURÉAT DU PRIX DU CALQ – CRÉATEUR DE L'ANNÉE EN MONTÉRÉGIE.

CRÉDIT PHOTO:

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS RELATIFS À LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS

La Déclaration de services aux citoyens du Conseil (DSC) présente quatre engagements : offrir des services personnalisés, permettre l'accessibilité aux services, assurer l'équité et l'efficience des processus d'attribution de l'aide financière et de ses résultats, et traiter toutes les plaintes en toute confidentialité et avec diligence.

RÉSULTATS RELATIFS À L'ENGAGEMENT 1

Services personnalisés

Le Conseil offre un service d'accueil à son siège social de Québec de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h. Au bureau de Montréal, les heures d'ouverture sont de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

Il offre aussi un service de réception téléphonique personnalisé avec numéro sans frais (1 800 608-3350) ainsi qu'une boîte de réception générale pour les courriels (<u>info@calq.gouv.qc.ca</u>).

INDICATEUR 1.1 – Délai de réponse à un message courriel envoyé à <u>info@calq.gouv.qc.ca</u>
CIBLE 1.1.1 – 48 heures ou 2 jours ouvrables

Le Conseil a respecté le délai de réponse de deux jours ouvrables par l'envoi d'un accusé de réception en ce qui concerne 97 % des demandes reçues à info@calq.gouv.gc.ca.

Tableau 7

TAUX DE RESPECT DES DÉLAIS POUR ACCUSER RÉCEPTION D'UNE DEMANDE À info@calq.gouv.qc.ca EN 2016-2017

Délai de réponse	Respecté dans un délai de 2 jours ouvrables	+ de 2 jours ouvrables	Total
Nombre de demandes	252	9	261
Pourcentage	96,6 %	3,4 %	100 %

Note: Le délai de réponse correspond au nombre de jours entre la date de réception de la demande et la date de l'envoi de l'accusé de réception, en excluant les jours où les bureaux sont fermés. Un courriel reçu est considéré comme une demande quand le libellé indique ce que l'envoyeur souhaite obtenir.

52

RÉSULTATS RELATIFS À L'ENGAGEMENT 2

Accessibilité de nos services

Le Conseil offre des services d'accueil et de renseignement à ses deux bureaux et rend accessibles ses programmes actualisés sur son site Web, où sont présentés les critères et les processus d'évaluation qui s'y rapportent.

INDICATEUR 2.1 – Pourcentage de plaintes reçues en lien avec le respect des heures d'ouverture de bureaux ou la disponibilité des services

CIBLE 2.1.1 – Moins de 5 %

Aucune plainte n'a été reçue en lien avec le respect des heures d'ouverture de bureaux ou la disponibilité des services.

INDICATEUR 2.2 – Délai accordé pour la rédaction d'une demande dans les programmes avec une date d'inscription CIBLE 2.2.1 – Délai minimum d'un mois

Le Conseil a respecté le délai minimum d'un mois pour la rédaction d'une demande dans les programmes avec une date d'inscription. Pour l'ensemble de ces programmes, la période entre leur mise en ligne et la date de clôture des inscriptions était en moyenne de 2,9 mois.

La prestation électronique de services (PES) pour les clientèles du Conseil est progressivement mise en œuvre (www.pes.calq.gouv.qc.ca) et Mon dossier CALQ est accessible par l'entremise du service d'authentification clicSÉQUR.

INDICATEUR 2.3 – Nombre d'artistes et d'écrivains qui ont déposé une demande en ligne **CIBLE 2.3.1** – Au moins 50 % des artistes et des écrivains demandeurs dans les programmes concernés

En 2016-2017,65,1 % des demandes de bourses aux artistes ont été déposées en ligne, dans les programmes concernés par la PFS.

INDICATEUR 2.4 – Nombre de documents disponibles (formulaires, rapports d'activités, etc.) favorisant la gestion des demandes d'aide financière en ligne pour les organismes

CIBLE 2.4.1 - Deux documents au 31 mars 2018

S.O.

RÉSULTATS RELATIFS À L'ENGAGEMENT 3

Équité et efficience des processus d'attribution de l'aide financière et de ses résultats

Conformément à sa mission, le Conseil a à cœur de répondre avec flexibilité et équité à la pluralité des besoins de création, de production et de diffusion de toutes les générations de créateurs, sur l'ensemble du territoire.

INDICATEUR 3.1 – Réaliser des sondages de satisfaction auprès de la clientèle **CIBLE 3.1.1** – Un par année

Un sondage a été réalisé en mai 2016 auprès des membres des jurys dédiés aux bourses afin de documenter les processus et de cerner les problématiques et les besoins, le cas échéant.

INDICATEUR 3.2 – Nombre de plaintes reçues en lien avec l'équité et l'efficience des processus d'attribution d'aide financière **CIBLE 3.2.1** – Moins de 10 plaintes par année

Aucune plainte n'a été reçue en lien avec l'équité et l'efficience des processus d'attribution d'aide financière.

INDICATEUR 3.3 – Taux de respect du délai de réponse des programmes en tout temps **CIBLE 3.3.1** – 90 %

Le Conseil a respecté les délais de traitement des dossiers établis dans ces programmes à deux semaines près en ce qui concerne 99 % des demandes de bourses et 96 % des demandes de subventions.

Tableau 8

TAUX DE RESPECT DES DÉLAIS DE TRAITEMENT DES DEMANDES DÉPOSÉES DANS L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES DU CALQ EN 2016-2017

Délai de réponse	Respecté à 2 semaines près	+ de 2 semaines	Total
Bourses	99,42 %	0,58 %	100 %
Subventions	95,68 %	4,32 %	100 %

Note : Le délai de traitement d'un dossier correspond au temps écoulé entre la date du dépôt des demandes et la date d'approbation de l'engagement financier.

INDICATEUR 3.4 – Publication du nom des artistes, des écrivains et des organismes soutenus avec le montant reçu **CIBLE 3.4.1** – Une fois l'an

Le Conseil divulgue une fois par année, sur son site Web, lors de la publication de son rapport annuel de gestion, les résultats relatifs à l'attribution de l'aide financière en indiquant les noms des artistes, des écrivains et des organismes qui ont reçu un soutien, leur région d'appartenance ainsi que les montants reçus. Les listes 2015-2016 ont été publiées lors la mise en ligne du rapport annuel de gestion 2015-2016.

INDICATEUR 3.5 – Publication des membres de jurys et de comités d'évaluation **CIBLE 3.5.1** – Une fois l'an

Les listes 2015-2016 ont été publiées lors de la publication du rapport annuel de gestion 2015-2016.

INDICATEUR 3.6 – Publication de la répartition des bourses et des subventions accordées par régions administratives **CIBLE 3.6.1** – Une fois l'an

La répartition des bourses et des subventions accordées par régions administratives a été publiée à même le rapport annuel de gestion 2015-2016 du Conseil, à la page 86, tableau 31.

Un objectif du Plan d'action pour la diversité culturelle visant à améliorer la diversité des points de vue et des expertises au sein des jurys et des comités d'évaluation est en vigueur afin de favoriser l'équité et de refléter la représentativité des communautés culturelles au sein de la population.

INDICATEUR 3.7 – Proportion des évaluateurs issus de la diversité culturelle **CIBLE 3.7.1** – Au moins 13 %

Le Conseil a dépassé sa cible de 13 % pour la proportion des évaluateurs issus de la diversité culturelle. En 2016-2017, 14,9 % des membres de jurys et de comités d'évaluation déclaraient appartenir à la diversité, soit à un groupe ethnoculturel autre que français, anglais ou autochtone.

RÉSULTATS RELATIFS À L'ENGAGEMENT 4

Traitement des plaintes

Nous considérons que les commentaires et les plaintes des citoyens sont importants, car ils peuvent contribuer à l'amélioration de nos services. Le Conseil s'est engagé à analyser les plaintes reçues en toute confidentialité et à donner une réponse avec diligence dans un délai de 30 jours ouvrables, conformément à sa Politique de gestion des plaintes.

INDICATEUR 4.1 – Délai de réponse **CIBLE 4.1.1 –** Moins de 30 jours ouvrables

Le Conseil a respecté le délai de réponse de 30 jours ouvrables pour la réponse à une plainte. Une seule a été reçue, et elle a été traitée en 16 jours ouvrables.

UTILISATION DES RESSOURCES

RESSOURCES HUMAINES

Répartition de l'effectif par grand secteur d'activité ou par orientation stratégique

Au 31 mars 2017, le Conseil disposait d'un effectif (régulier et temporaire) de 73 personnes, comparativement à 70 l'année précédente.

Tableau 9

EFFECTIF EN POSTE AU 31 MARS 2017

Secteur d'activité	2016-2017	2015-2016	ÉCART
Cadres	8	8	_
Professionnels	42	39	+3
Employés de soutien	23	23	-
TOTAL	73	70	+3

Effectif en poste : la donnée représente le nombre de personnes en poste au 31 mars 2017 et non le nombre d'équivalents temps complet (ETC).

Pour réaliser ses mandats et la gestion de ses programmes, le Conseil a rémunéré 128 142 heures en 2016-2017, comparativement à 132 575 heures en 2015-2016. Ce résultat est attribuable aux efforts déployés par le Conseil afin de réduire ses dépenses. Par ailleurs, plusieurs ententes permettant la réduction du temps de travail, comme cela est prévu par les conventions collectives des employés et les politiques en vigueur, ont été conclues, ce qui a contribué à la diminution du nombre d'heures rémunérées en 2016-2017.

Tableau 10 **HEURES RÉMUNÉRÉES EN 2016-2017**

TOTAL transposé en ETC	70,16	72,59	-2,43
TOTAL	128 142	132 575	-4 433
Employés de soutien	40 847	46 739	-5 892
Professionnels	73 232	71 374	1 858
Cadres	14 063	14 462	-399
Secteur d'activité	2016-2017	2015-2016	Écart

Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées, les heures supplémentaires et les heures indemnisées ou en prestation (référence au communiqué 2014-09 du Secrétariat du Conseil du trésor). Le total transposé en ETC est obtenu en divisant le nombre total d'heures rémunérées par 1826,3 heures.

Formation et perfectionnement du personnel

En 2016, le nombre moyen de jours de formation équivalait à 1,68 jour par employé. Les frais de formation et de perfectionnement se sont élevés à 74 250,10 \$, représentant 1,29 % de la dépense totale du poste budgétaire Traitements et avantages sociaux, qui s'est élevée à 5 726 739,15 \$. Le Conseil a notamment organisé des séances de formation sur le sens politique et les communications stratégiques pour son personnel professionnel.

Tableau 11 **RÉPARTITION DES DÉPENSES TOTALES DESTINÉES À LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DU PERSONNEL PAR CHAMP D'ACTIVITÉ**¹

Améliorer les capacités de communication orale et écrite TOTAL	107,22 74 250,10	78,77 62 778,21
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	287,44	834,84
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	10 514,14	3 976,14
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	14 447,47	1 949,31
Favoriser le développement des compétences	48 894,83	55 939,15
Champ d'activité	2016 \$	2015

¹ La reddition de comptes porte sur l'année civile.

Tableau 12 **ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FORMATION**¹

Champ d'activité	2016	2015
Proportion de la masse salariale (%)	1,29	1,07
Nombre de jours de formation par personne	1,68	1,25
Somme allouée par personne	905,49\$	784,73\$

¹ La reddition de comptes porte sur l'année civile.

Tableau 13

JOURS DE FORMATION SELON LES CATÉGORIES D'EMPLOI¹

Champ d'activité	2016	2015
Cadres	30,36	7,36
Professionnels	88,36	74,64
Employés de soutien	19,00	18,32
TOTAL	137,72	100,32

¹ La reddition de comptes porte sur l'année civile.

La planification de la main-d'œuvre

Tableau 14

NOMBRE D'EMPLOYÉS AYANT PRIS LEUR RETRAITE PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

	2016-2017	2015-2016
Cadres	1	0
Professionnels	2	2
Employés de soutien	0	2

Tableau 15

TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE (TAUX DE ROULEMENT) DU PERSONNEL RÉGULIER

	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Taux de départ volontaire (%)	10,29	9,09	2,70

La mobilisation du personnel et le climat de travail

En 2016-2017, le Conseil s'est doté d'un Programme d'accueil et d'intégration. Ce dernier vise à s'assurer que le personnel embauché se sente rapidement à l'aise et qu'on lui fournisse un accompagnement adéquat. Le programme permet au nouvel employé ou à l'employé en transition de poste ou d'unité administrative d'obtenir la formation, les outils et l'information pertinente à l'emploi, et d'être accompagné dans son apprentissage pour une meilleure et plus rapide adaptation à son nouvel environnement de travail, à ses nouvelles fonctions ou à sa nouvelle unité administrative.

Le Conseil a mis à jour sa Politique d'évaluation du rendement par souci de concordance avec ses nouveaux outils d'évaluation.

Finalement, les politiques relatives aux horaires variables du personnel professionnel et du personnel de soutien ont été révisées et comprennent maintenant de nouvelles modalités visant notamment une hausse de la motivation et l'amélioration de la qualité de vie au travail.

Par ailleurs, douze rencontres consultatives avec les employés du Conseil ont été tenues au cours de l'exercice. Ces rencontres ont été tenues par des comités de relations professionnelles prévus par les conventions collectives.

En septembre 2016, le Conseil et le Syndicat de la fonction publique du Québec ont signé une nouvelle convention collective de travail pour 2015-2020.

De plus, neuf comités de travail internes se sont réunis à plusieurs reprises au cours de l'année. Ces comités permettent aux employés de participer activement aux travaux menés à l'égard de l'optimisation des ressources et de la révision des programmes. À titre d'exemple, un comité a été formé afin d'impliquer le personnel dans la préparation du déménagement du bureau du Conseil à Montréal dans l'édifice Wilder. Des enjeux d'aménagement, de logistique et de communication ont ainsi pu être exposés, afin de faciliter la gestion de ce changement.

Finalement, six séances du conseil d'administration ont été suivies d'une rencontre d'information pour les employés. La présidente-directrice générale, madame Anne-Marie Jean, a présenté un compte rendu des décisions du conseil d'administration. Ces rencontres s'ajoutent aux réunions d'équipe qui se déroulent dans chaque direction. De plus, l'information d'intérêt général est transmise périodiquement à l'ensemble du personnel par un bulletin électronique interne.

RÈGLES POUR LES BONIS AU RENDEMENT

Tableau 16

BONIS AU RENDEMENT ACCORDÉS EN 2016-2017 POUR LA PÉRIODE D'ÉVALUATION DU RENDEMENT DU 1^{ER} AVRIL
2015 AU 31 MARS 2016

Statut	Nombre de bonis au rendement	Montant total (000 \$)
Cadres	0	0,00
Cadres juridiques	0	0,00
Titulaires d'un emploi supérieur à temps plein	0	0,00
Total	0	0,00

RESSOURCES BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

Tableau 17 **DÉPENSES ET ÉVOLUTIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ OU PAR ORIENTATION STRATÉGIQUE**

Secteur d'activité	Budget de dépenses 2016-2017 (000 \$)	Dépenses réelles 2016-2017 (000 \$)	Dépenses réelles 2015-2016 (000 \$)	Écart¹ (000 \$)	Variation ² (%)
Présidence-direction générale	357,1	381,8	342,8	39,0	11,4
Direction des ressources humaines, de l'administration et du mécénat	1 626,4	1 542,3	1 500,1	42,2	2,8
Direction des technologies de l'information et de l'innovation	826,2	817,2	735,8	81,4	11,1
Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international	40 429,5	43 928,5	43 927,9	0,6	0,0
Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale	11 013,5	11 035,6	11 007,1	28,5	0,3
Direction du soutien aux organismes de création et de production	47 902,6	49 128,2	47 069,6	2 058,6	4,4
Secrétariat général et direction de la planification et des affaires institutionnelles	2 834,7	2 807,1	2 869,1	(62,0)	(2,2)
Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres	892,8	923,3	933,2	(9,9)	(1,1)

 $^{^{\}mbox{\tiny 1}}$ Écart entre les dépenses de l'année antérieure et celles de l'année financière terminée.

² Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

Commentaires sur les résultats

La variation de 11,4 % des dépenses de la Présidence-direction générale est notamment attribuable au mouvement de personnel de l'exercice financier 2015-2016.

La variation de 11,1 % des dépenses à la Direction des technologies de l'information et de l'innovation est attribuable à l'augmentation de la dépense d'amortissement des immobilisations corporelles.

Tableau 18

POURCENTAGE DE LA DÉPENSE SUR LE BUDGET TOTAL¹

Pudget total	2016-2017		2015-2016		2014-2015	
Budget total	\$	%	\$	%	\$	%
REVENUS TOTAUX DE L'EXERCICE	110 302 321		108 065 792		95 074 159	
Dépenses de l'exercice						
Aide financière accordée	103 168 235		101 244 616		88 453 444	
Annulation de l'aide financière accordée au cours des exercices antérieurs	(261 810)		(320 816)		(602 495)	
Sous-total aide financière	102 906 425	93,3	100 923 800	93,4	87 850 949	92,4
Administration interne	7 395 745	6,7	7 141 311	6,6	7 222 608	7,6
DÉPENSES TOTALES DE L'EXERCICE	110 302 170		108 065 111		95 073 557	
Surplus / (déficit) d'exercice	151		681		602	
Excédent cumulé au début	62 196		61 515		60 913	
Excédent cumulé à la fin	62 347		62 196		61 515	

¹ En raison de l'arrondissement décimal, les totaux peuvent différer de la somme des parties.

DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS ET RÉELS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES EN 2016-2017

	Dépenses et investissements prévus (000 \$)	Dépenses et investissements réels (000 \$)	Explication sommaire des écarts	
Total des activités d'encadrement	50,0	54,7		
Total des activités de continuité	591,5	543,1	Poursuite des efforts	
Total des projets	445,5	299,7	de réduction des	
Total des dépenses et des investissements en ressources informationnelles	1087,0	897,5	dépenses.	

Tableau 20

LISTE ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Projet	Avancement	Explication sommaire des écarts
Développement de la prestation électronique de services (PES) du CALQ	59 %	S.O.

Tableau 21

LISTE DES PRINCIPAUX PROJETS EN RESSOURCES INFORMATIONNELLES ET RESSOURCES AFFECTÉES

Projet	Ressources humaines prévues	Ressources humaines utilisées	Ressources financières prévues	Ressources financières utilisées	Explication sommaire des écarts
Développement de la prestation électronique de	(000\$)	(000\$)	(000\$)	(000\$)	Poursuite des efforts afin de déployer la PES entièrement avec les ressources humaines internes, tout en
services (PES) du CALQ	resp 295,0 245,0 150,5 54,7 gou con les I	respectant les orientations gouvernementales de contrôle des dépenses et les besoins du Conseil pour			
					ce qui est des activités de continuité à réaliser par les ressources humaines.

61

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

Tableau 22
SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB EN 2016-2017 – SITE WEB INFORMATIONNEL DU CONSEIL

Élément	Explication
	Le contenu de certaines pages (sections) devra être codé et rendu accessible selon les normes :
Liste des sections pas encore conformes	• Les couleurs de certains hyperliens et de l'arrière-plan devront présenter un meilleur contraste avec la couleur du texte;
	• Revoir certaines fenêtres surgissantes pour que tout élément de programmation soit utilisable avec les technologies d'adaptation informatiques et avec le clavier, et pour que toute zone active puisse être déplacée en utilisant seulement le clavier.
	Implantation d'un nouveau système de gestion de contenu, WordPress.
	Fragmentation de l'entièreté du contenu et intégration de celui-ci à WordPress.
	Ajout d'un hyperlien vers la page Accessibilité dans le bandeau inférieur de chaque page du site.
Résumé des réalisations	Maintien de l'offre d'assistance pour remplir les formulaires téléchargeables non accessibles.
pour la mise en œuvre des standards	Détermination des éléments à corriger et de l'ordre de priorité.
	Ajout d'une nomenclature des icônes de navigation sur la page Accessibilité.
	Ajout d'attributs à toutes les images.
	Ajout d'un hyperlien sur la page Accessibilité menant aux standards sur l'accessibilité du Web sur le site du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.
Liste des obstacles et des	L'intégration du contenu a progressivement été effectuée par différentes personnes, ce qui a entraîné quelques ajustements selon le niveau de formation et d'expérience.
situations particulières	Les coûts associés à certaines opérations nécessitent un étalement.
Ressources mises à contribution et cadre de gouvernance	La fragmentation du contenu et son intégration à WordPress ont entièrement été effectuées par huit ressources internes.
Prévision d'une refonte	Dans le cadre des travaux d'amélioration continue du site Web, des correctifs seront progressivement apportés afin de le rendre conforme aux standards d'accessibilité.
Élaboration d'un plan d'action et démarche de sensibilisation et de formation	Le Conseil est sensibilisé à l'importance d'adopter les meilleures pratiques de conception d'interfaces afin d'appliquer les standards sur l'accessibilité du Web du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec. Le contrat de l'agence qu'il a engagée pour la mise à jour du système (Tractr) incluait une clause sur le respect des standards sur l'accessibilité d'un site Web et leur liste.
	Une validation HTML complète du site sera nécessaire afin d'apporter les correctifs pour le rendre conforme à toutes les exigences.
	Le Conseil évaluera le besoin en formation pour l'ensemble des documents qu'il produit, en priorisant ceux destinés à une diffusion sur le Web.
Réalisation d'un audit de conformité	Deux analyses de conformité aux standards d'accessibilité ont été effectuées en cours d'exercice : en juin 2016 (par Nicolas Tayaout) et en mars 2017 (par la firme Sigmund).

Pour consulter la page Web Accessibilité : https://www.calq.gouv.qc.ca/a-propos/qui-sommes-nous/accessibilité/

Tableau 23

SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS SUR L'ACCESSIBILITÉ DU WEB EN 2016-2017 – DÉVELOPPEMENT DE LA PRESTATION ÉLECTRONIQUE DE SERVICES (PES)

Suivi	Actions de développement
Élaboration d'un plan d'action	Un devis d'essais a été produit à partir de la liste de vérification présentée dans <i>Architecture</i> informationnelle – Volet accessibilité. Ce devis regroupe les exigences applicables au contexte de la PES du CALQ. Il est utilisé afin de soutenir les essais d'accessibilité préalables à chaque mise en ligne.
Liste des sections ou des sites Web pas encore conformes	Le Conseil a procédé à deux nouvelles mises en ligne entre le 1 ^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017 : • 7 septembre 2016: formulaire de demande en ligne et rapport de bourse pour la
Prévision d'une refonte	 clientèle du programme de partenariat territorial; 16 janvier 2017 : formulaire de demande en ligne et rapport de bourse pour la clientèle du programme Studios et ateliers-résidences.
Réalisation d'un audit de conformité	 Préalablement à chaque mise en production, le Conseil a réalisé des essais d'accessibilité et divers ajustements dans le but de rendre sa PES accessible dans le respect des
Liste des obstacles et des situations particulières	ressources disponibles pour le projet. Les activités prévues dans le cadre des essais d'accessibilité d'une mise en ligne sont les
Démarche de sensibilisation et de formation	 à l'aide du devis d'essais issu du document Architecture informationnelle – Volet accessibilité, vérification de la conformité de la solution aux exigences des standards
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	sur l'accessibilité du Web; • Essai des fonctions internes des navigateurs qui permettent d'augmenter la taille du texte.
Ressources mises à contribution	Le Manuel d'organisation de projet PES prévoit les rôles et les responsabilités suivants à propos de l'accessibilité : La conseillère en communication et webmestre valide les interfaces produites en veillant à l'application des meilleures pratiques de conception d'interfaces et des standards sur
Existence d'un cadre de gouvernance	 l'accessibilité du Web du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec. L'équipe de projet réalise tous les travaux d'architecture, d'analyse et de réalisation dans le respect des orientations, des règles et des directives gouvernementales, notamment en matière d'accessibilité.

ALLÉGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Approuvée par le conseil d'administration et annoncée en 2014-2015, l'inscription en tout temps au programme de bourses aux artistes et aux écrivains a été mise en œuvre par le Conseil en 2015-2016. Il a ainsi rendu le programme plus accessible et a assoupli ses règles au bénéfice des demandeurs et de l'organisation. En levant la contrainte d'une inscription semestrielle, le Conseil offre plus de souplesse aux artistes et aux écrivains, dans le respect de leur cycle de création et de diffusion. Enfin, de nouvelles règles d'admissibilité sont entrées en vigueur, ce qui a eu pour effet de simplifier le processus et d'assurer une plus grande transparence.

Fort de cette expérience, le Conseil a annoncé la mise en œuvre, en 2016-2017, de l'inscription en tout temps à son programme de soutien aux activités des organismes artistiques et littéraires. Il a également créé et annoncé une solution de rechange au soutien à la mission des organismes, qui s'évalue tous les quatre ans, afin de permettre à ceux qui ont une structure plus légère et un rythme de production particulier de déposer en tout temps une demande de soutien : le programme d'aide à la Programmation spécifique, misant sur une approche allégée au plan administratif.

Mon dossier CALO

Le Conseil a poursuivi le développement de ses services en ligne en permettant aux artistes et aux écrivains de faire leurs demandes d'aide financière et de produire leurs rapports d'utilisation de bourse via Mon dossier CALQ. De même, les membres des divers jurys chargés de procéder à l'évaluation des projets ont désormais accès à ceux qui sont déposés en ligne grâce à la prestation électronique de services offerte par le Conseil. Mon dossier CALQ permet donc un meilleur service à la clientèle tout en ayant un effet significatif en matière d'allégement administratif pour l'organisation. En 2016-2017, le Conseil a donc poursuivi le développement de sa PES en vue de l'offrir aux organismes qui déposent une demande de subvention.

GESTION ET CONTRÔLE DES EFFECTIFS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS DE SERVICES

Aux fins de l'application des mesures prévues à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (2014, chapitre 17) (LGCE), le Conseil doit déclarer tous les contrats de services comprenant une dépense de 25 000\$ et plus.

Contrats de services

Tableau 24

CONTRATS DE SERVICES COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000 \$ ET PLUS, CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} AVRIL 2016 ET LE 31 MARS 2017

Total des contrats de services	0	0
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique ²	0	0
Contrats de services avec une personne physique ¹	0	0
	Nombre	valeur \$
	Nombre	Valeur

¹ Une personne physique, qu'elle soit en affaires ou non.

² Inclut les personnes morales de droit privé, les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Gestion et contrôle des effectifs

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État prévoit une période de contrôle des effectifs entre le 1^{er} avril 2016 et le 31 mars 2017. Ainsi, le Conseil du trésor a établi une cible globale des effectifs dont dispose chaque ministère pour l'ensemble des organismes publics dont le personnel n'est pas assujetti à la Loi sur la fonction publique. Sur cette base, le ministre a fixé une cible pour le Conseil, soit 133 707 heures. Cette cible a été respectée, avec un total de 128 142 heures rémunérées.

Tableau 25
RÉPARTITION DES EFFECTIFS EN HEURES RÉMUNÉRÉES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2016 AU 31 MARS 2017

Total en ETC (nombre d'heures / 1826,3)	70,06	0,10	70,16		
Total des heures	127 963	179	128 142	70,16	73
Personnel de bureau, technicien et assimilé	40 844	3	40 847	22,36	23
Personnel professionnel	73 056	176	73 232	40,10	42
Personnel d'encadrement	14 063	0	14 063	7,70	8
Catégorie	Heures travaillées	Heures supplémentaires	Total des heures rémunérées	Total transposé en ETC	Nombre d'employés au 31 mars 2017

Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées, les heures supplémentaires et les heures indemnisées ou en prestation (référence au communiqué 2014-09 du Secrétariat du Conseil du trésor). Le total transposé en ETC est obtenu en divisant le nombre total d'heures rémunérées par 1826,3 heures.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La deuxième année de mise en œuvre du Plan d'action de développement durable du Conseil se caractérise par des actions de sensibilisation en vue d'une adhésion et d'une mobilisation plus forte et soutenue de son personnel. À cet effet, une formation sur le plan d'action et la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 a été offerte à toute l'équipe du Conseil.

Les cibles fixées au 31 mars 2017 et les cibles annuelles ont été atteintes, et celles s'échelonnant sur plusieurs années cheminent très bien. Parmi les actions réalisées, le Conseil a adopté son nouveau Cadre d'intervention en matière d'action internationale. Il a également intégré au formulaire de demande d'aide financière pour les manifestations et les présentations publiques une section permettant d'évaluer les actions des organismes en lien avec les principaux principes de développement durable. En préparation de l'évaluation des organismes artistiques pour le cycle financier 2017-2021, le Conseil a revu ses programmes d'aide en ayant comme prémisse le développement durable des arts et des lettres, en phase avec les besoins exprimés par les milieux.

Enfin, le Conseil a étendu la portée de sa prestation électronique de services (PES) par l'ajout des formulaires de demandes d'aide financière pour son nouveau programme territorial ainsi que celui sur les studios et les ateliers-résidences. Il poursuit avec vigueur ses engagements en matière de gestion écoresponsable de ses activités (déplacements, consommation de papier, équipements informatiques, etc.).

Orientation gouvernementale 1 : Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique

Objectif gouvernemental 1.1: Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Objectif 1 du CALQ : Poursuivre la mise en œuvre du chantier sur la modernisation du CALQ en considérant les objectifs gouvernementaux en matière d'écoresponsabilité

Actions	Indicateurs	Cibles
1. Poursuivre l'optimisation du parc informatique en respect des normes environnementales	Suivi des normes EPEAT* pour l'achat d'équipement	100 % des acquisitions, selon les normes, par année
Résultats : 100 % des acquisitions informatiques respe	V	
Manager de Vinceli antenno Octóbril de está de electro dist		

Mesures de l'indicateur: Outil de suivi des achats d'équipements informatiques et de communication.

Liens avec les objectifs et résultats recherchés : Aucun autre objectif associé. Résultat recherché no 6. Domaine 4 – Technologies de l'information et des communications.

Manières de contribuer si applicables: s.o.

*EPEAT : Electronic Product Environmental Assessment Tool

Actions	Indicateurs	Cibles
2. Disposer des équipements informatiques obsolescents de façon écoresponsable	Poursuite du Plan de la mise au rebut ou le recyclage sécurisé du matériel informatique du CALQ	Inclure à l'inventaire du matériel informatique le mode de disposition des équipements, au 31 mars 2016
Résultats : Le mode de disposition a été intégré au fic informatiques en 2015-2016.	V	

Actions	Indicateurs	Cibles
3. Sensibiliser le personnel à l'utilisation responsable des technologies de l'information	Nombre d'activités de sensibilisation	Au moins cinq activités de sensibilisation par année
Résultats : Sept activités, dont deux chroniques sur la s chroniques sur les bonnes pratiques informatiques da et une formation en ligne sur la sécurité informatique d	ns le journal interne du Conseil,	V
Mesures de l'indicateur : Liste des chroniques publiées. Invitation à la formation sur la sécurité informatique.		
Liens avec les objectifs et résultats recherchés : Aucun autre objectif associé. Résultat recherché no 6. Domaine 4 – Technologies de l'information et des communications.		
Manières de contribuer si applicables : Engagement du personnel à respecter les consignes de sécurité en matière d'utilisation d'ordinateurs portables et du courriel à distance.		

Actions	Indicateurs	Cibles
4. Favoriser la production de documents relatifs à la gestion des programmes en format électronique plutôt que papier grâce à la prestation électronique de services	Nombre de documents produits en format électronique	Au moins dix documents, au 31 mars 2020
six documents depuis 2015-2016: 1) Formulaire de demande d'aide financière pour le de 2) Formulaire de demande d'aide financière pour la commandes d'œuvres, la promotion, les spectacles lit 3) Formulaire de demande d'aide financière pour la re 4) Rapport d'utilisation de bourse; 5) Formulaire de demande d'aide financière pour le 2017);	 Résultats: Deux documents en format électronique en 2016-2017, pour un total de six documents depuis 2015-2016: 1) Formulaire de demande d'aide financière pour le déplacement; 2) Formulaire de demande d'aide financière pour la recherche et la création, les commandes d'œuvres, la promotion, les spectacles littéraires et le perfectionnement; 3) Formulaire de demande d'aide financière pour la relève; 4) Rapport d'utilisation de bourse; 5) Formulaire de demande d'aide financière pour le programme territorial (2016- 	

Mesures de l'indicateur : Outil de compilation des gains et bénéfices, en papier et en ressources matérielles, de la PES.

Liens avec les objectifs et résultats recherchés : Aucun autre objectif associé. Résultat recherché no 6. Domaine 4 – Technologies de l'information et des communications.

Manières de contribuer si applicables : Séances de démonstration offertes aux membres du personnel concernés. Bilan de la PES effectué au 31 mars 2017 (statistiques sur l'adhésion à Mon dossier CALQ et le nombre de formulaires de demandes d'aide financière reçus en ligne, et présentation des gains et des bénéfices associés).

Actions	Indicateurs	Cibles
5. Élaborer une politique d'acquisitions responsables	État d'avancement de la politique	Avoir adopté la politique, au 31 mars 2018
Résultats : La politique est en cours de validation.		En cours
Mesures de l'indicateur : La politique a été transmise à la direction concernée pour validation.		
Liens avec les objectifs et résultats recherchés : Aucun autre objectif associé. Résultat recherché no 8. Domaine 6 – Marchés publics.		
Manières de contribuer si applicables : Compilation annuelle des achats de papier.		

Objectif 2 du CALQ: Encourager l'utilisation de moyens de transport collectifs et actifs Actions Indicateurs Cibles 6. Poursuivre les activités de sensibilisation du Nombre d'activités de Au moins une activité par personnel en matière de déplacement sensibilisation année Résultats : Deux chroniques publiées dans le journal interne traitant des modes de transport collectifs et actifs. Mesures de l'indicateur : Liste des chroniques publiées. Liens avec les objectifs et résultats recherchés: Aucun autre objectif associé. Résultat recherché no 3. Domaine 2 – Transport et déplacements des employés. Manières de contribuer si applicables : s.o.

Actions	Indicateurs	Cibles
7. Poursuivre le programme L'abonne BUS à Québec et OPUS + entreprise à Montréal	Proportion des employés utilisant le transport en commun	Effectuer un bilan du transport actif et collectif au CALQ, au 31 mars 2018
Résultats : Le Conseil a maintenu ses programmes L'abonne BUS et OPUS + entreprise. s.o.		
Mesures de l'indicateur : Fichier de suivi des adhésions au programme L'abonne BUS (Québec) et suivi en ligne pour le programme OPUS + entreprise (Montréal).		
Liens avec les objectifs et résultats recherchés : Aucun autre objectif associé. Résultat recherché no 3. Domaine 2 – Transport et déplacements des employés.		
Manières de contribuer si applicables: Présentation de ces programmes dans le cahier d'accueil du nouvel employé.		

Actions	Indicateurs	Cibles
8. Développer un outil de mesure des émissions de gaz à effet de serre (GES) produites dans le cadre des déplacements des membres de comités consultatifs et de jurys	État d'avancement de l'outil	Avoir effectué un projet pilote sur une période de six mois, au 31 mars 2017
Résultats : Le Conseil a lancé le projet pilote le 1er avril 2016. ✓		V
Mesures de l'indicateur : Avancement de l'outil de compilation.		
Liens avec les objectifs et résultats recherchés : Aucun autre objectif associé. Résultat recherché no 3. Domaine 2 – Transport et déplacements des employés.		
Manières de contribuer si applicables : Consignes transmises aux membres du personnel concernés.		

Objectif 3 du CALQ: Encourager les pratiques et les communications écoresponsables		
Actions	Indicateurs	Cibles
9. Renforcer l'utilisation des guides et des outils sur l'écoresponsabilité	Liste des guides et outils sur l'écoresponsabilité par secteur d'activités (transport, hébergement, etc.)	Avoir élaboré un document regroupant l'ensemble des guides et outils, au 31 mars 2016
Résultats : Production de l'Aide-mémoire sur les pratiques écoresponsables, offert dans l'intranet du Conseil en 2015-2016.		~

Actions	Indicateurs	Cibles
10. Élaborer une directive interne sur l'édition écoresponsable des documents produits par le CALQ	État d'avancement de la directive	Avoir mis en place la directive, au 31 mars 2016
Résultats : Production des Lignes directrices concernant l'édition écologique des documents, offertes dans l'intranet du Conseil en 2015-2016.		V

Objectif gouvernemental 1.2 : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

Objectif 4 du CALQ : Renforcer l'approche par principe au sein des activités du CALQ

Actions	Indicateurs	Cibles
11. Effectuer la prise en compte des principes de développement durable dans le cadre d'activités de planification, d'élaboration et de révision de programmes ainsi que toute autre action jugée structurante	Nombre d'activités effectuées	Au moins dix activités, au 31 mars 2020
Résultats: Deux activités dans lesquelles la prise en compte a été intégrée en 2016-2017, pour un total de six depuis 2015-2016: 1) Nouveau Plan d'action de développement durable 2015-2020; 2) Formulaire de demande d'aide financière en ligne; 3) Nouvelle mesure de soutien aux bédéistes et aux écrivains; 4) Révision du programme de soutien aux projets d'organismes; 5) Prolongation du Plan stratégique 2015-2018 (2016-2017); 6) Révision du programme de soutien à la mission d'organismes (2016-2017).		60 %

Mesures de l'indicateur : Guide sur la prise en compte des principes de développement durable au Conseil, incluant un tableau de suivi des exercices effectués.

Liens avec les objectifs et résultats recherchés : Aucun autre objectif associé. Résultats recherchés no 10 et 11.

Manières de contribuer si applicables : s.o.

Objectif gouvernemental 1.3 : Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales

Objectif 5 du CALQ : Concerter et partager l'information sur le développement des arts et des lettres avec les milieux concernés

Actions	Indicateurs	Cibles
12. Consulter les milieux artistique et littéraire	Nombre d'activités de consultation et de concertation menées par le CALQ	Au moins vingt activités, au 31 mars 2020
 Résultats: Trois activités réalisées en 2016-2017 pou 2016: 1) Une rencontre annuelle avec les associations regroupements et les conseils régionaux de la cultu. 2) Une rencontre avec la commission des arts de la sce 3) Une rencontre avec la commission de la littérature; 4) Une rencontre avec la commission des arts visuel métiers d'art; 5) Une rencontre avec la commission des régions; 6) Une rencontre avec la commission de la diversité cu 7) Un sondage auprès des artistes et des écrivains insce 8) Une rencontre annuelle avec les associations regroupements et les conseils régionaux de la cultu. 9) Un sondage auprès des membres de jurys pour les 10) Une rencontre avec des représentants des comm 2017). 	professionnelles d'artistes, les ure (2015-2016); ène et de la diffusion; s, des arts médiatiques et des ulturelle; crits à la PES professionnelles d'artistes, les ure (2016-2017); bourses (2016-2017);	50 %

Mesures de l'indicateur : Compte rendu de la rencontre avec les associations professionnelles d'artistes, les regroupements et les conseils régionaux de la culture et de celle avec les représentants des communautés autochtones. Bilan du sondage auprès des membres de jurys pour les bourses.

Liens avec les objectifs et résultats recherchés: Aucun autre objectif associé. Résultat recherché no 15.

Manières de contribuer si applicables : Engagement du Conseil dans sa déclaration de services aux citoyens à sonder au moins une fois l'an les milieux artistique et littéraire.

Objectif gouvernemental 1.4 : Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

Objectif 6 du CALQ : Encourager les échanges sur le développement durable et la Stratégie gouvernementale avec le personnel pour en tenir compte dans les activités régulières

Actions	Indicateurs	Cibles
13. Publier des chroniques dans le journal interne du CALQ, dont une faisant état des réalisations annuelles du Plan d'action de développement durable	Nombre de chroniques	Au moins six chroniques par année
Résultats : Sept chroniques publiées dans le journal interne, dont une présentant le bilan de l'an un du Plan d'action de développement durable 2015-2020, au 31 mars 2017.		V
Mesures de l'indicateur : Liste des chroniques publiées.		
Liens avec les objectifs et résultats recherchés : Aucun autre objectif associé. Résultats recherchés no 16 et 17.		

Manières de contribuer si applicables: s.o.

Actions	Indicateurs	Cibles
14. Former le personnel sur le Plan d'action de développement durable du CALQ et la Stratégie gouvernementale	Proportion du personnel formé	Au moins 80 % du personnel formé, au 31 mars 2017
Résultats : Formation offerte aux mois de novembre et de décembre 2016. Une proportion de 95 % du personnel a été formée.		V
Mesures de l'indicateur : Outil de suivi des présences à la formation, validé par le secteur des ressources humaines.		
Liens avec les objectifs et résultats recherchés : Lié aussi à l'objectif 1.2, puisque la formation comprend une section sur la prise en compte des principes de développement durable. Résultats recherchés no 16 et 17.		
Manières de contribuer si applicables : s.o.		

Actions	Indicateurs	Cibles
15. Former les nouveaux employés aux deux ans sur le Plan d'action de développement durable du CALQ et la Stratégie gouvernementale	Nombre de formations offertes	Deux formations, au 31 mars 2020
Résultats : Le cycle de formation est prévu aux printemps 2018 et 2020.		S.O.
Mesures de l'indicateur : s.o.		
Liens avec les objectifs et résultats recherchés : Lié aussi à l'objectif 1.2, puisque la formation comprend une section sur la prise en compte des principes de développement durable. Résultats recherchés no 16 et 17.		
Manières de contribuer si applicables : s.o.		

Objectif gouvernemental 1.5 : Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Objectif 7 du CALQ: Favoriser l'accessibilité aux arts sur l'ensemble du territoire québécois

Actions	Indicateurs	Cibles
16. Accroître l'accès aux œuvres par les publics	1) Nombre de reprises d'œuvres soutenues 2) Nombre de projets de numérisation d'œuvres soutenus	Au moins trois reprises d'œuvres par année
Résultats: 1) Vingt-trois reprises d'œuvres soutenues; 2) La mesure de numérisation de contenu a été remplacée par la nouvelle mesure harmonisée Exploration et déploiement numérique.		V

Mesures de l'indicateur : Suivi annuel de gestion des demandes d'aide financière pour les programmes concernés.

Liens avec les objectifs et résultats recherchés : Aucun autre objectif associé. Aucun résultat recherché dans la Stratégie gouvernementale. Objectifs 2 et 14 de l'Agenda 21C, notamment par un soutien aux créateurs sur l'ensemble du territoire québécois et la promotion des activités en lien avec Internet et la nouvelle réalité numérique.

Manières de contribuer si applicables : s.o.

Objectif gouvernemental 1.6 : Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie

Objectif 8 du CALQ: Encourager les échanges avec les artistes et les écrivains, notamment ceux de la Francophonie

bre de bourses et	
	Au moins deux événements par année
 Résultats: 1) Salon du livre et de la presse de Genève (onze bourses et deux subventions totalisant 25 775 \$) 2) Foire du livre de Bruxelles – Montréal ville à l'honneur (six bourses totalisant 9 850 \$) 3) Jeux de la Francophonie à Abidjan (sept bourses totalisant 25 000 \$). 	
< C	es et deux subventions ourses totalisant 9 850 \$)

Mesures de l'indicateur : Suivi annuel de la gestion des demandes d'aide financière pour les programmes concernés.

Liens avec les objectifs et résultats recherchés: Lié aussi à l'objectif 1.5. Résultat recherché no 20.

Objectifs 2 et 11 de l'Agenda 21C par la valorisation du rôle des artistes en tant que porteurs du renouvelle

Objectifs 2 et 11 de l'Agenda 21C par la valorisation du rôle des artistes en tant que porteurs du renouvellement de l'identité québécoise et le soutien à la présence culturelle québécoise sur la scène internationale.

Manières de contribuer si applicables : Mentions de la contribution du Conseil à la présence artistique à ces événements dans son bulletin externe.

Actions	Indicateurs	Cibles
18. Mettre à jour le Cadre d'intervention internationale du CALQ	État d'avancement du Cadre d'intervention	Avoir adopté le Cadre d'intervention, au 31 mars 2017
Résultats : Cadre d'intervention en matière d'action internationale adopté en décembre 2016.		V

Mesures de l'indicateur : Dépôt du cadre et approbation par résolution du CA.

Liens avec les objectifs et résultats recherchés : Lié aussi à l'objectif 1.5. Résultat recherché no 20. Objectifs 2 et 11 de l'Agenda 21C par la valorisation du rôle des artistes en tant que porteurs du renouvellement de l'identité québécoise et le soutien à la présence culturelle québécoise sur la scène internationale.

Manières de contribuer si applicables : s.o.

Orientation gouvernementale 2 : Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable

Objectif gouvernemental 2.3 : Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

Objectif 9 du CALQ: Mettre en œuvre des pratiques du Guide gouvernemental sur le financement responsable

Actions	Indicateurs	Cibles
19. Veiller à la présence de critères liés à l'écoresponsabilité dans le cadre de la révision des programmes	Nombre de programmes	1) 100 % des programmes révisés au cours de la mise en œuvre du plan
		2) Intégrer au formulaire de demande d'aide financière une section sur les pratiques de développement durable, dans le cadre d'un projet pilote, d'ici le 31 mars 2017
 Résultats: 1) 100 % des programmes révisés en 2017-2018 : révision du programme de soutien à la mission d'organismes; 2) Intégration d'une section sur le développement durable au formulaire de demande d'aide financière pour le soutien aux manifestations et aux présentations publiques. 		1) v 2) v

Mesures de l'indicateur : Guide sur la prise en compte des principes de développement durable, incluant un tableau de suivi des exercices effectués.

Nouveau formulaire de demande d'aide financière pour le soutien aux manifestations et aux présentations publiques des organismes artistiques.

Liens avec les objectifs et résultats recherchés : Lié aussi à l'objectif 1.2 lors de la prise en compte des principes de développement durable. Résultats recherchés no 12, 13 et 26.

Manières de contribuer si applicables : Consignes envoyées aux membres du personnel concernés et élaboration d'une grille pour l'évaluation à l'interne de la section Développement durable.

Orientation gouvernementale 4: Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Objectif gouvernemental 4.2 : Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités

Objectif 10 du CALQ : Favoriser l'intégration et la reconnaissance des artistes, des écrivains et des communautés culturelles

Actions	Indicateurs	Cibles
développement et à la reconnaissance des artistes soutenus		Avoir élaboré une définition des organismes concernés au 31 mars 2017
Résultats : Le Conseil a élaboré et intégré une définition des organismes concernés dans les formulaires de demandes d'aide financière pour le soutien aux activités et le soutien à la mission des organismes artistiques (pour l'évaluation 2017-2018), sous forme de cases à cocher. Il a également apporté une nouvelle définition des artistes autochtones à son programme de bourses. En 2016-2017, le Conseil a soutenu 50 organismes contribuant au rayonnement des		

Mesures de l'indicateur : Nouveaux formulaires de demandes d'aide financière pour le soutien aux activités et à la mission d'organismes. Suivi annuel de gestion des demandes d'aide financière.

Liens avec les objectifs et résultats recherchés: Aucun autre objectif associé. Résultat recherché no 39. Objectifs 4 et 8 de l'Agenda 21C par la mise en valeur des artistes autochtones au sein de leur communauté et auprès de l'ensemble de la population québécoise et la mise en œuvre d'actions destinées aux artistes québécois de toutes origines afin de favoriser l'intégration et l'inclusion.

Manières de contribuer si applicables : Consignes envoyées aux membres du personnel concernés.

Actions	Indicateurs	Cibles
21. Créer une cellule sur la diversité culturelle regroupant des membres de chacune des directions du CALQ	membres de chacune des par la cellule de réflexion c	
		2) Au moins cinq activités, au 31 mars 2020
 Résultats: 1) Adoption du Plan d'action pour la diversité culturelle en février 2016; 2) Une nouvelle activité en 2016-2017, pour un total de trois depuis 2015-2016: a) État de situation des pratiques de gestion des ressources humaines au Conseil concernant la diversité; b) Contribution à l'élaboration du plan d'action sur la diversité; c) Élaboration du canevas pour la reddition de comptes du plan d'action (2016-2017). 		2) 60 %

Mesures de l'indicateur : Canevas de la reddition de comptes 2016-2017 du plan d'action.

Liens avec les objectifs et résultats recherchés: Aucun autre objectif associé. Résultat recherché no 39. Objectifs 4 et 8 de l'Agenda 21C par la mise en valeur des artistes autochtones au sein de leur communauté et auprès de l'ensemble de la population québécoise et la mise en œuvre d'actions destinées aux artistes québécois de toutes origines afin de favoriser l'intégration et l'inclusion.

Manières de contribuer si applicables : Le Conseil a entrepris la mise en œuvre de son plan d'action en 2016-2017.

Orientation gouvernementale 5 : Améliorer par la prévention la santé de la population

Objectif gouvernemental 5.2 : Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

Objectif 11 du CALQ: Développer les compétences et les connaissances du personnel menant au maintien d'un environnement de travail sain ainsi qu'aux actions de prévention pour la santé

Actions	Indicateurs	Cibles	
22. Sensibiliser le personnel sur les mesures et pratiques préventives en matière de santé et de bien-être au travail		Au moins trois activités par année	
Résultats: 1) Publication d'un bulletin spécial interne ayant pour thématique la santé; 2) Réalisation d'un sondage interne sur l'environnement de travail; 3) Tenue d'une séance de formation sur le programme d'aide aux employés offert par ProSanté.			
Mesures de l'indicateur : Bilan du sondage interne su	ır l'environnement de travail.		

Invitation à la séance d'information sur le programme d'aide aux employés.

Liens avec les objectifs et résultats recherchés: Aucun autre objectif associé. Résultat recherché no 43.

Manières de contribuer si applicables : s.o.

Orientation gouvernementale 6 : Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Objectif gouvernemental 6.2 : Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

Objectif 12 du CALQ: Soutenir la création et la production artistiques au sein des collectivités

Actions	Indicateurs	Cibles
23. Créer un nouveau programme territorial en faveur d'un soutien plus efficient des arts et des lettres au sein des collectivités	État d'avancement du nouveau programme	Avoir créé un nouveau programme territorial, au 31 mars 2016
Résultats : Lancement du nouveau programme de partenariat territorial en 2015-2016. Le Conseil a conclu treize ententes territoriales en 2016-2017.		~

Mesures de l'indicateur : Résultats de la première année de mise en œuvre du nouveau programme.

Liens avec les objectifs et résultats recherchés : Lié aussi à l'objectif 1.5. Résultat recherché no 49 Objectifs 7 et 16 de l'Agenda 21C par la valorisation de l'engagement des artistes dans le développement de leur communauté, la reconnaissance des spécificités culturelles régionales et le soutien à une production diversifiée ancrée dans le territoire.

Manières de contribuer si applicables : Des discussions sur le nouveau programme de partenariat territorial ont été entreprises dans quinze régions du Québec en 2016-2017.

Actions	Indicateurs	Cibles
24. Contribuer à la fréquentation assidue des arts par les milieux scolaires	Nombre de projets soutenus	Documenter annuellement le nombre d'élèves rejoints
Résultats : 49 projets soutenus dans le cadre de la mesure de soutien aux sorties scolaires; 122 451 élèves rejoints (bilan des tournées 2015-2016).		V

Mesures de l'indicateur : Outil de suivi des organismes soutenus et du bilan de leur tournée en milieu scolaire.

Liens avec les objectifs et résultats recherchés : Lié aussi à l'objectif 1.5. Résultat recherché no 49. Objectif 6 de l'Agenda 21C par la valorisation de la place des arts et de la culture au sein des écoles.

Manières de contribuer si applicables : Bonification du soutien à la mesure à même les crédits de 5M\$ pour le développement de l'offre artistique destinée au jeune public.

Objectif gouvernemental 6.3 : Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités

Objectif 13 du CALQ: Encourager la présence des arts et des lettres dans les collectivités

25. Développer des mesures favorisant la présence des arts et des lettres au sein des collectivités Résultats: Lancement de deux nouvelles mesures en 2016-2017, pour un total de six depuis 2015-2016: 1) Promotion des écrivains et des bédéistes en librairie; 2) Création d'une œuvre issue de la diversité culturelle pour l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme; 3) Création d'œuvres numériques présentées à l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme; 4) Nouveau programme territorial; 5) Mesure Interface avec le Musée de la civilisation de Québec (2016-2017); 6) Œuvre d'art public, en collaboration avec la Ville de Québec et le MCC (2016-2017).	Actions	Indicateurs	Cibles
depuis 2015-2016: 1) Promotion des écrivains et des bédéistes en librairie; 2) Création d'une œuvre issue de la diversité culturelle pour l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme; 3) Création d'œuvres numériques présentées à l'Espace culturel Georges-Émile-Lapalme; 4) Nouveau programme territorial; 5) Mesure Interface avec le Musée de la civilisation de Québec (2016-2017);			'
	 depuis 2015-2016: 1) Promotion des écrivains et des bédéistes en librairie 2) Création d'une œuvre issue de la diversité culturelle Émile-Lapalme; 3) Création d'œuvres numériques présentées à l'Es Lapalme; 4) Nouveau programme territorial; 5) Mesure Interface avec le Musée de la civilisation de 	e; pour l'Espace culturel Georges- space culturel Georges-Émile- Québec (2016-2017);	100 %

Mesures de l'indicateur : s.o.

Liens avec les objectifs et résultats recherchés : Lié aussi à l'objectif 1.5. Résultat recherché no 50. Objectifs 5 et 7 de l'Agenda 21C en favorisant la participation des citoyens à la vie culturelle et en valorisant l'engagement des artistes dans le développement de leur communauté.

Manières de contribuer si applicables : Publication de communiqués sur les nouvelles mesures.

OBJECTIFS DE L'AGENDA 21 DE LA CULTURE REJOINTS PAR LES ACTIONS DU CALQ:

Objectif 2: Valoriser le rôle des artistes, des créateurs de toutes disciplines et des professionnels de la culture en tant que porteurs du renouvellement de l'identité culturelle québécoise et vecteurs de la diversité de ses expressions culturelles. Soutenir la création, la production et la diffusion sur tout le territoire, en protégeant la liberté d'expression et en responsabilisant l'ensemble des acteurs de la société envers l'importance d'assurer le développement viable du secteur culturel québécois.

Objectif 4 : Reconnaître la spécificité culturelle des nations amérindiennes et de la nation inuite ainsi que l'apport de leurs cultures, leurs savoirs et leurs traditions à la construction de l'identité culturelle québécoise. Favoriser la connaissance, la sauvegarde, la transmission et la mise en valeur de ces cultures au sein de leurs communautés et auprès de l'ensemble de la population québécoise.

Objectif 5 : Favoriser l'épanouissement culturel des citoyennes et des citoyens ainsi que l'accès et leur participation à la vie culturelle. Valoriser la pratique amateur et la médiation culturelle. Inclure les citoyennes et les citoyens dans les processus d'élaboration des politiques culturelles, à tous les niveaux. Miser sur le loisir culturel comme lieu d'apprentissage et d'appropriation citoyenne.

Objectif 6 : Valoriser la place des arts et de la culture au sein de l'ensemble des établissements d'enseignement, tant au cœur des programmes de formation que lors des activités parascolaires.

Objectif 7 : Reconnaître le rôle de la culture comme vecteur de cohésion sociale. Valoriser l'engagement des artistes et des citoyennes et des citoyennes et des citoyens dont l'action culturelle contribue au développement social et économique de leur milieu de vie.

Objectif 8 : Favoriser, grâce aux arts et à la culture, le dialogue interculturel entre les Québécoises et les Québécois. Multiplier les occasions d'interactions entre les artistes de toutes les origines et la société québécoise afin de favoriser l'intégration et l'inclusion. Combattre l'intolérance, la discrimination et le racisme.

Objectif 11 : Reconnaître et promouvoir la culture comme levier d'un développement économique durable, à l'échelle locale, régionale et nationale. Mettre en valeur les retombées économiques de la culture québécoise. Élaborer de nouveaux modèles de soutien économique de la culture et de valorisation du mécénat. Valoriser l'entrepreneuriat culturel sous toutes ses formes. Soutenir la présence culturelle québécoise sur la scène internationale et l'inclure dans les planifications économiques locales et régionales.

Objectif 14 : Développer et promouvoir la créativité en intégrant la culture dans les politiques d'innovation et en facilitant l'adaptation du secteur des arts et des lettres et des industries culturelles à Internet et à la nouvelle réalité numérique.

Objectif 16 : Reconnaître et valoriser l'expression artistique et les spécificités culturelles régionales de manière à lutter contre l'uniformisation et la standardisation de la culture par une production diversifiée ancrée dans le territoire.

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS L'ADMINISTRATION

La Politique linguistique du Conseil adapte à sa mission et encadre l'application de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration. En 2016-2017, le Conseil a continué d'appliquer la politique linguistique en vigueur depuis le 29 mars 2010, qui est diffusée sur son site Web. Il a aussi amorcé la révision de sa politique.

Tableau 26

COMITÉ PERMANENT ET MANDATAIRE

Avez-vous un mandataire?	Oui. La directrice des communications et de la promotion des arts et des lettres.
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre mandataire et son rôle?	Oui. Publication du nom du mandataire sur le site Web.
Votre organisation compte-t-elle moins de 50 employés?	Non
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	0
Au cours de l'exercice, avez-vous fait des activités pour faire connaître votre comité permanent?	Oui. Publication de la composition du comité permanent sur le site Web.

Tableau 27

ÉTAPES DE L'ÉLABORATION OU DE L'APPROBATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE INSTITUTIONNELLE

Où en êtes-vous dans l'élaboration ou l'approbation de votre politique linguistique institutionnelle? Indiquer le numéro de l'étape.	Étape 6
1. Projet en cours d'élaboration	
2. Projet soumis pour commentaires à l'Office	
3. Projet soumis pour un avis officiel de l'Office	
4. Avis officiel de l'Office reçu	
5. Politique linguistique institutionnelle approuvée par le sous- ministre ou le dirigeant	
6. Politique linguistique institutionnelle approuvée transmise à l'Office	X
Date d'approbation de la politique linguistique institutionnelle par le sous-ministre ou le dirigeant (s'il y a lieu)	Adoptée par le CA (RÉS. CA0910A061) et transmise à l'Office le 29 mars 2010.

Tableau 28

IMPLANTATION DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE INSTITUTIONNELLE ADOPTÉE APRÈS MARS 2011

IMILEANTATION DE LA FOLITIQUE LINGUISTIQUE INSTITUTION	LELE ABOT TEL AT RES MATIS 2011
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle?	Oui
Si oui, lesquelles?	Présentation de la politique sur une page du site Web.
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour assurer la formation du personnel concernant l'application de votre politique linguistique institutionnelle?	Oui
Si oui, lesquelles?	Remise de la politique aux nouveaux employés. Publication de trois chroniques linguistiques dans le bulletin interne Inter-actions. Conseils linguistiques dispensés sur demande.
Si vous n'avez pas pris de mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ou pour assurer la formation du personnel	S.O.
• prévoyez-vous des activités de diffusion au cours du prochain exercice?	S.O.
• prévoyez-vous des activités de formation au cours du prochain exercice?	S.O.

GOUVERNANCE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

La Loi modifiant la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec, sanctionnée le 12 juin 2009, a pour effet d'assujettir le Conseil à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et d'introduire dans sa loi constitutive quelques règles de gouvernance.

En 2016-2017, conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et à la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec, le Conseil a assuré le fonctionnement régulier du conseil d'administration ainsi que des trois comités obligatoires et du comité des programmes.

Le C.A. a procédé à la réalisation des actions suivantes :

- la nomination de membres aux comités relevant du conseil d'administration;
- la nomination des Compagnes et des Compagnons des arts et des lettres pour 2016 et 2017;
- la nomination de deux membres du personnel d'encadrement;
- · l'adoption d'un programme de formation des membres du conseil d'administration;
- · l'adoption des modifications au programme de soutien au fonctionnement (soutien à la mission);
- l'adoption d'un nouveau programme, d'une mesure et d'un nouveau prix: le Soutien à la programmation spécifique, la mesure Exploration et déploiement numérique et le Prix du CALQ Artiste dans la communauté;
- · l'adoption du principe de la création d'un nouveau programme d'aide financière pour les artistes autochtones;
- l'adoption du Rapport annuel de gestion 2015-2016;
- la prolongation, jusqu'au 31 mars 2018, du Plan stratégique du Conseil;
- l'adoption d'un Plan de communication 2016-2017;
- l'adoption de la Déclaration de services aux citoyens;
- l'adoption du Cadre d'intervention en matière d'action internationale.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DES COMITÉS

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique s'intéresse principalement aux règles et aux pratiques de la gouvernance, aux questions relatives à l'éthique et à la déontologie, à la composition du conseil d'administration et de ses comités ainsi qu'à l'évaluation de la performance des instances et des personnes concernées. Au terme de chaque année, le comité de gouvernance et d'éthique procède à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration conformément aux critères approuvés par celui-ci.

En 2016-2017, le comité de gouvernance et d'éthique a tenu cinq réunions de travail qui ont porté principalement sur les sujets suivants :

- la révision du questionnaire et du processus d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et des administrateurs en vue de leur approbation par le conseil d'administration;
- l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration;
- l'examen des offres de formation pour les membres du conseil d'administration;
- la révision du processus de sélection de l'Ordre des arts et des lettres du Québec et sa recommandation au conseil d'administration.

Comité de vérification

Le comité de vérification s'intéresse principalement à l'intégrité de l'information financière, à la vérification interne et externe, aux états financiers et à la mise en place de mécanismes de contrôle interne, d'un processus de gestion des risques et d'un plan d'utilisation optimale des ressources.

En 2016-2017, les membres de ce comité se sont réunis à deux occasions pour étudier les sujets suivants :

- le rapport du Vérificateur général du Québec et les états financiers au 31 mars 2016;
- le Plan annuel de vérification interne du Conseil;
- le renouvellement du régime d'emprunts du Conseil;
- le plan de vérification des états financiers au 31 mars 2017;
- la nouvelle présentation des états financiers au 31 mars 2018;
- le Plan de gestion des risques pour l'exercice 2017-2018;
- le suivi du Plan d'optimisation des ressources;
- l'examen de la budgétisation pour 2017-2018.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines s'intéresse principalement à la mise en place des politiques des ressources humaines, à l'élaboration d'un profil de compétences et d'expérience, ainsi que des critères d'évaluation du président-directeur général, et enfin, à la planification et à la sélection de la relève des dirigeants.

En 2016-2017, le comité des ressources humaines a tenu deux réunions de travail portant essentiellement sur les sujets suivants :

- · la Politique d'évaluation du rendement;
- · les politiques concernant le régime d'horaire variable des employés de soutien et du personnel professionnel.

Comité des programmes

Le comité des programmes a la responsabilité de formuler des avis sur les orientations disciplinaires, sur la gestion des programmes d'aide financière et sur les recommandations des commissions consultatives. Il a également le mandat d'approuver certaines subventions aux organismes en lieu et place du conseil d'administration.

En 2016-2017, cinq réunions ont eu lieu, et les travaux de ce comité ont porté sur les sujets suivants :

- analyse et recommandations au conseil d'administration concernant l'aide financière liée au programme de soutien au fonctionnement pour les organismes;
- attribution de l'aide financière à des projets ponctuels d'organismes;
- avis et recommandations sur les divers programmes et mesures d'aide financière;
- examen et recommandation au conseil d'administration des modifications apportées au programme de soutien au fonctionnement et à certaines modalités s'y rattachant;
- analyse des profils de compétences des membres de comités consultatifs et de la configuration des comités consultatifs pour recommandation au conseil d'administration;
- étude et recommandation au conseil d'administration de la création de la mesure Exploration et déploiement numérique;
- analyse et recommandation au conseil d'administration concernant la révision des instances de consultation des milieux artistiques du Conseil.

81



THE SONG OF MAN DU
PHOTOGRAPHE DAMIÁN
SIQUEIROS. ŒUVRE
RÉALISÉE DANS LE CADRE
DES ÉCHANGES D'ARTISTES
ET D'ATELIERS-RÉSIDENCES
ENTRE LE QUÉBEC ET LA
CORÉE DU SUD 2017.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



sept femmes et sept hommes. À cette date. les membres se qualifiant comme administrateurs indépendants, conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, sont Michel Biron. Marie Côté. Luc Gallant. Jo-Ann Kane, Larry Karass, Clément Laberge et Maude Thériault.

MEMBRES SORTANTS

Sylvie Cotton a quitté ses fonctions d'administratrice le 28 mai 2016. Jusqu'alors, Sylvie Cotton était membre du comité des programmes.



MARIE CÔTÉ Présidente du conseil d'administration

Nommée le 11 février 2015 pour un premier mandat de cinq ans, elle préside également le Conseil de l'Ordre des arts et des lettres du Ouébec

Chef des affaires corporatives et des communications globales chez Rodeo FX, entreprise spécialisée dans les effets visuels, Marie Côté œuvre dans le milieu culturel depuis plus de 25 ans. Elle a occupé différents postes de direction en création publicitaire et télévisuelle ainsi qu'en gestion des médias. Elle a été directrice générale d'ICI ARTV pendant plus de dix ans, où elle a grandement contribué à l'affirmation de la place des arts et de la culture au petit écran. La carrière de Marie Côté a débuté en 1984 à TV Ontario. Elle a ensuite dirigé le Service des communications et du marketing à la Banque Nationale ainsi qu'à Radio-Canada. Elle a cofondé la société Productions J et elle a également été directrice de création au Cirque du Soleil. Elle siège aux conseils d'administration de la fondation evenko et du Centre de recherche informatique de Montréal. Elle a été administratrice de la Cinémathèque québécoise et du cinéma Excentris, et membre du Conseil national du cinéma et de la production télévisuelle de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC).

Marie Côté est diplômée de l'Université de Montréal en cinéma et communications avec une spécialisation sur les interfaces homme-ordinateurs.

photo: Monic Richard



ANNE-MARIE JEAN Présidente-directrice générale

Nommée le 28 octobre 2015 pour un mandat de cinq ans à compter du 23 novembre 2015, elle préside le comité des programmes.

Femme engagée, Anne-Marie Jean cumule plus de 25 années d'expérience dans le milieu culturel. Directrice générale de Culture Montréal de 2005 à 2015, elle y a œuvré activement à la promotion des arts et de la culture comme vecteur de développement de la société. Elle a assuré avec succès la croissance de la présence de l'organisation auprès des milieux culturels, sociaux et économiques comme des différents paliers gouvernementaux. Administratrice compétente, elle a fait partie de nombreux comités et conseils d'administration tels que le comité des partenaires de la diversité du Conseil des arts de Montréal et le comité de coordination de Montréal, métropole culturelle, et les conseils d'administration de la Coalition canadienne des arts (coprésidente), du Fonds canadien de télévision (devenu le Fonds des médias du Canada), d'Ateliers créatifs Montréal (vice-présidente), de Tourisme Montréal et du Réseau des conseils régionaux de la culture du Québec (1^{re} vice-présidente).

Pendant plus de quinze ans, Anne-Marie Jean a aussi travaillé dans les domaines de la production télévisuelle, des communications institutionnelles et du développement des organisations. Un passage déterminant à Ottawa comme attachée politique dans divers ministères lui a apporté une solide connaissance de l'appareil gouvernemental et des systèmes politiques.

Anne-Marie Jean est titulaire d'un baccalauréat en communication de l'Université d'Ottawa et y a suivi des cours en administration.

photo: Sylvain Légaré



PAULE BEAUDRY

Nommée le 7 mars 2013 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, elle est membre du comité des programmes.

Paule Beaudry œuvre dans le milieu culturel depuis 25 ans. dont treize à titre de directrice générale de La danse sur les routes du Québec (La DSR), poste qu'elle occupe toujours. Au cours de son mandat, elle est notamment parvenue à doubler les sommes attribuées à la diffusion de la danse, à mettre sur pied de nombreux programmes, dont Jouer dehors, et a fait de l'événement Parcours Danse une manifestation professionnelle reconnue. Formée en administration des affaires et en animation et recherche culturelle, son parcours l'a amenée à occuper diverses fonctions liées au développement culturel au sein, entre autres, de Réseau Scènes, des Journées de la culture, de l'Association québécoise des marionnettistes, du Conseil québécois du théâtre et de l'organisme de diffusion Initiascène, aujourd'hui Odyscène. Paule Beaudry préside également le conseil d'administration de Compétence Culture.

photo: Maude Léger



MICHEL BIRON

Nommé le 30 novembre 2011 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, il est membre du comité des ressources humaines.

Titulaire d'un doctorat en lettres de l'Université de Liège (Belgique) et d'une maîtrise en études françaises de l'Université de Montréal, Michel Biron est professeur titulaire au Département de langue et littérature françaises de l'Université McGill. Il est spécialiste de la littérature québécoise, de la littérature belge de langue française et du roman français de la fin du 19e siècle. De nombreux prix ont jalonné sa carrière, dont le prix Gabrielle-Roy et le prix Jean-Éthier-Blais attribués en 2008 à Histoire de la littérature québécoise (Éditions Boréal, ouvrage coécrit avec François Dumont et Élisabeth Nardout-Lafarge), le prix Jean-Éthier-Blais 2001 du meilleur ouvrage critique sur la littérature québécoise pour L'absence du maître. Saint-Denys Garneau, Ferron, Ducharme (Les Presses de l'Université de Montréal) et le Prix du rayonnement des lettres belges à l'étranger, qui lui fut décerné en 2006 sur proposition de la Commission des Lettres de la Communauté française de Belgique. Ses travaux actuels portent sur l'histoire littéraire, la sociocritique et l'art du roman. Il a publié à l'automne 2015 une biographie du poète Saint-Denys Garneau.

photo: Pascal Brissette



ALAN CÔTÉ

Nommé le 30 octobre 2013 pour un deuxième mandat d'une durée de quatre ans, il est membre du comité des programmes.

Directeur artistique, auteurcompositeur-interprète et metteur en scène, Alan Côté évolue dans le domaine de la chanson et du théâtre. Il a fait des études en littérature et en animation culturelle à l'Université du Québec à Montréal ainsi que des études en interprétation – option théâtre au Cégep Lionel-Groulx avant de s'établir dans son village natal de Petite-Vallée, en Gaspésie. En 1983, il fonde le Café de la Vieille Forge. Il prend la direction artistique du Festival en chanson de Petite-Vallée en 1990 et, depuis 1998, il dirige l'ensemble des activités du Village en chanson de Petite-Vallée, soit: le Théâtre de la Vieille Forge, le Camp de formation en chanson et le réputé Festival en chanson de Petite-Vallée qui révèle chaque année de nouveaux créateurs dans le paysage de la chanson québécoise. Alan Côté a siégé au Conseil de la culture de la Gaspésie pendant plusieurs années et a occupé le poste de vice-président du Réseau des organisateurs de spectacles de l'Est du Québec (ROSEQ).

photo: Jean-Charles Labarre S-P-I-N



LUC GALLANT

Nommé le 17 mars 2010 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, il préside le comité de vérification.

Luc Gallant est comptable professionnel agréé. Il est associé au cabinet KPMG. Auparavant, il a été directeur et associé chez Raymond Chabot Grant Thornton.



ANNIE GAUTHIER

Nommée le 6 février 2014 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, elle est membre du comité de gouvernance et d'éthique.

Annie Gauthier est directrice des collections et de la recherche au Musée national des beaux-arts du Québec depuis avril 2016. À ce titre, elle mène actuellement la troisième phase du redéploiement des collections d'art ancien et d'art moderne qui seront présentées dans sept salles du pavillon Gérard-Morisset en juin 2018. Entre 2012 et 2016, elle était directrice générale du Musée d'art de Joliette, où elle a dirigé le projet majeur de mise aux normes, d'agrandissement et de rénovation du bâtiment. Un projet de 14,5 M\$ qui a nécessité le déménagement et le réaménagement de la collection (8 500 œuvres), et le redéploiement de l'exposition permanente. En parallèle, elle a mené la campagne de financement privé reliée au projet de construction (2,2 M\$). Durant la fermeture du Musée. elle a, entre autres, mis en place un projet de résidence d'artistes et revu plusieurs pratiques institutionnelles. Précédemment, elle s'est impliquée de manière soutenue dans le milieu associatif canadien alors qu'elle dirigeait la Conférence des collectifs et des centres d'artistes autogérés. Elle a été administratrice du Mois de la Photo à Montréal pendant cinq ans et a aussi travaillé au Conseil des arts du Canada, comme agente de programme en arts visuels, et comme coordonnatrice du programme d'aide organisationnelle, la Brigade volante.

photo: Musée d'art de Joliete



JO-ANN KANE

Nommée le 28 mars 2012 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, elle est membre du comité des programmes.

Historienne de l'art, Jo-Ann Kane est titulaire d'une maîtrise en muséologie et d'un baccalauréat en histoire de l'art de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Conservatrice de la Collection d'œuvres d'art de la Banque Nationale depuis 2002, elle continue d'exercer ses fonctions à titre de contractuelle. Elle est également membre de l'International Society of Appraisers et présidente de l'Association des collections d'entreprises du Québec, un organisme regroupant les conservateurs et les propriétaires de collections d'entreprises dont l'objectif consiste à en optimiser la visibilité et à faire la promotion de l'art au sein du milieu des affaires.

De 1997 à 2000, elle a été conservatrice de la Collection d'art d'Hydro-Québec. Dans le cadre de ses fonctions comme conseillère et conservatrice invitée, Jo-Ann Kane réalise plusieurs projets d'envergure. Parmi ses principaux clients, mentionnons Standard Life (Canada), Investissements Standard Life, Rio Tinto, Deloitte, Price Waterhouse, SDC du Village, Norton Rose, Metfin Group (Toronto) et Bennett Jones (Toronto).

En 2010, elle est nommée ambassadrice de la Faculté des arts de l'UQAM. En 2013, elle siège au groupe de travail sur la philanthropie culturelle mis sur pied par le gouvernement du Québec. Elle est également membre du comité d'acquisition du Musée national des beaux-arts du Québec ainsi que du Bureau d'art public de Montréal.

photo: Nathalie St-pierre



LARRY KARASS

Nommé le 22 juin 2016 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, il est membre du comité de vérification.

Stratège d'affaires polyglotte, Larry Karass cumule plus de trente années d'expérience dans le développement des affaires nationales et internationales, et veille à la saine gouvernance d'entreprises et d'organismes sans but lucratif. Sa connaissance des défis de l'entrepreneuriat lui a permis de catalyser la croissance d'entreprises des secteurs de l'alimentation (Aliments Nutrisoya), des produits naturels (Helios Nutrition) et de l'emballage industriel (Caristrap International). Depuis 2014, il préside Stratik International et partage son savoir-faire avec l'entrepreneuriat québécois et international. Motivé par sa passion des arts, il a mis en œuvre la fondation du conseil d'administration de Tangente, laboratoire de mouvements contemporains. Fort de ces vingt années passées à la présidence de son conseil d'administration (1984-2004), il a eu le privilège de participer à la création de l'Agora de la danse. Il siège à divers conseils d'administration tels ceux des YMCA du Québec, de YMCA Canada et de la Fromagerie Perron, et à des comités consultatifs d'Agro-100 et de la Meunerie Milanaise. Il a entre autres siégé au conseil d'administration de la Fédération des chambres de commerce du Québec et au comité consultatif du Fonds de lutte contre la pauvreté. M. Karass est titulaire d'une licence en droit international (LL.B.) de la London School of Economics et d'un baccalauréat (BA Honours) en histoire des sciences et des idées de l'Université McGill

photo: Daniel Sabourin



CLÉMENT LABERGE

Nommé le 19 juin 2013 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, il préside le comité des ressources humaines. Il est également membre par intérim du comité de gouvernance et d'éthique et du comité de vérification.

Titulaire d'un baccalauréat en enseignement de la physique au secondaire de l'Université Laval, Clément Laberge s'est très tôt passionné pour tout ce qui concerne l'utilisation des technologies dans le domaine de l'éducation et de la culture.

Son intérêt pour l'édition numérique l'a amené à participer à la création de deux entreprises, puis à déménager à Paris, où il a travaillé pendant trois ans comme directeur des développements numériques pour un grand groupe d'édition français. À son retour au Québec, en 2008, il a coordonné le déploiement du principal entrepôt de livres numériques québécois ainsi que d'autres infrastructures semblables en France, en Italie et en Espagne. Il est aujourd'hui consultant indépendant.

photo: Louise Leblanc



SYLVAIN MASSÉ

Nommé le 20 février 2013 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, il est membre du comité des programmes.

Acteur et animateur, Sylvain Massé est cofondateur du Théâtre Motus, dont il a été le président et le codirecteur artistique jusqu'en 2012. Il a également été président du Conseil québécois du théâtre de 2009 à 2012 et préside le Conseil montérégien de la culture et des communications depuis 2011.

Diplômé de l'Option-Théâtre du Cégep de Saint-Hyacinthe en 1990, il a joué au cinéma notamment dans Séraphin: un homme et son péché et Monica la mitraille, et à la télévision dans plusieurs séries dont L'auberge du chien noir, Les Bougon - c'est aussi ça la vie!, Cornemuse, Caserne 24, L'Ombre de l'épervier, Omertà, La loi du silence et 4 et demi. En 2008, il a animé Virée en VR, parcourant les plus belles routes d'Amérique du Nord. Au théâtre, il a été de la distribution d'une trentaine de pièces dont *L'homme de* la Mancha. Charbonneau et le chef, Des hommes d'honneur, Edgar et ses fantômes et Pour en finir avec... Cyrano. Il est également titulaire d'un diplôme en littérature du Cégep Édouard-Montpetit.

photo: Robert Etcheverry



RÉGIS ROUSSEAU

Nommé le 7 mars 2013 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, il est membre du comité des programmes.

Musicien et gestionnaire, Régis Rousseau a un parcours professionnel diversifié. Directeur des études pour le réseau du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, il a été directeur du Conservatoire de musique de Saguenay de 2008 à 2014. Diplômé de cette même institution (Premier Prix en orgue en 1987), de l'Université Concordia (Artist Diploma en 1989) et de l'Université de Montréal (doctorat en interprétation en 1994), il s'est aussi perfectionné en France au Conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon. Ses nombreux intérêts l'ont poussé à assumer différentes fonctions dans le domaine artistique, comme concertiste, accompagnateur, titulaire dans plusieurs églises, chef de chœur et professeur d'orgue. Il est cofondateur du Festival Orque et couleurs (Montréal), qu'il a dirigé de 1999 à 2008. À ce titre, il recevait en 2002 le prix Opus du directeur artistique de l'année décerné par le Conseil québécois de la musique, organisme qu'il a présidé de 2006 à 2008. Il compte sept disques compacts à son actif. dont un en solo consacré à des œuvres de Pachelbel, Le premier Noël avec le ténor Marc Hervieux et Chorals ornés pour orque et bande électroacoustique du compositeur québécois Yves Daoust.

photo: Michel Pinault



MAUDE THÉRIAULT

Nommée le 7 mars 2013 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans, elle préside le comité de gouvernance et d'éthique, et est membre du comité des ressources humaines.

Architecte, administratrice et enseignante, Maude Thériault participe à toutes les étapes des projets d'architecture de la firme Daniel Paiement. architecte, qu'elle a cofondée en 1980 et dont elle assume la coordination générale et administrative. Elle est professeure d'histoire et d'architecture. Titulaire d'un baccalauréat en architecture de l'Université de Montréal ainsi que d'un baccalauréat en histoire et d'une maîtrise en administration des affaires pour cadres de l'Université du Québec à Chicoutimi, elle est présidente du comité de gouvernance, d'éthique et de ressources humaines de l'Ordre des architectes du Québec et siège à son conseil d'administration depuis 2012. Elle a reçu en 2012 la Médaille de l'Assemblée nationale et, en 2014, le prix Hommage Bénévolat Québec pour son engagement continu et remarquable envers les institutions et les organismes de sa région.

Elle fait partie depuis mai 2013 du conseil d'administration du Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium. Elle est présidente de la Fondation des parlementaires québécois -Cultures à partager section Saguenay depuis décembre

photo: Alain Carrier



KIM THÚY LY THANH

Nommée le 8 mai 2013 pour un premier mandat d'une durée de quatre ans.

Née au Viêt Nam en 1968, Kim Thúy Ly Thanh a immigré au Québec avec ses parents à l'âge de dix ans. Elle relate ce parcours dans son premier livre, Ru (Éditions Libre Expression), publié en 2009, qui remporta l'adhésion du public, les louanges de la critique et plusieurs prix prestigieux au Québec et à l'étranger, dont le Prix du Gouverneur général, le Prix du grand public du Salon du livre de Montréal-La Presse et le Grand Prix RTL-Lire 2010. Titulaire de baccalauréats en droit et en traduction de l'Université de Montréal, Kim Thúy a exercé plusieurs métiers avant d'amorcer sa carrière littéraire. Elle a travaillé comme avocate chez Stikeman Ellliott, agente consulaire au Consulat canadien à Saigon, interprète chez AT&T et adjointe au ministère des Relations internationales avant de devenir propriétaire et chef du Resto-boutique Ru de Nam. Depuis 2007, elle se consacre exclusivement à l'écriture et a publié À toi (avec Pascal Janovjak), mãn et Vi.

photo: Rafal Maslow

Tableau 29

ASSIDUITÉ DES MEMBRES AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS EN 2016-2017

Le nombre de présences aux réunions de chaque administrateur est comptabilisé en fonction du nombre de réunions qui se sont tenues depuis sa nomination jusqu'à sa démission ou son remplacement.

	Conseil d'administration	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de vérification	Comité des ressources humaines	Comité des programmes
Nombre de séances en 2016-2017	6	5	2	2	5
Paule Beaudry	6/6	1/1			5/5
Michel Biron	6/6	1/1		2/2	
Alan Côté	6/6				5/5
Sylvie Cotton	2/2				2/2
Marie Côté (présidente)	6/6				1/1
Luc Gallant	3/6		2/2		
Annie Gauthier	4/6	4/5			
Anne-Marie Jean	6/6	2/2			5/5
Jo-Ann Kane	5/6		0/1		1/1
Larry Karass	2/3	1/1	1/1		
Clément Laberge	5/6	5/5	2/2	2/2	
Kim Thúy Ly Thanh	2/6				
Sylvain Massé	5/6				4/6
Régis Rousseau	4/6				3/6
Maude Thériault	5/6	5/5		2/2	

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION

Les membres du conseil d'administration, à l'exception de la présidente-directrice générale, ne sont pas rémunérés sauf dans les cas prévus au décret 1082-93 du 11 août 1993. Ils ont droit au remboursement de leurs dépenses dans le cadre de leurs fonctions.

Le traitement, les allocations, les indemnités et les autres conditions d'emploi de la présidente-directrice générale sont établis par décret du gouvernement du Québec.

Rémunération globale des dirigeants

La rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés du Conseil prend en considération le salaire annuel de base et les primes d'assurance collective assumées par l'employeur. Le salaire annuel de base de la présidente-directrice générale est établi selon les règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein. Les échelles des titulaires d'un emploi supérieur sont adoptées par le gouvernement par décrets.

Tableau 30 : **RÉMUNÉRATION DES CINQ DIRIGEANTS LES MIEUX RÉMUNÉRÉS**

Dirigeants	Rémunération totale¹\$
Présidente-directrice générale Anne-Marie Jean	162 201
Directeur des ressources humaines, de l'administration et du mécénat Louis-Yves Nolin	132 719
Directeur du soutien à la diffusion et au rayonnement international Réjean Perron	119 855
Secrétaire générale et directrice de la planification et des affaires institutionnelles Marie Daveluy	119 125
Directrice du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale Céline Lavallée	115 113

¹ La rémunération totale présentée est celle de l'année 2016-2017. Aucun boni n'a été versé durant cette période. Pour la présidente-directrice générale, la rémunération présentée comprend une allocation de séjour annuelle de 14 700 \$.

Assurance collective

Les dirigeants du CALQ bénéficient de l'assurance collective SSQ Vie. Ce régime d'assurance collective assure les protections du régime personnel d'encadrement des secteurs public et parapublic du Québec. Les taux de prime applicables sont déterminés par l'assureur annuellement et reflètent des taux de primes à assumer par l'employé et par l'employeur. Les primes assumées par l'employeur reflètent un montant fixe pour l'assurance accident maladie selon la protection individuelle, monoparentale ou familiale et un pourcentage pour l'assurance salaire de longue durée (de base et complémentaire).

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Le Conseil a répondu aux exigences de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1) et du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels notamment par la diffusion sur son site Web d'un grand nombre de renseignements et de documents.

En 2016-2017, le Conseil a reçu quatre demandes d'accès à des documents en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Deux de ces demandes ont fait l'objet d'un refus : l'une en vertu des articles 37 et 40 de la loi et l'autre conformément aux restrictions des articles 23 et 24 de la loi. Une autre demande a aussi été refusée, le Conseil ne détenant pas l'information demandée. Finalement, une demande a fait l'objet d'une réponse positive et, par conséquent, les documents demandés ont été acheminés au requérant. Les demandes reçues concernaient les bonis versés aux employés, la ventilation des subventions accordées par région administrative, un document fourni par un organisme soutenu par le Conseil et, finalement, les évaluations de deux demandes de soutien financier. Dans tous les cas, les délais imposés par la loi ont été respectés.

Les demandes de données à des fins de statistiques, que le Conseil reçoit régulièrement, sont traitées de manière à protéger les renseignements personnels et l'information confidentielle qu'elles peuvent contenir. En 2016-2017, aucun vol de renseignements personnels n'a été constaté. En matière de sécurité des bases de données comportant des renseignements personnels, le Conseil maintient ses niveaux d'exigence.

POLITIQUE DE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Le Conseil est un organisme subventionnaire qui s'adresse aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques et littéraires sans but lucratif. Il n'applique pas de tarification à ses clientèles.

RECOMMANDATION DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Aucune recommandation du Vérificateur général n'a été formulée pour 2016-2017.

Note: En raison de l'arrondissement décimal, les pourcentages totaux de certains tableaux ne correspondent pas nécessairement à la somme des parties.

Tableau 31 **RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE DU CONSEIL SELON LA DISCIPLINE ARTISTIQUE**

Discipline artistique	ARTISTE	S	ORGANISA	ΛES	TOTAL	
	\$	%	\$	%	\$	%
Arts du cirque	82 550	0,8	4 149 992	4,5	4 232 542	4,1
Arts multidisciplinaires	297 714	2,9	1 489 198	1,6	1 786 912	1,7
Arts numériques	531 103	5,2	1 969 855	2,1	2 500 958	2,4
Arts visuels	2 061 024	20,1	8 664 244	9,4	10 725 268	10,4
Chanson	790 355	7,7	_	-	790 355	0,8
Cinéma et vidéo	3 001 244	29,3	1 668 981	1,8	4 670 225	4,5
Danse	749 111	7,3	12 147 669	13,1	12 896 780	12,6
Littérature et conte	1 155 096	11,3	2 224 857	2,4	3 379 953	3,3
Métiers d'art	193 779	1,9	125 500	0,1	319 279	0,3
Musique	803 184	7,8	26 382 566	28,5	27 185 750	26,5
Pluridisciplinaire	_	-	8 225 173	8,9	8 225 173	8,0
Recherche architecturale	54 598	0,5	171 000	0,2	225 598	0,2
Théâtre	527 176	5,1	24 725 766	26,8	25 252 942	24,6
Autres secteurs d'activités ¹	_	_	469 269	0,5	469 269	0,5
Total général	10 246 934	100,0	92 414 070	100,0	102 661 004	100,0

 $^{^{1}\,}Observatoire\,de\,la\,culture\,et\,des\,communications\,du\,Qu\'ebec\,(OCCQ), conseils\,r\'egionaux\,de\,la\,culture\,(CRC), instituts\,culturels.$

Tableau 32 **RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ARTISTES ET AUX ORGANISMES SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE**

Région administrative	Artiste	S	Organism	ies	Total	
	\$	%	\$	%	\$	%
Bas-Saint-Laurent	276 439	2,7	1 954 165	2,1	2 230 604	2,2
Saguenay–Lac-Saint-Jean	135 674	1,3	2 231 639	2,4	2 367 313	2,3
Capitale-Nationale	513 382	5,0	13 537 670	14,6	14 051 052	13,7
Mauricie	182 043	1,8	1 509 796	1,6	1 691 839	1,6
Estrie	370 089	3,6	2 125 119	2,3	2 495 208	2,4
Montréal	6 865 799	67,0	58 139 566	62,9	65 005 365	63,3
Outaouais	193 498	1,9	852 771	0,9	1 046 269	1,0
Abitibi-Témiscamingue	32 500	0,3	1 555 512	1,7	1 588 012	1,5
Côte-Nord	143 913	1,4	593 856	0,6	737 769	0,7
Nord-du-Québec	38 825	0,4	96 000	0,1	134 825	0,1
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	155 459	1,5	1 163 022	1,3	1 318 481	1,3
Chaudière-Appalaches	150 853	1,5	848 918	0,9	999 771	1,0
Laval	45 574	0,4	927 432	1,0	973 006	0,9
Lanaudière	130 485	1,3	1 609 481	1,7	1 739 966	1,7
Laurentides	215 640	2,1	1 393 372	1,5	1 609 012	1,6
	666 289	6,5	2 793 332	3,0	3 459 621	3,4
Centre-du-Québec	130 472	1,3	973 629	1,1	1 104 101	1,1
Hors Québec ¹	_	_	108 790	0,1	108 790	0,1
Total	10 246 934	100,0	92 414 070	100,0	102 661 004	100,0

¹ Organismes soutenus dans le cadre de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF) et d'ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence.

		ourses nandées		ourses cordées	Bourse moyenne	Tau répons		Tota accorde	
Discipline artistique	N^{bre}	\$	N^{bre}	\$	(\$)	N^{bre}	\$	N^{bre}	\$
Arts du cirque	23	227 089	12	82 550	6 879	52,2	36,4	1,0	0,8
Arts multidisciplinaires	122	1 805 047	35	297 714	8 506	28,7	16,5	2,9	2,9
Arts numériques	118	2 070 083	44	531 103	12 071	37,3	25,7	3,6	5,2
Arts visuels	983	10 732 891	299	2 061 024	6 893	30,4	19,2	24,6	20,1
Chanson	376	4 250 283	109	790 355	7 251	29,0	18,6	9,0	7,7
Cinéma et vidéo	617	15 221 947	176	3 001 244	17 053	28,5	19,7	14,5	29,3
Danse	261	3 192 473	82	749 111	9 136	31,4	23,5	6,7	7,3
Littérature et conte	559	6 206 896	171	1 155 096	6 755	30,6	18,6	14,1	11,3
Métiers d'art	82	770 586	29	193 779	6 682	35,4	25,1	2,4	1,9
Musique	458	4 121 035	181	803 184	4 437	39,5	19,5	14,9	7,8
Recherche architecturale	13	171 344	6	54 598	9 100	46,2	31,9	0,5	0,5
Théâtre	211	2 418 836	72	527 176	7 322	34,1	21,8	5,9	5,1
Total	3 823	51 188 510	1 216	10 246 934	8 427	31,8	20,0	100,0	100,0

Tableau 34 **RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ARTISTES ET AUX ÉCRIVAINS SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE**

		ourses nandées		ourses cordées	Bourse moyenne	Tau réponse		Tota accorde	
Région administrative	N^{bre}	\$	N^{bre}	\$	(\$)	N^{bre}	\$	N ^{bre}	\$
Bas-Saint-Laurent	76	1 180 036	21	276 439	13 164	27,6	23,4	1,7	2,7
Saguenay–Lac-Saint-Jean	40	646 189	8	135 674	16 959	20,0	21,0	0,7	1,3
Capitale-Nationale	307	3 234 448	89	513 382	5 768	29,0	15,9	7,3	5,0
Mauricie	85	1 021 449	20	182 043	9 102	23,5	17,8	1,6	1,8
Estrie	123	1 739 626	32	370 089	11 565	26,0	21,3	2,6	3,6
Montréal	2 399	34 199 417	808	6 865 799	8 497	33,7	20,1	66,4	67,0
Outaouais	148	1 317 152	40	193 498	4 837	27,0	14,7	3,3	1,9
Abitibi-Témiscamingue	23	289 585	7	32 500	4 643	30,4	11,2	0,6	0,3
Côte-Nord	30	320 610	11	143 913	13 083	36,7	44,9	0,9	1,4
Nord-du-Québec	22	170 411	12	38 825	3 235	54,5	22,8	1,0	0,4
Gaspésie–Îles-de-la-									
Madeleine	53	611 417	15	155 459	10 364	28,3	25,4	1,2	1,5
Chaudière-Appalaches	70	624 545	22	150 853	6 857	31,4	24,2	1,8	1,5
Laval	29	342 161	9	45 574	5 064	31,0	13,3	0,7	0,4
Lanaudière	74	857 148	17	130 485	7 676	23,0	15,2	1,4	1,3
Laurentides	94	1 298 622	25	215 640	8 626	26,6	16,6	2,1	2,1
Montérégie	215	2 704 373	72	666 289	9 254	33,5	24,6	5,9	6,5
Centre-du-Québec	35	631 321	8	130 472	16 309	22,9	20,7	0,7	1,3
Total	3 823	51 188 510	1 216	10 246 934	8 427	31,8	20,0	100,0	100,0

91

Tableau 35 **RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ARTISTES ET AUX ÉCRIVAINS SELON LE TYPE DE SOUTIEN**

		ourses nandées		ourses cordées	Bourse	Tau		Tota	
Type de soutien	N ^{bre}	nandees \$	acc N ^{bre}	Lordees \$	moyenne (\$)	répons N ^{bre}	e (%) \$	accord N ^{bre}	
Acquisition et mise en	IV	Ş	IV		(\$)	IV	Ş	IV	\$
marché ¹	63	171 638	61	151 066	2 476	96,8	88,0	5,0	1,5
Bourses de carrière	2	120 000	2	60 000	30 000	100,0	50,0	0,2	0,6
Bourses spéciales	4	64 095	4	64 095	16 024	100,0	100,0	0,3	0,6
Bourses spéciales / Appel									
à projets jeune public	64	1 923 441	1	12 200	12 200	1,6	0,6	0,1	0,1
Commande d'œuvre	68	687 469	23	211 998	9 217	33,8	30,8	1,9	2,1
Création de contenus numériques originaux –									
La Fabrique culturelle ¹	32	1 247 239	5	195 000	39 000	15,6	15,6	0,4	1,9
Déplacement	888	2 126 637	497	882 712	1 776	56,0	41,5	40,9	8,6
Exploration et déploiement									
numérique¹	64	3 871 958	9	399 700	44 411	14,1	10,3	0,7	3,9
Jeux de la Francophonie ¹	40	257 500	7	25 000	3 571	17,5	9,7	0,6	0,2
Partenariat territorial	264	3 336 671	88	635 004	7 216	33,3	19,0	7,2	6,2
Perfectionnement	118	595 117	45	197 286	4 384	38,1	33,2	3,7	1,9
Prix du CALQ	234	1 225 000	20	120 000	6 000	8,5	9,8	1,6	1,2
Promotion	19	307 773	5	91 490	18 298	26,3	29,7	0,4	0,9
Promotion des écrivains et des bédéistes en									
librairie ¹	1	3 000	1	3 000	3 000	100,0	100,0	0,1	0,0
Recherche et création	1 642	31 769 881	390	6 593 359	16 906	23,8	20,8	32,1	64,3
Spectacles littéraires ou de contes et œuvres littéraires									
hypermédiatiques	18	274 891	8	133 274	16 659	44,4	48,5	0,7	1,3
Studios et ateliers-résidences	302	3 206 200	50	471 750	9 435	16,6	14,7	4,1	4,6
Total	3 823	51 188 510	1 216	10 246 934	8 427	31,8	20,0	100,0	100,0

¹ Mesure ou programme ponctuel.

Tableau 36 RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES SELON LA DISCIPLINE ARTISTIQUE

	Org	ganismes	Org	anismes	Subvention	Tau	X	Tota	al
	der	nandeurs	SO	utenus	moyenne	réponse	e (%)	accord	é (%)
Discipline artistique	N^{bre}	\$	N^{bre}	\$	(\$)	N^{bre}	\$	N^{bre}	\$
Arts du cirque	22	5 357 492	18	4 149 992	230 555	81,8	77,5	2,2	4,5
Arts multidisciplinaires	44	3 144 958	27	1 489 198	55 155	61,4	47,4	3,3	1,6
Arts numériques	33	3 183 752	25	1 969 855	78 794	75,8	61,9	3,1	2,1
Arts visuels	133	12 340 022	100	8 664 244	86 642	75,2	70,2	12,3	9,4
Cinéma et vidéo	38	2 800 139	28	1 668 981	59 606	73,7	59,6	3,4	1,8
Danse	115	17 298 320	93	12 147 669	130 620	80,9	70,2	11,4	13,1
Littérature et conte	69	3 354 547	59	2 224 857	37 709	85,5	66,3	7,2	2,4
Métiers d'art	7	231 605	5	125 500	25 100	71,4	54,2	0,6	0,1
Musique	174	32 475 230	146	26 382 566	180 703	83,9	81,2	17,9	28,5
Pluridisciplinaire	120	11 573 418	111	8 225 173	74 101	92,5	71,1	13,6	8,9
Recherche architecturale	4	280 600	3	171 000	57 000	75,0	60,9	0,4	0,2
Théâtre	241	31 910 765	181	24 725 766	136 606	75,1	77,5	22,2	26,8
Autres secteurs d'activités ¹	20	474 269	20	469 269	23 463	100,0	98,9	2,5	0,5
Total*	1 020	124 425 117	816	92 414 070	113 253	80,0	74,3	100,0	100,0

Tableau 37 RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

	•	ganismes		anismes	Subvention	Tau		Tota	
	der	mandeurs	SO	utenus	moyenne	répons	e (%)	accorde	é (%)
Région administrative	N ^{bre}	\$	N^{bre}	\$	(\$)	N^{bre}	\$	N ^{bre}	\$
Bas-Saint-Laurent	38	2 901 135	31	1 954 165	63 038	81,6	67,4	3,9	2,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	26	3 286 634	23	2 231 639	97 028	88,5	67,9	2,9	2,4
Capitale-Nationale	100	16 703 428	88	13 537 670	153 837	88,0	81,0	11,2	14,6
Mauricie	19	1 805 087	17	1 509 796	88 812	89,5	83,6	2,2	1,6
Estrie	32	2 994 745	27	2 125 119	78 708	84,4	71,0	3,4	2,3
Montréal	537	79 006 190	426	58 139 566	136 478	79,3	73,6	54,1	62,9
Outaouais	25	1 217 582	18	852 771	47 376	72,0	70,0	2,3	0,9
Abitibi-Témiscamingue	17	1 799 744	16	1 555 512	97 220	94,1	86,4	2,0	1,7
Côte-Nord	14	689 844	13	593 856	45 681	92,9	86,1	1,6	0,6
Nord-du-Québec	4	96 500	4	96 000	24 000	100,0	99,5	0,5	0,1
Gaspésie-Îles-de-la-									
Madeleine	19	1 636 296	18	1 163 022	64 612	94,7	71,1	2,3	1,3
Chaudière-Appalaches	17	1 137 630	15	848 918	56 595	88,2	74,6	1,9	0,9
Laval	12	1 407 699	9	927 432	103 048	75,0	65,9	1,1	1,0
Lanaudière	19	2 234 451	15	1 609 481	107 299	78,9	72,0	1,9	1,7
Laurentides	21	1 820 798	20	1 393 372	69 669	95,2	76,5	2,5	1,5
Montérégie	34	4 051 940	28	2 793 332	99 762	82,4	68,9	3,6	3,0
Centre-du-Québec	10	1 220 939	8	973 629	121 704	80,0	79,7	1,0	1,1
Hors Québec¹	22	414 475	12	108 790	9 066	54,5	26,2	1,5	0,1
Total	966	124 425 117	788	92 414 070	117 277	81,6	74,3	100,0	100,0

¹ Organismes soutenus dans le cadre de la CITF et d'ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence.

¹OCCQ, CRC, instituts culturels. * Des organismes ont présenté des demandes dans plus d'une discipline. Toutes disciplines confondues, 966 organismes distincts ont présenté une demande. Le Conseil en a soutenu 788.

Tableau 38

RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES SELON LA NATURE DU SOUTIEN

		ganismes mandeurs			anismes utenus	Subvention moyenne	Tau répons		Total accordé (%)
Nature du soutien ¹	N^{bre}		\$	N^{bre}	\$	(\$)	N^{bre}	\$	\$
Soutien au									
fonctionnement	553	90 045	105	552	79 662 174	144 316	99,8	88,5	86,2
Soutien aux activités ²	761	34 380	012	486	12 751 896	26 238	63,9	37,1	13,8
Total		124 425 1	17		92 414 070			74,3	100,0

¹ Des organismes peuvent être soutenus à la fois pour du fonctionnement et des activités.

94

² Inclut les ententes de partenariat territorial, les accords de coopération, les ententes spécifiques de développement culturel avec les municipalités, les ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence, les ententes spécifiques avec des organismes et les subventions spéciales.

RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE PAR DISCIPLINE ARTISTIQUE SELON LE PROGRAMME OU LE VOLET EN 2016-2017

Tableau 39

ARTS DU CIDOUE	<u> </u>
ARTS DU CIRQUE	3

Bourses aux artistes	82 550
Recherche et création	27 600
Déplacement	9 5 5 0
Partenariat territorial	13 000
Autres	32 400
Subventions aux organismes	4 149 992
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	122 500
Diffuseurs spécialisés	1 688 300
Événements nationaux et internationaux	1 110 000
Mesure d'aide ¹	8 932
Organismes de création et de production	595 000
Soutien aux activités	625 260
Total	4 232 542

¹ Soutien aux sorties scolaires en milieu culturel.

Tableau 40

ARTS MULTIDISCIPLINAIRES \$

Bourses aux artistes	297 714
Recherche et création	225 944
Déplacement Déplacement	28 270
Autres	43 500
Subventions aux organismes	1 489 198
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	41 250
Diffuseurs spécialisés	120 000
Événements nationaux et internationaux	192 750
Mesure d'aide ¹	30 000
Organismes de création et de production	742 450
Partenariat territorial	35 628
Soutien aux activités	303 170
Subventions spéciales	23 950
Total	1 786 912

¹ Exploration et déploiement numérique.

Tableau 41

ARTS NUMÉRIOUES	

Bourses aux artistes	531 103
Recherche et création	200 740
Déplacement	37 900
Partenariat territorial	17 153
Autres	275 310
Subventions aux organismes	1 969 855
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	45 313
Ententes ¹	12 261
Mesure d'aide ²	143 000
Partenariat territorial	20 555
Programme de subventions pour les organismes professionnels	1 421 726
Soutien aux activités	188 000
Subventions spéciales	139 000
Total	2 500 958

¹ Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence. ² Exploration et déploiement numérique.

Tableau 42

ARTS VISUELS \$

Bourses aux artistes	2 061 024
Recherche et création	1 018 639
Déplacement	138 022
Partenariat territorial	273 698
Autres	630 665
Subventions aux organismes	8 664 244
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	359 175
Édition et promotion de périodiques culturels	380 000
Ententes ¹	146 930
Mesures d'aides ²	178 700
Partenariat territorial	123 372
Programme de subventions pour les organismes professionnels	6 928 967
Soutien aux activités	334 600
Subventions spéciales	212 500
Total	10 725 268

Tableau 43

CHANSON \$

Bourses aux artistes	790 355
Recherche et création	620 790
Déplacement	88 375
Partenariat territorial	64 890
Autres	16 300
Total	790 355

¹ Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence. ² Aide spéciale pour la traduction, Exploration et déploiement numérique.

Tableau 44

CINÉMA ET VIDÉO \$

Bourses aux artistes	3 001 244
Recherche et création	2 601 465
Déplacement	95 178
Partenariat territorial	44 166
Autres	260 435
Subventions aux organismes	1 668 981
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	43 313
Édition et promotion de périodiques culturels	138 000
Ententes ¹	5 953
Mesure d'aide ²	56 250
Partenariat territorial	68 456
Programme de subventions pour les organismes professionnels	1 083 209
Soutien aux activités	183 800
Subventions spéciales	90 000
Total	4 670 225

¹ Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence. ² Exploration et déploiement numérique.

Tableau 45

DANSE \$

Bourses aux artistes	749 111
Recherche et création	371 310
Déplacement Déplacement	67 746
Partenariat territorial	78 825
Autres	231 230
Subventions aux organismes	12 147 669
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	949 893
Diffuseurs spécialisés	1 915 000
Ententes ¹	28 606
Événements nationaux et internationaux	590 000
Mesures d'aide ²	65 670
Partenariat territorial	10 000
Organismes de création et de production	5 947 075
Soutien aux activités	2 511 425
Subventions spéciales	130 000
Total	12 896 780

¹ Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence. ² Exploration et déploiement numérique, Soutien aux sorties scolaires en milieu culturel.

LITTÉRATURE ET CONTE \$

Bourses aux écrivains et aux conteurs	1 155 096
Recherche et création	747 807
Déplacement	150 300
Partenariat territorial	36 380
Autres	220 609
Subventions aux organismes	2 224 857
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	149 859
Édition et promotion de périodiques culturels	698 880
Ententes ¹	76 447
Mesure d'aide ²	50 000
Partenariat territorial	35 784
Programme de subventions pour les organismes professionnels	917 862
Soutien aux activités	228 525
Subventions spéciales	67 500
Total	3 379 953

¹ Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence, ententes spécifiques de développement culturel avec les municipalités. ² Exploration et déploiement numérique.

Tableau 47

MÉTIERS D'ART \$

Bourses aux artistes	193 779
Recherche et création	118 445
Déplacement	27 634
Autres	47 700
Subventions aux organismes	125 500
Programme de subventions pour les organismes professionnels	57 500
Soutien aux activités	68 000
Total	319 279

98

8 225 173

Tableau 48

MUSIQUE \$

·	
Bourses aux artistes ¹	803 184
Recherche et création	301 445
Déplacement Déplacement	192 837
Partenariat territorial	58 192
Autres	250 710
Subventions aux organismes	26 382 566
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	500 932
Diffuseurs spécialisés	1 184 411
Édition et promotion de périodiques culturels	27 000
Ententes ²	7 712
Événements nationaux et internationaux	2 568 285
Mesures d'aide ³	175 941
Organismes de création et de production	20 372 523
Partenariat territorial	90 538
Soutien aux activités	1 276 624
Subventions spéciales	178 600
Total	27 185 750

¹ En bourses, les sommes accordées à la musique classique représentent 346 181 \$ alors que celles à la musique non classique sont de 457 003 \$, pour un total de 803 184 \$.

Tableau 49

Total

PLURIDISCIPLINAIRE\$Subventions aux organismes8 225 173Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services853 768Diffuseurs spécialisés6 433 410Mesure d'aide¹2 717Destruction de la contraction de la c

Mesure d'aide¹2 717Partenariat territorial79 587Prix du CALQ2 000Soutien aux activités99 752Subvention ponctuelle pour les organismes²200 000Subventions spéciales553 939

² Ententes spéciales pour l'accueil d'artistes en résidence.

³ Exploration et déploiement numérique, Soutien aux sorties scolaires en milieu culturel.

¹ Soutien aux sorties scolaires en milieu culturel.

² Aide spéciale pour les opérateurs.

Tableau 50

RECHERCHE ARCHITECTURALE

\$

Bourses aux artistes	54 598
Recherche et création	30 898
Déplacement	3 700
Autres	20 000
Subventions aux organismes	171 000
Édition et promotion de périodiques culturels	24 000
Partenariat territorial	15 500
Programme de subventions pour les organismes professionnels	130 000
Soutien aux activités	1 500
Total	225 598

Tableau 51

THÉÂTRE \$

Bourses aux artistes	527 176
Recherche et création	328 276
Déplacement	43 200
Partenariat territorial	48 700
Autres	107 000
Subventions aux organismes	24 725 766
Associations professionnelles d'artistes, regroupements nationaux et organismes de services	746 547
Diffuseurs spécialisés	3 299 363
Édition et promotion de périodiques culturels	87 500
Événements nationaux et internationaux	1 489 625
Mesure d'aide ¹	185 364
Organismes de création et de production	15 706 788
Partenariat territorial	118 040
Prix du CALQ	10 000
Programme de la Commission internationale du théâtre francophone (CITF)	58 850
Soutien aux activités	2 861 689
Subventions spéciales	162 000
Total	25 252 942

¹ Soutien aux sorties scolaires en milieu culturel.

Tableau 52

AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉS

\$

Subventions aux organismes	469 269
Ententes ¹	449 269
Subventions spéciales	20 000
Total	469 269

¹ Accords de coopération, entente spécifique avec un organisme.

Tableau 53

PROJETS SOUTENUS POUR DES ACTIVITÉS INTERNATIONALES	N ^{BRE}	\$
Bourses aux artistes	541	1 348 635
Déplacement Déplacement	486	871 885
Jeux de la Francophonie	7	25 000
Studios et ateliers-résidences	48	451 750
Subventions aux organismes	363	4 966 414
Accueil d'œuvres de l'extérieur du Québec¹	46	637 071
Commission internationale du théâtre francophone (CITF)	9	58 850
Développement des organismes à l'extérieur du Québec ²	6	909 000
Diffusion d'œuvres à l'extérieur du Québec¹	141	2 463 339
Ententes spéciales destinées à l'accueil d'artistes en résidence	41	242 909
Aide spéciale pour la traduction	5	28 700
Prix du CALQ pour la meilleure tournée à l'international	1	10 000
Prospection ¹	102	269 855
Subvention ponctuelle - Aide spéciale pour les opérateurs	1	200 000
Subventions spéciales	11	146 690
Total	904	6 315 049

¹ Volet du nouveau programme Soutien aux activités, toutes les disciplines. ² Volet du nouveau programme Soutien aux activités, arts de la scène seulement.

EN VIGUEUR LE 17 FÉVRIER 2017

La Déclaration de services aux citoyens du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) est l'occasion de réaffirmer son engagement à offrir des services et une information de qualité aux artistes, aux écrivains professionnels et aux organismes artistiques sans but lucratif qui œuvrent à l'essor de la culture québécoise.

Créé en 1994 en vertu de la Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec, le CALQ est une société d'État qui relève du ministre de la Culture et des Communications et qui contribue à l'épanouissement culturel de la population partout au Québec.

MISSION

Dans une perspective de développement culturel durable et équitable, le CALQ soutient, dans toutes les régions du Québec, la création artistique et littéraire, l'expérimentation, la production et la diffusion dans les domaines des arts visuels, des métiers d'art, de la littérature et du conte, des arts de la scène, des arts multidisciplinaires, des arts médiatiques ainsi que de la recherche architecturale. Il soutient également le rayonnement des créateurs et de leurs œuvres au Québec, au Canada et à l'étranger.

CLIENTÈLES

Conformément à sa mission, les services offerts par le CALQ s'adressent principalement aux artistes et aux écrivains professionnels ainsi qu'aux organismes sans but lucratif québécois œuvrant dans les domaines artistiques suivants:

- les arts de la scène
- les arts médiatiques (arts numériques, cinéma et vidéo)
- les arts multidisciplinaires
- les arts visuels
- la littérature et le conte
- les métiers d'art
- la recherche architecturale

La place faite aux représentants des domaines culturels au sein de son conseil d'administration et dans son processus d'attribution des fonds, tout comme son intervention culturelle concertée, témoigne de son engagement à offrir des services adaptés aux besoins de la clientèle.

NOS SERVICES

Soutien financier par l'entremise de programmes d'aide sous diverses formes adaptées à chacun des domaines relevant de sa mission:

- programmes de subventions aux organismes sans but lucratif
- programme de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels

Reconnaissance aux artistes et aux écrivains professionnels par la remise de prix.

102

ENGAGEMENTS

Le CALQ a établi quatre groupes d'engagements, soit:

Engagement 1: Des services personnalisés

Un réceptionniste répond à vos appels et vous accueille avec courtoisie, respect et équité à nos bureaux. À la réception, au comptoir, au téléphone ou par courriel (<u>info@calq.gouv.qc.ca</u>), nous vous dirigeons vers le bon interlocuteur en mesure de vous communiquer de l'information claire et concise, dans les meilleurs délais.

INDICATEUR 1.1. Délai de réponse à un message courriel envoyé à info@calq.gouv.qc.ca **CIBLE 1.1.1.** 48 heures ou 2 jours ouvrables

Engagement 2: Accessibilité de nos services

Nous offrons des services d'accueil et de renseignement à Québec et à Montréal, du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés.

Heures d'ouverture du bureau de Québec: de 9 h à 12 h et de 13 h à 17h Heures d'ouverture du bureau de Montréal: de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h

Une ligne téléphonique sans frais est également disponible pour les citoyens des autres régions du Québec.

INDICATEUR 2.1. Pourcentage de plaintes reçues en lien avec le respect des heures d'ouverture de bureaux ou la disponibilité des services.

CIBLE 2.1.1. Moins de 5 %

Tous nos programmes sont disponibles et à jour sur notre site Web. La majorité de ces programmes sont offerts en tout temps (sans date limite d'inscription), à l'exception du programme de Soutien à la mission et des programmes administrés en collaboration avec différents partenaires (programmes territoriaux, studios et ateliers-résidences).

INDICATEUR 2.2. Délai accordé pour la rédaction d'une demande dans les programmes avec une date d'inscription. **CIBLE 2.2.1.** Délai minimum d'un mois.

Une prestation électronique de services, Mon dossier CALQ, est accessible par l'entremise du service d'authentification clicSÉQUR à tous les artistes et écrivains professionnels. Il permet notamment aux clients inscrits de suivre en temps réel le cheminement de leur demande de soutien à chaque étape du processus:

- Demande recue
- En traitement ou inadmissible
- Acceptée ou refusée
- En attente de paiement, paiement en cours ou paiement effectué en totalité
- En attente du rapport
- Rapport en cours d'analyse
- · Rapport accepté ou refusé
- Dossier fermé

Ce service est actuellement en développement et sera offert aux clients organismes sous peu.

INDICATEUR 2.3. Nombre d'artistes et d'écrivains qui ont déposé une demande en ligne.

CIBLE 2.3.1. Au moins 50 % des artistes et des écrivains demandeurs dans les programmes concernés.

INDICATEUR 2.4. Nombre de documents disponibles (formulaires, rapports d'activités, etc.) favorisant la gestion des demandes d'aide financière en ligne pour les organismes.

CIBLE 2.4.1. 2 documents au 31 mars 2018

Engagement 3: Équité et efficience des processus d'attribution de l'aide financière et de ses résultats

Conformément à notre mission, nous avons à cœur de répondre avec flexibilité et équité à la pluralité des besoins de création, de production et de diffusion de toutes les générations de créateurs, sur l'ensemble du territoire.

INDICATEUR 3.1. Réaliser des sondages de satisfaction auprès de la clientèle **CIBLE 3.1.1.** Un par année

Nos critères de sélection et notre processus d'évaluation sont clairement présentés dans chacun de nos programmes d'aide financière. Les jurys et comités qui participent aux évaluations sont constitués de personnes compétentes choisies en vertu de notre Politique concernant les jurys, les comités et les appréciateurs.

INDICATEUR 3.2. Nombre de plaintes reçues en lien avec l'équité et l'efficience des processus d'attribution d'aide financière **CIBLE 3.2.1.** Moins de 10 plaintes par année

Les demandes de soutien des clients formulées par l'entremise de nos programmes en tout temps sont analysées dans une période d'environ trois mois.

INDICATEUR 3.3. Taux de respect du délai de réponse des programmes en tout temps **CIBLE 3.3.1.** 90 %

Nous divulguons une fois par année, sur notre site Web, lors de la publication de notre rapport annuel de gestion, les résultats relatifs à l'attribution de l'aide financière en indiquant les noms des artistes, des écrivains et des organismes qui ont reçu un soutien, leur région d'appartenance, de même que les noms des membres des jurys ou des comités qui ont procédé aux évaluations. Toutefois, les noms des membres d'un jury ou d'un comité peuvent être communiqués trois mois après la fin de leur mandat d'évaluateur.

INDICATEUR 3.4. Publication du nom des artistes, des écrivains et des organismes soutenus avec le montant reçu. **CIBLE 3.4.1.** Une fois l'an

INDICATEUR 3.5. Publication des membres de jurys et de comités d'évaluation **CIBLE 3.5.1.** Une fois l'an

INDICATEUR 3.6. Publication de la répartition des bourses et des subventions accordées par régions administratives **CIBLE 3.6.1.** Une fois l'an

Un objectif du Plan d'action pour la diversité culturelle visant à améliorer la diversité des points de vue et des expertises au sein des jurys et des comités d'évaluation est en vigueur afin de favoriser l'équité dans l'attribution des fonds.

INDICATEUR 3.7. Proportion des évaluateurs issus de la diversité culturelle **CIBLE 3.7.1**. Au moins 13 % par année

Engagement 4: Traitement des plaintes

Nous considérons que les commentaires et les plaintes des citoyens sont importants, car ils peuvent contribuer à l'amélioration de nos services. Si vous estimez que le service que vous avez reçu n'est pas satisfaisant, vous pouvez en faire part à la secrétaire du CALQ (secretaireduconseil@calq.gouv.qc.ca) qui s'engage à analyser votre plainte, en toute confidentialité, et à vous donner une réponse avec diligence dans un délai de 30 jours ouvrables, conformément à notre Politique de gestion des plaintes. Si un délai supplémentaire est nécessaire, nous vous informerons des raisons expliquant ce report.

INDICATEUR 4.1. Délai de réponse **CIBLE 4.1.1.** Moins de 30 jours ouvrables



ARLEEN THIBAULT,
LAURÉATE DU PRIX ŒUVRE
DE L'ANNÉE
EN CHAUDIÈREAPPALACHES POUR SON
SPECTACLE DE CONTE
LE VŒU.

ANNEXE 3 - CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉGISSANT LES ADMINISTRATEURS

Approuvé par le conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec le 24 mars 2004 et modifié le 15 février 2012.

PRÉAMBULE

Considérant que les membres du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec doivent se doter d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (ci-après désigné le « Règlement »), adopté dans le cadre de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30, a. 3.01 et 3.02; 1997, c. 6, a. 1) (ci-après désignée la « Loi sur le ministère du Conseil exécutif »);

Considérant que les membres du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec sont aussi assujettis aux principes et règles édictés par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02) (ci-après désignée la « Loi sur la gouvernance »), de la Loi sur le conseil des arts et des lettres du Québec (L.R.Q. c. C-57.02) (ci-après désignée « Loi sur le Conseil ») et du Règlement de régie interne du conseil d'administration du Conseil des arts et des lettres du Québec (L.R.Q., C-57.02) (ci-après désigné le « Règlement de régie interne »);

Considérant que la Loi sur le ministère du Conseil exécutif, le Règlement, la Loi sur la gouvernance, la Loi sur le Conseil et le Règlement de régie interne prévoient des principes d'éthique et des règles de déontologie applicables aux administrateurs;

Considérant que les membres du conseil d'administration du CALQ désirent doter le CALQ d'un code d'éthique et de déontologie propre au CALQ;

En considérant ce qui précède, les membres du conseil d'administration du CALQ ont adopté le code d'éthique et de déontologie qui suit:

1. DÉFINITIONS

Les mots et expressions définis au préambule de ce Code ont, dans ce Code, la même signification que celle qui y est donnée au préambule.

Les mots et expressions suivants, qu'ils soient utilisés dans ce Code ou dans son préambule, auront le sens suivant, sauf stipulation contraire et sauf si le contexte commande une interprétation contraire.

- « administrateur »: désigne un membre du conseil d'administration du CALQ;
- « artiste » : désigne un artiste ou un écrivain professionnel, un collectif d'artistes ou d'écrivains professionnels, admissible à un programme, une bourse ou toute autre aide financière du CALQ en vertu de la Loi sur le Conseil;
- « Code »: désigne ce code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du CALQ adopté par le conseil d'administration du CALQ en vertu de la loi, du Règlement ou de la Loi sur la gouvernance;
- **« comité de gouvernance»:** désigne le comité de gouvernance et d'éthique du CALQ, prévu par la Loi sur la gouvernance;
- « CALQ »: le Conseil des arts et des lettres du Québec;
- « organisme visé »: désigne un organisme sans but lucratif ou une association culturelle admissible à un programme, une bourse ou toute autre aide financière du CALQ en vertu de la Loi sur le Conseil;
- « personnes liées »: désigne des personnes liées à un administrateur, ayant un lien par:
- i. le sang;
- ii. le mariage;
- iii. l'union civile;
- iv. l'union de fait;
- /. l'adoption;
- aux fins de ce Code, sont également liés à un administrateur:
 vi. l'enfant d'une personne visée aux alinéas ii à iv de cette
 définition:
- vii. un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit;
- viii. la personne morale qui est contrôlée par l'administrateur ou par une personne visée aux alinéas i à iv et vi de cette définition:
- ou par un groupe de ces personnes agissant conjointement;
- ix. toute personne qu'un administrateur pourrait être porté à favoriser en raison de sa relation avec elle ou un tiers, en raison de son statut, de son titre ou autrement.

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉGISSANT LES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

CHAPITRE I - PRINCIPES ET VALEURS

Article 1

Le CALQ encourage ses administrateurs à se comporter de façon à préserver la confiance des organismes visés, des artistes et des citoyens dans sa réputation, son intégrité, son objectivité et son impartialité.

Article 2

Le CALQ accomplit une mission d'intérêt public en raison des services qu'il est appelé à rendre aux organismes visés, aux artistes et aux citoyens, et du fait que ces services sont financés par l'ensemble de la collectivité. Le CALQ doit donc remplir cette mission non seulement avec efficacité, mais aussi dans le respect de valeurs fondamentales.

Ces impératifs s'appuient sur des valeurs éthiques qui servent d'assise aux membres de l'administration publique et qui sont contenues dans la Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise. Les plus fondamentales de ces valeurs auxquelles adhère le CALQ sont les suivantes:

- 1° La compétence: L'administrateur s'acquitte de ses devoirs avec professionnalisme. Il met à contribution ses connaissances, ses habiletés et son expérience dans l'atteinte des résultats visés. Il est responsable de ses décisions et de ses actes ainsi que de l'utilisation judicieuse des ressources et de l'information mises à sa disposition;
- 2° L'impartialité: L'administrateur fait preuve de neutralité et d'objectivité. Il prend ses décisions dans le respect des règles applicables et en accordant à tous un traitement équitable. Il remplit ses devoirs sans considérations partisanes;
- 3° L'intégrité: L'administrateur se conduit de manière juste et honnête. Il évite de se mettre dans une situation où il se rendrait redevable à quiconque pourrait l'influencer indûment dans l'accomplissement de ses devoirs;
- 4° La loyauté: L'administrateur est conscient qu'il peut être perçu comme un représentant du CALQ auprès des organismes visés, des artistes et des citoyens. En conséquence, il s'acquitte de ses devoirs dans le respect des orientations et décisions prises par les instances du CALQ;
- 5° Le respect : L'administrateur manifeste de la considération à l'égard de toutes les personnes avec qui il interagit dans l'accomplissement de ses devoirs. Il fait preuve de courtoisie, d'écoute et de discrétion à l'égard des personnes avec lesquelles il entre en relation dans l'accomplissement de ses devoirs. Il fait également preuve de diligence et évite toute forme de discrimination.

CHAPITRE II - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Article 3

Ce Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité du CALQ, de favoriser la transparence au sein du CALQ et de responsabiliser ses administrateurs.

Article 4

Ce Code énonce les normes d'éthique et les règles de déontologie visant à baliser les comportements des administrateurs du CALQ. Il s'inspire des normes d'éthique et des règles de déontologie régissant les administrateurs publics énoncées dans le Règlement et vise à le compléter.

Article 5

En cas de divergence entre les normes et les règles contenues dans ce Code et celles prévues au Règlement, les normes et les règles les plus exigeantes s'appliquent.

CHAPITRE III - DEVOIRS ET OBLIGATIONS

Article 6

Tout administrateur du CALQ est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, notamment le Règlement, la Loi sur la gouvernance ainsi que ceux établis par ce Code, tant qu'il demeure administrateur et dans l'année suivant la fin de ses fonctions.

Article 7

L'administrateur doit également agir avec bonne foi, compétence, prudence, diligence, efficacité, assiduité, équité, impartialité, honnêteté, intégrité et loyauté dans l'exercice de ses fonctions.

Article 8

Dans la mesure où il n'est pas dans une situation de conflit d'intérêts, l'administrateur qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

Article 9

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, se conformer aux principes suivants :

- 1° il doit exercer ses fonctions et organiser ses affaires personnelles de façon à préserver la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité du CALQ;
- 2° il doit avoir une attitude irréprochable et se doit de respecter la lettre et l'esprit de la loi, notamment du Règlement et de la Loi sur la gouvernance;
- 3° il doit avoir une conduite qui puisse résister à l'examen le plus minutieux; pour s'acquitter de cette obligation, il ne lui suffit pas simplement d'observer la loi;
- 4° il doit éviter de se placer dans une situation de conflit

d'intérêts réelle ou potentielle de nature à entraver l'exercice de ses fonctions et la poursuite des buts du CALQ; l'intérêt public doit toujours prévaloir dans le cas où les intérêts d'un titulaire entrent en conflit avec ses fonctions;

- 5° mis à part les cadeaux, les marques d'hospitalité et les autres avantages d'une valeur modeste, il lui est interdit de solliciter ou d'accepter des transferts de valeurs économiques;
- 6° il lui est interdit d'outrepasser ses fonctions pour venir en aide à des personnes physiques ou morales, dans leurs rapports avec le CALQ;
- 7° il lui est interdit d'utiliser à son profit ou au profit d'un tiers des renseignements obtenus dans l'exercice de ses fonctions et qui, de façon générale, ne sont pas accessibles au public;
- 8° il lui est interdit d'utiliser directement ou indirectement à son profit ou au profit d'un tiers les biens du CALQ, sauf avec l'approbation préalable du CALQ; et
- 9° l'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au sein du CALQ.

Article 10

L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher l'administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration du CALQ exige le respect de la confidentialité.

Article 11

L'administrateur respecte la confidentialité des discussions et échanges avec d'autres membres du CALQ ainsi que des décisions de ce dernier, dans la mesure où elles ne sont pas encore publiques, de même que de l'information qui lui est communiquée ou transmise dans le cadre de ses fonctions.

Article 12

L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisanes.

Article 13

L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Article 14

L'administrateur, appelé ou invité à représenter officiellement le CALQ à l'externe, doit au préalable obtenir l'autorisation du président-directeur général et il ne peut d'aucune manière lier autrement le CALQ. Tout semblable engagement ou représentation doit être compatible avec les buts, codes, orientations et politiques du CALQ.

Article 15

L'administrateur adopte, dans ses relations avec les personnes physiques et morales faisant affaires avec le CALQ ainsi qu'avec les membres de son personnel, une attitude empreinte de courtoisie, de respect et d'ouverture, de manière à assurer des échanges productifs et une collaboration fructueuse, à agir avec équité et à éviter tout abus.

Article 16

Sous réserve des dispositions de l'article 17 du présent Code, l'administrateur ne peut avoir un intérêt direct personnel, ou indirect, dans un organisme visé, mettant en conflit son intérêt personnel et celui du CALQ.

Article 17

Tout administrateur doit déclarer par écrit au secrétaire du CALQ, le cas échéant, tout intérêt direct ou indirect susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts.

Article 18

Constitue une situation de conflit d'intérêts toute situation réelle, apparente ou potentielle qui est de nature à compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires à l'exercice de la fonction d'administrateur et à la poursuite des buts du CALQ, ou à l'occasion de laquelle l'administrateur utilise ou cherche à utiliser les attributs de sa fonction pour en retirer un avantage indu ou pour procurer un avantage indu à une tierce personne.

Est réputé un intérêt direct le fait qu'un administrateur présente une demande d'aide financière au CALQ, à titre personnel, pour le compte ou par l'intermédiaire d'un organisme visé ou d'un artiste.

Est réputé un intérêt direct le fait pour un administrateur d'avoir été, au cours des deux dernières années précédant sa nomination, un employé d'un organisme visé ou d'un artiste.

Est réputé un intérêt indirect pour un administrateur le fait qu'une demande d'aide financière soit présentée par une personne liée, par un organisme visé ou par un artiste avec qui il a ou est susceptible d'avoir des liens d'affaires relativement à la demande d'aide financière sous examen.

Article 19

Constituent, mais de manière non limitative, un conflit d'intérêts les situations suivantes:

- 1° l'utilisation, à ses propres fins ou au profit d'un tiers, de renseignements confidentiels ou privilégiés auxquels un administrateur a accès dans le cadre de ses fonctions, ou encore des biens, équipements et services du CALQ;
- 2° l'utilisation par un administrateur de ses prérogatives ou fonctions en vue de rechercher un gain ou un profit ou d'en retirer un avantage personnel ou pour le profit d'un tiers;
- 3° la participation à une délibération ou à une décision du CALQ, sachant qu'un conflit réel ou potentiel existe, afin de l'influencer et d'en retirer un avantage personnel ou pour celui d'un tiers;

- 5° la sollicitation d'une aide par un administrateur pour un proche, un associé ou une personne liée;
- 6° le dépôt ou la transmission au CALQ d'une demande d'aide d'un organisme visé ou d'un artiste;
- 7° la nomination ou la soumission de candidature d'un administrateur à un prix du CALQ, aux studios et ateliersrésidences et aux bourses de carrière.

Article 20

L'administrateur sollicitant ou recevant une aide financière pour lui-même, pour un artiste ou encore pour un organisme visé au sein duquel il assume des responsabilités, ou d'un promoteur d'un projet admissible au soutien du CALQ ne se trouve pas en conflit d'intérêts, si:

- 1° il déclare son intérêt et ne participe, ni n'influence de quelque manière les délibérations et la décision du CALQ, et;
- 2° se retire de la réunion du CALQ ou de tout comité du CALQ pour la durée des délibérations et du vote relatifs à telle aide financière.

110 Article 21

Dans la mesure où la transparence permet de sauvegarder le climat de confiance nécessaire à la réputation d'impartialité, d'indépendance et d'intégrité du CALQ, l'existence d'une situation de conflit d'intérêts apparent n'entraîne pas en soi une impossibilité d'agir de la part de l'administrateur visé.

Article 22

L'administrateur peut être admissible au soutien financier du CALQ dans la mesure où il respecte les critères des programmes et les processus d'attribution en vigueur. Toutefois, cette aide est sujette aux limites suivantes:

- 1° dans le cas d'un organisme visé, l'aide accordée correspond à celle versée l'année précédant la nomination de l'administrateur ou l'augmentation accordée n'est ni indue, ni disproportionnée au regard des autres organismes demandeurs ou bénéficiaires et a fait l'objet d'un avis d'un comité consultatif formé de pairs;
- 2° dans le cas d'un organisme visé, si ce dernier n'a pas encore été subventionné, la subvention accordée n'est ni indue, ni disproportionnée au regard des autres organismes demandeurs ou bénéficiaires et a fait l'objet d'un avis d'un comité consultatif formé de pairs;
- 3° dans le cas d'un artiste, si le conseil d'administration du CALQ entérine les recommandations du jury qui a évalué la demande.

Article 23

Un administrateur qui déclare avoir un intérêt susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts s'abstient de prendre part à toute délibération ou décision risquant d'être entachée ou reliée de quelque façon à telle situation.

À cette fin, il doit notamment se retirer de la réunion du CALQ ou d'un comité du CALQ pour la durée des délibérations et du vote relatifs à la question qui le place dans une situation de conflit d'intérêts.

L'obligation de se retirer n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail, aux honoraires et aux modalités d'attribution de l'aide financière au sein du CALQ.

Article 24

Le secrétaire du CALQ doit faire état dans le procès-verbal de la réunion du CALQ de chaque cas de déclaration d'intérêt d'un administrateur, de son retrait de la réunion ou du fait qu'il n'a pas pris part à la discussion ou à la décision, ni qu'il a participé au vote sur la question, le cas échéant.

Article 25

L'administrateur doit produire au secrétaire du CALQ, dans les trente jours de sa nomination et, par la suite annuellement dans les trente jours du début d'un nouvel exercice financier, une déclaration écrite faisant état de ses intérêts dans un organisme visé ou des responsabilités qu'il occupe au sein d'un organisme visé, ainsi que des droits qu'il peut faire valoir contre le CALQ, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

L'administrateur doit de plus déposer par écrit auprès du secrétaire du CALQ une mise à jour de cette déclaration dès qu'un changement survient.

Le dépôt de la déclaration est consigné au procès-verbal des délibérations du conseil d'administration par le secrétaire du CALQ.

Les déclarations et leurs mises à jour sont conservées par le secrétaire du CALQ dans un registre qui ne peut être consulté que par les membres du conseil d'administration du CALQ.

CHAPITRE IV - MÉCANISMES D'APPLICATION

Article 26

Le président du conseil doit s'assurer du respect de ce Code par les administrateurs.

Article 27

Un administrateur qui estime se trouver dans une situation qui soulève ou est susceptible de soulever des difficultés en regard d'une disposition de ce Code peut consulter le secrétaire du CALQ sur cette situation.

Article 28

Dans le respect du mandat du comité de gouvernance, le secrétaire du CALQ se doit:

- 1° d'évaluer périodiquement les normes d'éthique et les règles de déontologie énoncées à ce Code et de proposer au besoin des mises à jour;
- 2° d'assurer la formation des administrateurs et la transmission de l'information à ces derniers quant au contenu et aux modalités d'application de ce Code;
- 3° de donner des conseils à tout administrateur confronté à une situation que ce dernier estime problématique;
- 4° d'examiner toute situation problématique concernant le respect ou l'application de ce Code, d'en informer le président du conseil du CALQ et avec l'accord de ce dernier, de la soumettre, au besoin, à l'attention du comité de gouvernance;
- 5° de convoquer au besoin, avec l'accord du président du conseil du CALQ, le comité de gouvernance quant à toute modification devant être apportée au présent Code.

Article 29

Le comité de gouvernance a notamment pour fonctions :

- l° d'élaborer des règles de gouvernance et un code d'éthique et de déontologie pour la conduite des affaires du CALQ; et
- 2° d'élaborer un code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil d'administration du CALQ, aux dirigeants nommés par le CALQ et aux employés de celuici et de ses filiales en propriété exclusive, sous réserve des dispositions d'un règlement pris en vertu des articles 3.0.1 et 3.0.2 de la Loi sur le ministère et sous réserve de la Loi sur la fonction publique (chapitre F-3.1.1) lorsque celle-ci s'applique.

Article 30

Le comité de gouvernance se compose majoritairement de membres indépendants. Le président-directeur général ne peut être membre de ce comité et celui-ci doit être présidé par un membre indépendant.

Le comité de gouvernance se réunit au moins deux fois par année et tient sa séance à l'endroit fixé par l'avis de convocation conformément à l'article 39 du Règlement de régie interne.

Article 31

En vertu des articles 37 et suivants du Règlement, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour agir à l'égard des administrateurs publics nommés ou désignés par le gouvernement ou un ministre.

L'administrateur doit donc s'en remettre à ces dispositions pour connaître le processus disciplinaire qui lui est applicable ainsi que les sanctions qui peuvent lui être imposées en cas de manquement au Règlement ainsi qu'au présent Code.

Article 32

Le président du conseil doit saisir sans délai par écrit le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif de toute situation de manquement au présent Code. Copie de sa lettre doit également être envoyée à l'administrateur en cause.

RAPPORT 2016-2017 EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Les administrateurs du CALQ sont tenus de respecter les normes d'éthique et les règles de déontologie énoncées dans le Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du Conseil des arts et des lettres du Québec et dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics adopté en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30). Outre le Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs, qui a été mis à jour en 2011-2012, le CALQ est également doté de codes d'éthique et de déontologie pour les employés, pour les membres des jurys et des comités, et pour les appréciateurs.

En 2016-2017, aucun cas de transgression du Code d'éthique et de déontologie régissant les administrateurs du CALQ n'a été porté à l'attention du ministère du Conseil exécutif. Mis en place en 2009-2010 en vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le comité de gouvernance et d'éthique a poursuivi, en 2016-2017, son travail de mise à jour des règles de gouvernance et d'éthique au sein du conseil d'administration.

BUREAUX DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC

Québec (siège social) 79, boul. René-Lévesque Est, 3° étage Québec (Québec) G1R 5N5

Téléphone: 418 643-1707 Sans frais: 1 800 897-1707

Montréal 1435. rue De Bleury, bureau 300 Montréal (Québec) H3A 2H7 Téléphone: 514 864-3350 Sans frais: 1 800 608-3350 Rédaction et coordination Secrétariat général et Direction de la planification et des affaires institutionnelles

Révision et production Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres

Conception graphique : daviddesign.ca Montage graphique : Boo, l'agence Impression : Imprimerie RM Hébert

photo de la page couverture: Exposition *De cuivre et d'os, ostéologie débridée et revisitée de mammifères marins,* de Claude Bourque, lauréat du prix Œuvre de l'année aux Îles-de-la-Madeleine. Crédit photo : Michel Boudreau Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017 ISBN: 978-2-550-79061-7 (version imprimée) ISBN: 978-2-550-79062-4 (PDF)

Publication offerte en version PDF : www.calg.gouv.gc.ca

Plusieurs documents concernant les activités du Conseil peuvent être consultés sur son site Web.

La forme masculine est utilisée sans discrimination et désigne autant les femmes que les hommes.

Ce rapport annuel est imprimé sur un papier Rolland Enviro 100, fabriqué au Québec contenant 100 % de fibres postconsommation. Ce papier est certifié Éco Logo, Procédé sans Chlore et Biogaz.



www.calq.gouv.qc.ca

